



## **PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU**

### **CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 MARS 2019**

Le Conseil communautaire s'est réuni en séance publique à l'amphithéâtre 400 de l'Université de la Nive à Bayonne, le samedi 16 mars 2019 à 9 heures 15, sur invitation en date du 8 mars 2019 adressée par Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Président et affichée le 8 mars 2019. Il a délibéré sur les questions suivantes dont le compte-rendu a été affiché sur les panneaux de l'Hôtel de l'Agglomération.

#### **PRESENTS :**

AGUERGARAY Léonie, ALDACOURROU Michel (jusqu'à l'OJ N°3), ALZURI Emmanuel (à compter de l'OJ N°2), ANCHORDOQUY Jean-Michel, ANES Pascale, APEÇARENA Jean-Pierre, ARAMENDI Philippe, ARHANCHIAGUE Jean-Pierre, ARRABIT Bernard, ARROSSAGARAY Pierre (jusqu'à l'OJ N°3), BACHO Sauveur, BARANTHOL Jean-Marc, BARETS Claude, BAUDRY Paul, BEGUE Catherine, BEGUERIE Adrien, BÉHOTÉGUY Maïder, BELLEAU Gabriel (jusqu'à l'OJ N°3), BERARD Marc, BERGÉ Mathieu (jusqu'à l'OJ N°3), BERLAN Simone (jusqu'à l'OJ N°7), BERTHET André (jusqu'à l'OJ N°5), BETBEDER Lucien, BICAIN Jean-Michel, BIDART Jean-Paul (jusqu'à l'OJ N°5), BIDEGAIN Gérard, BIDEGARAY Barthélémy, BISAUTA Martine, BLEUZE Anthony (jusqu'à l'OJ N°17), BONZOM Jean-Marc, BORDES Alexandre, BOSCO Dominique, BRAU-BOIRIE Françoise, BURRE-CASSOU Marie-Pierre (jusqu'à l'OJ N°3), BUSSIRON Jean-Yves, BUTORI Nicole, CACHENAUT Bernard, CAMOU Jean-Michel, CAPDEVIELLE Colette, CARRERE Bruno, CARRICABURU Jean, CARRICART Pierre, CARRIQUE Renée, CASET Jean-Louis représenté par POYDESSUS Dominique, CASTAGNEDE Jocelyne, CASTAING Alain, CASTEL Sophie, CAZALIS Christelle, CHANGALA André, CLAVERIE Peio, CURUTCHARRY Antton, DAGORRET François, DALLEMANE Michel, DARASPE Daniel, DARRASSE Nicole (jusqu'à l'OJ N°3), DE PAREDES Xavier (jusqu'à l'OJ N°17), DELGUE Jean-Pierre, DELGUE Lucien, DEQUEKER Valérie, DESTIZON Patrick, DEVEZE Christian (jusqu'à l'OJ N°3), DONAPETRY Jean-Michel, DUBLANC Gilbert, DUBOIS Alain, DURRUTY Sylvie, ECENARRO Kotte, ECHEVERRIA Andrée, ELGUE Martin, ELHORGA-DARGAINS Gaxuxa, ELISSALDE Philippe (jusqu'à l'OJ N°3), ELIZALDE Iker (jusqu'à l'OJ N°3), ERDOZAINCY-ETCHART Christine (jusqu'à l'OJ N°3), ERGUY Chantal, ESCAPIL-INCHAUSPÉ Philippe, ESMIEU Alain, ESPIAUBE Marie-José (jusqu'à l'OJ N°5), ETCHART Jean-Louis, ETCHEBER Pierre, ETCHEBERRY Jean-Jacques, ETCHEBEST Michel, ETCHEGARAY Jean-René, ETCHEMAITE Pierre, ETCHEMENDY Jean, ETCHEMENDY René (jusqu'à l'OJ N°5), ETCHEPARE Philippe, ETCHETO Henri (jusqu'à l'OJ N°3), ETCHEVERRY Maialen, ETCHEVERRY Michel, ETCHEVERRY Pello, EYHARTS Jean-Marie, EYHERABIDE Pierre (jusqu'à l'OJ N°5), FIESCHI Pierre, FONTAINE Arnaud, FOURNIER Jean-Louis (jusqu'à l'OJ N°15), GALANT Jean-Michel, GALLOIS Françoise, GAMOY Roger, GARICOITZ Robert (jusqu'à l'OJ N°5), GASTAMBIDE Arño, GAVILAN Francis, GONZALEZ Francis, GOYHENEIX Joseph, GUILLEMOTONIA Pierre (jusqu'à l'OJ N°3), HACALA Germaine, HARISPE Bertrand, HASTOY Jean-Baptiste (jusqu'à l'OJ N°3), HAYE Ghislaine, HIRIART Michel, HIRIGOYEN Roland, IBARLOZA Iñaki, IBARRA Michel, IDIART Alphonse (jusqu'à l'OJ N°5), IDIART Michel, IDIARTEGARAY-PUYOU Jeanne, IHIDOY Sébastien, INCHAUSPÉ Henry, IPUTCHA Jean-Marie, IRIART Alain, IRIART Jean-Claude, IRIART Jean-Pierre, IRIGARAY Bruno, IRIGOIN Didier, IRIGOIN Jean-Pierre, IRUMÉ Jacques, IRUMÉ Jean-Michel (jusqu'à l'OJ N°3), ITHURRALDE Éric (jusqu'à l'OJ N°3), JOCOU Pascal, JONCOHALSA Christian, KEHRIG-COTTENÇON Chantal (jusqu'à l'OJ N°3), LABORDE-LAVIGNETTE Jean-Baptiste, LACASSAGNE Alain, LACOSTE Xavier,

LAFITE Guy (jusqu'à l'OJ N°3), LAFITTE Pascal, LAFLAQUIERE Jean-Pierre (jusqu'à l'OJ N°3), LAMERENS Jean-Michel, LARRABURU Antton, LARRALDE André, LARRAMENDY Jules, LARRANDA Régine, LARRODE Jean-Pascal, LASSERRE Marie (jusqu'à l'OJ N°3), LASSERRE-DAVID Florence, LATAILLADE Robert représenté par DIHARCE-LAULHE Corinne, LAUQUÉ Christine, LEIZAGOYEN Sylvie (jusqu'à l'OJ N°7), LESPADE Daniel (jusqu'à l'OJ N°3), LOUGAROT Bernard, MANDAGARAN Arnaud (jusqu'à l'OJ N°3), MARTIN-DOLHAGARAY Christine, MIALOCQ Marie-José, MILLET-BARBÉ Christian, MINONDO Raymond, MONDORGE Guy (jusqu'à l'OJ N°7), MOUESCA Colette, NARBAÏS-JAUREGUY Éric, NEGUELOUART Pascal (jusqu'à l'OJ N°3), NOUSBAUM Pierre-Marie, OÇAFRAIN Gilbert, OÇAFRAIN Michel représenté par GAINZA François, OLÇOMENDY Daniel, OLIVE Claude (jusqu'à l'OJ N°7), ORTIZ Laurent (jusqu'à l'OJ N°3), PEYROUTAS Maitena, PONS Yves, POULOU Guy, POYDESSUS Jean-Louis, POYDESSUS Philippe, PREBENDE Jean-Louis, SAINT ESTEVEN Marc représenté par DUFOURCQ Robert (jusqu'à l'OJ N°3), SAN PEDRO Jean, SANPONS Maryse (jusqu'à l'OJ N°3), SANSBERRO Thierry, SECALOT Michel, SOROSTE Michel (jusqu'à l'OJ N°7), TARDITS Richard (jusqu'à l'OJ N°3), THEBAUD Marie-Ange, THICOIPÉ Michel, TRANCHÉ Frédéric, UGALDE Yves, UHART Michel (à compter de l'OJ N°2 et jusqu'à l'OJ N°3), URRUTIAGUER Sauveur (jusqu'à l'OJ N°3), UTHURRALT Dominique, VEUNAC Jacques, VEUNAC Michel (jusqu'à l'OJ N°5), VILLENEUVE Arnaud, YBARGARAY Jean-Claude.

#### ABSENTS OU EXCUSES :

ABBADIE Arnaud, AGUERRE Barthélémy, ALÇUGARAT Christian, ANGLADE Jean-François, ARCOUET Serge, BARATE Jean-Michel, BARUCQ Guillaume, BERCAITS Christian, BERRA Jean-Michel, CARPENTIER Vincent, CASABONNE Bernard, CHASSERIAUD Patrick, DAVANT Allande, DE CORAL Odile, DE LARA Manuel, DOYHENART Jean-Jacques, DUHART Agnès, ELGOYHEN Monique, ERNAGA Michel, ERREÇARRET Anicet, GETTEN-PORCHE Claudine, GOMEZ Ruben, GUILLEMIN Christian, HARRIET Jean-Pierre, HEUGUEROT Daniel, HIALLE Sylvie, INCHAUSPÉ Beñat, IRIGOYEN Jean-François, IRASTORZA Didier, IRIGOYEN Nathalie, ITHURRIA Nicole, JOUGLEUX Bernadette, LAPEYRADE Roger, LEURGORRY Charles, LISSARDY Sandra, LOUSTAUDAUDINE Jean-Jacques, MEYZENC Sylvie, MIRANDE Jean-Pierre, MOTSCH Nathalie, NEYS Philippe, ONDARS Yves, PEILLEN Jean-Marc, PICARD-FELICES Marie, PRAT Jean-Michel, SERVAIS Florence, VERNASSIERE Marie-Pierre.

#### PROCURATIONS :

ABBADIE Arnaud à IRIGOIN Didier, AGUERRE Barthélémy à APEÇARENA Jean-Pierre, ALÇUGARAT Christian à ANES Pascale, ANGLADE Jean-François à ETCHART Jean-Louis, ARCOUET Serge à LACASSAGNE Alain, ARROSSAGARAY Pierre à BACHO Sauveur (à compter de l'OJ N°4), BARATE Jean-Michel à OLIVE Claude (jusqu'à l'OJ N°7), BARUCQ Guillaume à ORTIZ Laurent (jusqu'à l'OJ N°3), BERRA Jean-Michel à LESPADE Daniel (jusqu'à l'OJ N°3), BERTHET André à DEQUEKER (à compter de l'OJ N°6), DARRASSE Nicole à BLEUZE Anthony (à compter de l'OJ N°4 et jusqu'à l'OJ N°17), DE CORAL Odile à HACALA Germaine, DEVEZE Christian à LAMERENS Jean-Michel (à compter de l'OJ N°4), DOYHENART Jean-Jacques à ESPIAUBE Marie-José (jusqu'à l'OJ N°5), DUHART Agnès à ESCAPIL-INCHAUSPE Philippe, ELGOYHEN Monique à ECHEVERRIA Andrée, ELISSALDE Philippe à FOURNIER Jean-Louis (à compter de l'OJ N°4 et jusqu'à l'OJ N°15), ELIZALDE Iker à ARAMENDI Philippe (à compter de l'OJ N°4), ERDOZAINCY-ETCHART Christine à ERGUY Chantal (à compter de l'OJ N°4), ERNAGA Michel à HARISPE Bertrand, ERREÇARRET Anicet à ARROSSAGARAY Pierre (jusqu'à l'OJ N°3), ETCHEMENDY René à ETCHEMENDY Jean (à compter de l'OJ N°6), GETTEN-PORCHE Claudine à GONZALEZ Francis, GUILLEMOTONIA Pierre à IRIART Alain (à compter de l'OJ N°4), HARRIET Jean-Pierre à SANSBERRO Thierry, INCHAUSPÉ Beñat à FIESCHI Pierre, IRIGOYEN Jean-François à ETCHEVERRY Pello, IRASTORZA Didier à IPUTCHA Jean-Marie, IRUMÉ Jean-Michel à IRUMÉ Jacques (à compter de l'OJ N°4), ITHURRALDE Éric à OLÇOMENDY Daniel (à compter de l'OJ N°4), ITHURRIA Nicole à ELHORGA-DARGAINS Gaxuxa, JOUGLEUX Bernadette à DEVEZE Christian (jusqu'à l'OJ N°3), KEHRIG-COTTENÇON Chantal à CAZALIS Christelle (à compter de l'OJ N°4), LAFITE Guy à DESTIZON Patrick (à compter de l'OJ N°4), LAFLAQUIERE Jean-Pierre à MOUESCA Colette (à compter de l'OJ

N°4), LASSERRE Marie à LASSERRE-DAVID Florence (à compter de l'OJ N°4), LEIZAGOYEN Sylvie à GOYHENEIX Joseph (à compter de l'OJ N°8), LISSARDY Sandra à NOUSBAUM Pierre-Marie, LOUSTAUDAUDINE Jean-Jacques à DUBLANC Gilbert, MANDAGARAN Arnaud à PREBENDE Jean-Louis (à compter de l'OJ N°4), MEYZENC Sylvie à ESMIEU Alain, NEGUELOUART Pascal à POYDESSUS Philippe (à compter de l'OJ N°4) ORTIZ Laurent à HAYE Ghislaine (à compter de l'OJ N°4), PICARD-FELICES Marie à ETCHETO Henri (jusqu'à l'OJ N°3), SANPONS Maryse à BERARD Marc (à compter de l'OJ N°4), SERVAIS Florence à DE PAREDES Xavier (jusqu'à l'OJ N°17), SOROSTE Michel à THEBAUD Marie-Ange (à compter de l'OJ N°8), UHART Michel à LARRALDE André (à compter de l'OJ N°4), URRUTIAGUER Sauveur à NARBAIS-JAUREGUY Eric (à compter de l'OJ N°4).

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur LARRALDE André

Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Président, constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte à 9 heures15.

Modalités de vote :

- Vote à main levée : OJ N°1, 4, 5, 6, 7, 8, 11, 12, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 25, 26, 27, 28,
- Vote électronique : OJ N 14,15.

Monsieur Jean-René ETCHEGARAY :

Mes chers collègues, je vous propose d'ouvrir cette séance après avoir constaté que le quorum est atteint et pour également décider, ensemble, que Monsieur André Larralde, notre benjamin maire de Saint-Just-Ibarre, soit désigné en qualité de secrétaire de séance, ce qu'il accepte. Je vous propose donc, d'ouvrir l'ordre du jour et d'examiner le premier rapport inscrit à l'ordre du jour.

**OJ N°1 – TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE / AGGLOMERATION CITOYENNE.**  
**PROJET ENERCIVIS : DEPOT D'UN DOSSIER DE CANDIDATURE A LA 2<sup>ème</sup> PHASE DE L'APPEL A PROJETS DU PROGRAMME EUROPEEN SUDOE.**

Rapporteur : Madame Martine BISAUTA

Ce projet est un projet européen que nous partageons avec la métropole de Porto, l'aire métropolitaine de Barcelone, la collectivité Perpignan-Méditerranée. Il s'agit d'un projet important qui concerne plusieurs actions autour du défi climatique. La Communauté d'Agglomération a déposé une candidature à la première phase de l'appel à projets en septembre 2018. Elle a été sélectionnée pour participer à la deuxième phase, avec une date limite de présentation des candidatures qui est fixée à la fin de ce mois. La Communauté d'Agglomération est cheffe de file de ce programme. Le projet ENERCIVIS a l'ambition d'impliquer au maximum les citoyens dans la transition énergétique, avec pour objectif de diminuer la consommation des foyers, d'augmenter la production locale d'énergies renouvelables et de renforcer l'autonomie énergétique des citoyens et du territoire. Le partenariat organisé autour de ce projet est décrit dans le rapport qui vous a été adressé. Au-delà des collectivités européennes que j'ai citées, il réunit aussi un conseil scientifique avec notamment l'ESTIA pour le territoire de la Communauté d'Agglomération Pays Basque. Cinq territoires d'expérimentation ont été identifiés, je viens de les citer, la communauté d'agglomération portant le Plan d'action sur le thème "Défi Famille Énergie". Le budget prévisionnel global de ce projet est fixé à 1 880 000 euros. Sa construction a été ajustée par rapport au document qui vous a été adressé, afin de tenir compte de l'intégration d'un nouveau partenaire, qui est l'université de Porto, et la prise en charge de l'évaluation du projet par la Communauté Pays Basque. Le nouveau budget prévisionnel est affiché à l'écran. La contribution maximum de notre communauté est portée à 350 627 euros au lieu de 340 000. Le projet est cofinancé à 75 % par le FEDER. Ce projet est important pour nous, il s'inscrit pleinement dans la démarche de Plan Climat que nous allons débiter, dont

l'ambition, je vous l'ai déjà dit à plusieurs reprises, est d'associer autour de la collectivité l'ensemble des acteurs de ce territoire, qu'ils soient économiques, universitaires, associatifs et même l'ensemble de la population, car, nous ne réussirons à réaliser des actions concrètes que si nous arrivons à travailler au plus près avec le maximum de citoyens qui voudront bien s'engager avec nous.

Aujourd'hui, le Conseil est invité à approuver la participation de la CAPB au projet ENERCIVIS, en tant que cheffe de file, et d'autoriser Monsieur le Président à déposer un dossier de candidature de la deuxième phase de l'appel à projets et à signer tous les documents associés.

Monsieur Jean-René ETCHEGARAY :

Merci Madame Bisauta. Y a-t-il des questions sur cet intéressant rapport ? Sachant que la contribution de l'agglomération est largement cofinancée par le FEDER comme cela vient d'être dit.

S'il n'y a pas question, je mets au vote. Y a-t-il des abstentions ou des votes contre ? Il n'y en a pas, la délibération est adoptée.

**OJ N°2 – TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE / AGGLOMERATION CITOYENNE.**  
**RAPPORT DEVELOPPEMENT DURABLE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAYS BASQUE : BILAN 2018 ET ORIENTATIONS 2019.**

Rapporteur : Madame Martine BISAUTA

Pour la deuxième année, j'ai l'honneur de porter le rapport Développement durable de la Communauté, qui doit précéder le débat sur les orientations budgétaires. Ce vote, ce débat, que j'espère riche, intervient dans un moment très particulier, puisqu'il ne vous a pas échappé que partout dans le monde d'énormes marches pour le climat sont engagées. Les strates les plus jeunes de la population viennent nous rappeler que les décideurs que nous sommes, ne sont peut-être pas encore au rendez-vous de l'histoire. Je crois que leur message ne s'adresse pas qu'au gouvernement et aux élus nationaux, mais également, à tous ceux qui, dans les territoires de plus petites communes, aux conseils d'agglomération, ont leur part de responsabilité dans ce qui se fait ou ce qui ne se fait pas.

Nous nous sommes engagés l'année dernière à faire du développement durable, de la transition énergétique, des axes forts du projet communautaire.

Ce rapport comprend un peu plus d'actions que l'année dernière car nous ne sommes pas allés au bout de la feuille de route et les marges de progrès sont, ici comme ailleurs, très importantes. J'attire votre attention sur le fait que dans chaque acte que nous posons en tant qu'élus, il est nécessaire de réfléchir prioritairement à la façon dont nous traitons à chaque fois l'énergie, les déchets, l'eau, l'environnement, la biodiversité, la perte des ressources. Cela concerne les plus petits projets comme les projets les plus ambitieux. Nous avons retenu douze thématiques comme l'année dernière, afin de vous donner les moyens de suivre, d'année en année, les progressions dans chacune de celles-ci. Je voudrais souligner deux nouveautés qui me paraissent très importantes. D'abord, un rapport financier, où vous verrez politique par politique, l'effort financier que fait la collectivité en matière de développement durable. C'est une autre façon de lire le budget, c'est une autre façon d'approcher le financement des politiques publiques.

L'autre pan important de ce rapport a pour ambition de rendre les choses plus concrètes.

Je crois que ce sont deux nouveautés dans ce rapport, qui permettent de mieux comprendre les choses parce que le développement durable, cela n'est jamais que la façon d'habiter, la façon de se déplacer, la façon de s'alimenter, la façon de vivre ses loisirs, le lien social, la culture.

Voilà ce que je souhaitais dire sur ce rapport. J'espère que vous le lirez avec attention. Vous verrez que nous avons mis des indicateurs, avec des marges de progrès, pour que vous parveniez à situer un petit peu la place où nous sommes, le chemin sur lequel maintenant il ne s'agit plus de marcher, mais de courir !

Monsieur Philippe ARAMENDI :

Bai, egun on deneri. Nire hitzartzea pixka bat luzea, bost minutu iraunen du, eginen baitut, ez dut maluruski osoki bi hizkuntzetan eginen, ez gure eztabaidak sobera luzatzeko baina baliatzen dut okasio hau berriz ere oroitarazteko bat-bateko itzulpen sistema hori beharrezkoa genukeela ahal bezain laster .

Bonjour à toutes et à tous. Je vais vous faire part dans quelques instants d'une contribution que nous avons préparée avec certaines collègues ici présentes. Je souhaite préciser en liminaire que je ne vais pas faire cette intervention en bilingue. Je profite de cette occasion pour rappeler que dans le droit fil de ce que nous avons voté il y a quelques mois, le système de traduction simultanée reste toujours nécessaire et indispensable.

Je suis satisfait, tout d'abord, de voir que la contribution que nous ferons s'inscrit dans le droit fil de ce que je viens d'entendre et de ce qui a été excellemment indiqué par Madame Bisaut. Et je voudrais en premier lieu, au nom de tous les collègues qui ont participé à ce travail, saluer le caractère remarquable du rapport qui nous a été transmis et qui est sur table. Qui a le mérite, effectivement, de faire apparaître ce qui a été fait, mais qui attire également notre attention sur ce qui devra être fait. Le changement climatique fait régulièrement la une de nos journaux. Personne ne le contestera. Des messages plus ou moins alarmistes viennent régulièrement nous rappeler que le dérèglement s'accélère et s'aggrave. On ne pourra pas dire que l'on ne savait pas. La prise de conscience collective est là, le constat est posé. Et les faits viennent confirmer cette tendance. La situation est alarmante, mais pas désespérée. Il est encore temps d'agir, mais il faut le faire vite, afin de ne pas arriver au seuil de basculement qui rendrait la situation incontrôlable. Comme le dit l'introduction du rapport, il est vital de contenir le réchauffement climatique en dessous de 1,5 degré. Ce même rapport souligne également toute la pertinence des solutions locales : les citoyens, les associations, les institutions publiques locales, sont des acteurs majeurs pour faire face aux dérèglements. Il n'y a pas de petite échelle en la matière. Les solutions sur les territoires sont aussi importantes.

Nous nous sommes engagés, vous le savez tous, dès notre création, dans la transition écologique et énergétique. L'échelle territoriale qui est la nôtre et les compétences que nous avons acquises collectivement nous donnent des leviers concrets pour agir. L'habitat, avec des programmes de rénovation et d'isolation, nous en avons d'ailleurs longuement parlé lors de la dernière commission urbanisme de jeudi dernier ; l'aménagement du territoire ; les déchets ; l'économie ; toutes les politiques du cycle de l'eau dont on parlera dans quelques instants ; le foncier agricole, dont il est souvent question dans nos débats sur les PLU ; l'alimentation ou encore le social sont autant de secteurs où l'on peut mener des actions concrètes pour faire du Pays Basque Nord un territoire précurseur en la matière. Un territoire qui conjugue justice climatique et justice sociale.

Force est de constater malheureusement que l'État français n'est pas à la hauteur des enjeux de ce moment. D'hésitations en renoncements, les décisions courageuses se font attendre, les objectifs de la COP 21 de Paris- bien que minimalistes - ne sont pas remplis. Pénalisation du rail par rapport à l'avion, fermeture de petites lignes ferroviaires, renoncement sur la limitation nécessaire des perturbateurs endocriniens, inaction face à de multiples extinctions animales notamment les insectes pollinisateurs. En Pays Basque, le premier poste d'émission de gaz à effet de serre concerne les transports et la mobilité. Cela doit nous engager particulièrement sur ce terrain-là.

Le Pays Basque a la chance de bénéficier d'acteurs associatifs, de coopératives ou d'entreprises très engagées sur le sujet, et que nous avons d'ailleurs déjà accompagnées en 2018. Hier, comme cela a été rappelé par Madame Bisaut, des lycéens se sont mobilisés sur tout le territoire français et ici également au Pays Basque, à Bayonne. Et c'était la première fois que des jeunes effectivement de cet âge-là se mobilisaient en faveur du climat. Je crois qu'il est de notre devoir, en tant qu'élus locaux, de montrer effectivement à cette jeunesse que nous voulons, tant par nos politiques communautaires, mais, également, par nos politiques communales dont il sera question dans quelques mois, leur laisser un monde vivable. Nous avons marqué - je crois, en 2018 - une orientation. Elle est à approfondir, car l'urgence climatique est là. Poursuivons le travail entamé et redoublons d'efforts pour être au rendez-vous. C'est la contribution, je crois, que notre Pays basque peut apporter à ce défi planétaire, car, effectivement, comme l'a dit Madame Bisaut, il ne faut pas que l'on soit forcément membre de l'ONU ou à l'ONU pour qu'on puisse prendre les décisions concrètes pour faire face à cet enjeu qui est véritablement, je dirais, primordial. Alors, j'en terminerai avec un constat que j'ai fait en regardant quelques images des manifestations des jeunes

d'hier. On a souvent l'occasion de dire que la sagesse vient avec les années. Je lisais sur un panneau que portaient ces jeunes hier que la jeunesse, c'est la sagesse. Je crois qu'on a beaucoup à entendre et beaucoup à méditer de cette formulation. Je vous remercie pour votre écoute.

Madame Colette CAPDEVIELLE :

Merci Monsieur le Président. Bonjour à toutes et à tous. Mes chers collègues, pour ce qui me concerne, je voterai favorablement ce rapport qui porte sur le développement durable, tout simplement, parce que depuis le début de cette agglomération, on note tous - c'est une évidence - les gros efforts qui ont été faits par l'Agglomération pour prioriser la question du développement durable, pour en avoir une vision globale et pour y apporter des solutions globales. Mais, je voudrais quand même apporter un gros bémol aux choix politiques récents qui ont été faits par l'Agglomération, particulièrement en ce qui concerne les mobilités. Oui, nos jeunes ont raison de s'inquiéter parce que c'est leur avenir qui est en question et s'ils sont aussi sensibilisés, c'est parce qu'en fait, ils ont bien perçu que c'était là une question essentielle qui déterminait toutes les autres. Vous avez fait un choix récemment qui, du point de vue de plusieurs d'entre nous, vient en contradiction totale avec ce que nous affirmons et ce, je crois, pour lequel nous sommes tous d'accord. Vous avez décidé de transformer l'A63 d'Ondres à Biriadou en rocade urbaine. L'Agglomération va financer ce projet, c'est à dire l'ensemble des contribuables de l'Agglomération, y compris ceux qui n'ont pas de véhicule automobile et ceux qui ne prennent pas ou qui ne prennent quasiment jamais cette autoroute ; Vinci doit bien se frotter les mains. Qu'on le veuille ou non, nous favorisons ainsi l'accroissement, l'arrivée massive de véhicules automobiles dans l'ensemble de l'Agglomération. J'ai entendu, il y a quelques jours à Bayonne, « nous les éloignons de nos fenêtres ». Nous ne pouvons pas raisonner de cette manière aussi égoïste. Ce qui va s'éloigner à quelques mètres des fenêtres des uns passera inéluctablement sous les fenêtres des autres. Et de toute façon, ces véhicules automobiles n'ont pas vocation à passer la journée sur l'autoroute. Ils ont vocation nécessairement à rejoindre ensuite des lieux de vie, des lieux d'activités et donc, nécessairement, d'encombrer des routes, d'encombrer des parkings.

Ce qui s'est passé la semaine dernière, je crois, jeudi matin, devrait nous éclairer à tous, un dramatique accident de la circulation. Vous avez vu à quel point cela a embolisé l'ensemble des mobilités et des déplacements. Cela veut dire et ça démontre les vrais dangers de la circulation automobile ; qu'il y ait 10 000 camions qui traversent aujourd'hui à Biriadou, cela place les conducteurs automobiles et leurs passagers en danger. Je le répète pour Vinci - on le sait - cette autoroute est rentable et rien n'a été négocié avec cette société, si ce n'est de faire payer à l'ensemble des contribuables de l'agglomération l'accroissement du nombre de véhicules sur cette autoroute alors que ce que nous attendons bien plus, c'est un développement des politiques de transport en commun avec des tarifs incitatifs - pourquoi pas la gratuité - de vrais parkings de proximité gratuits. Il faut également travailler avec les établissements, avec les entreprises à des horaires aménagés. Pardon, mais, de vraies pistes cyclables alors que c'est une catastrophe. Aujourd'hui, on est extrêmement en retard par rapport à d'autres agglomérations. Pourquoi ne pas avoir négocié avec la SNCF des prix incitatifs, voire même des réductions drastiques entre Dax, Labenne, Ondres, Bayonne, Biarritz, Saint-Jean-de-Luz, Hendaye, parce qu'on est tous d'accord, il y a trop de véhicules, avec, à certaines heures, une embolisation totale du trafic.

La décision que vous avez prise est ainsi en contradiction totale avec tout ce qui vient de nous être dit, brillamment d'ailleurs, et avec la volonté de faire du développement durable la marque de fabrique de notre agglomération. Je vous remercie.

Monsieur Richard TARDITS :

Mes chers collègues. Je félicite toutes les personnes qui ont travaillé sur ce document. Mais il me semble qu'il ressemble beaucoup au document que vous nous avez donné l'année dernière. Vos remarques ressemblent beaucoup aussi aux remarques que vous nous aviez faites l'année dernière. Tout cela pour dire - et vous avez raison - qu'il faut sensibiliser les jeunes. Mais, qu'a-t-on fait, nous, en tant qu'élus de l'Agglomération, pour nous rapprocher de la région qui s'occupe des lycées, du département qui s'occupe des collèges et même des communes qui s'occupent des écoles maternelles et primaires pour sensibiliser ces jeunes-là.

Je vois, à notre niveau communal, les activités périscolaires qui sont organisées ; nous aurions pu prévoir quelques programmes pour sensibiliser les jeunes. En fait, on ne le fait pas. Qu'est-ce que l'on va faire dans l'année qui vient, pour éviter que l'année prochaine, nous réalisions pratiquement le même document et écoutions les mêmes remarques ? Merci.

Madame Martine BISAUTA :

Vous m'excuserez de ne pas répondre par ordre d'entrée en scène. Je répondrai d'abord à Monsieur TARDITS. Il y a énormément de travail qui est mené dans les écoles primaires et même maternelles, mais c'est de la responsabilité des communes. Donc, chaque ville, je ne vais pas faire le panégyrique de certaines, mais chaque commune peut mettre effectivement en place des équipes pédagogiques. Le deuxième lauréat du budget participatif à Bayonne, c'est un extraordinaire projet de l'école Jean-Moulin. Il y a trois écoles qui ont été primées. Je crois savoir que le département œuvre dans ce sens auprès des collèges et je crois que les lycées sont aussi à la tâche. La Communauté d'Agglomération ne fera pas tout et ne peut pas tout faire. J'entends votre appréciation que l'on a fait la même chose que l'année dernière. Cela me permet - j'ai oublié tout à l'heure et je m'en voulais beaucoup - de remercier les services, parce que ce n'est pas du tout le même rapport.

L'année dernière, nous étions en phase de mise en place. L'équipe n'était même pas recrutée. J'en profite pour remercier le travail énorme fait par l'équipe de la Direction de la Transition Energétique. La conviction et le dynamisme que j'ai auprès de moi me permettent de repartir toujours un peu plus en avant.

Nous ne pouvons pas faire un rapport sur l'année passée avant le mois de décembre. Vous le comprenez bien. Cela concerne donc deux mois. Nous mettons en place des indicateurs fiables et pérennes. Nous les travaillons avec les services parce que si on veut avoir une vision du travail qui se fait, il faut que l'on soit d'accord sur les indicateurs. Votre appréciation vous appartient, je ne peux pas la contester. Mais, ce n'est pas ce que je vis en tout cas. Je ne crois pas que ce soit non plus l'avis de ceux qui essayent à la fois de rendre compte de ce que nous avons pris comme décision, mais aussi de les rendre plus compréhensibles et pédagogiques dans un domaine qui est quelquefois complexe à aborder.

Je répondrai ensuite à Colette Capdevielle. Nous n'avons pas la même analyse. Il s'agit d'abord, d'un vrai serpent de mer ; pendant des années, certains ont voulu cette autoroute gratuite et à tout moment de la journée. C'est une autre solution qui a été obtenue. Bien sûr, cela a un coût pour l'Agglomération. C'est en tout cas une expérience qui méritait d'être menée. Vous parlez de danger sur la route. Il y en a sur l'autoroute. Il y en a sur les autres routes. Je ne sais pas si on met davantage les gens en danger en leur faisant contourner la zone la plus urbanisée de l'agglomération bayonnaise. Vous dites, Madame Capdevielle, parkings de proximité, pistes cyclables, SNCF. Déjà, si l'on a un petit pourcentage de moins de voitures, c'est plus réaliste. Si on retire 10 à 20 % de ce trafic au moment le plus dense, on peut imaginer encore restreindre les voies de circulation des voitures. La plupart des gens qui souhaitent et qui, déjà, utilisent l'autoroute, font du covoiturage. Par contre, nous ne sommes pas bons sur les parkings de covoiturage. Ils sont en retard. Ce n'est pas faute de les appeler de nos vœux. Il faut les mettre en place de façon urgente. On sait que déjà, pour des raisons financières, il vaut mieux être quatre dans une voiture et partager l'abonnement et les frais d'essence. Mais, pour cela, il faut rendre possible que les voitures puissent stationner à l'entrée de l'agglomération. Nous avons un retard considérable. Rien n'est parfait. Après, excusez-nous d'essayer de trouver des solutions. Aucune n'est 100 % satisfaisante. Si l'on réussit, cela sera dans l'intérêt de tout le monde, ceux qui veulent prendre le bus, ceux qui veulent circuler en vélo, ceux qui veulent marcher. Cela permettra une fluidification, moins d'émissions de gaz à effet de serre.

La contribution qu'a apportée Philippe Aramendi prend en compte - je crois - les efforts que nous tentons de faire. Mais nous sommes tous concernés, pas que l'exécutif. Dans nos décisions, il reste encore des possibilités et des marges de progrès importantes. Le dire, ce n'est pas contester ce qui est fait. C'est prendre acte de ce qui est fait et se dire que nous allons essayer, nous allons faire mieux pour l'année prochaine. Le 6 avril, il y aura un forum qui lance le Plan Climat. On l'a voulu territorialisé et on a voulu le faire partager. Au-delà des mots, qu'est-ce que cela veut dire ? Cela veut dire que vous êtes tous concernés dans tous vos territoires et dans toutes les communes. Nous avons fait le constat que certains élus se sentaient à distance de cette administration qui est importante, mais, qui permet aussi. Sans

cette communauté d'agglomération, nous n'aurions pas de stratégie de territoire. Nous aurions 10 entités qui se regarderaient en chiens de faïence. Si nous pouvons avoir des stratégies en matière de transport, d'habitat, d'alimentation, d'agriculture, c'est bien parce que nous existons. Maintenant, cela veut dire aussi qu'à travers le Plan Climat, je vous invite tous à contribuer. Je vous invite à y participer. C'est une occasion pour les élus qui se sentent peut-être un peu distancés des décisions, de venir enrichir le débat, par leurs contributions, par leurs problématiques de territoire. Les enjeux ne sont pas les mêmes en territoire très rural qu'en territoire beaucoup plus organisé. C'est le moment de faire entendre sa voix. Pourquoi ne pas organiser des débats dans vos conseils municipaux ? Pourquoi ne pas faire remonter des contributions de communes donnant la réalité de ce que vous vivez à travers l'agriculture, à travers la nécessité de revoir l'isolation des bâtiments publics, mais, aussi, comment aider les particuliers à avancer à travers vos problématiques de déplacement et d'alimentation ?

Il y a une opportunité extraordinaire de venir nourrir les décisions de la communauté d'agglomération à partir de la réalité du terrain. Nous avons parlé des jeunes tout à l'heure. Je les invite et je fais un appel, eux qui ne manient pas trop mal l'outil internet, à travers les lycées, les associations, individuellement, à venir contribuer au Plan Climat. Il y aura un site qui sera ouvert début avril, qui va s'appeler Clim Action. Cela veut dire une action partagée, collective au bénéfice du climat. Je crois que ces contributions-là nous aideront à nous, ici, collectivement, à construire un plan d'action riche, efficace et qui, peut-être sera porteur vraiment d'un espoir pour l'avenir pour ce territoire. Ce n'est pas dire on fait pour nous, mais, on a à faire ; c'est notre devoir de peser, de prendre des décisions vraiment efficaces au niveau de notre territoire. Nous avons au moins cette obligation-là et c'est celle que l'on peut remplir ensemble. Je suis certaine que si l'on arrive à interagir, on peut arriver à faire bouger d'autres lignes. Il faut aller chercher les autres. Il faut entraîner le monde de l'entreprise, à travers peut-être des plans de déplacement. Le syndicat des mobilités y travaille.

Il ne suffit pas de dire pas ici et maintenant parce que c'est ici et maintenant que les choses vont se faire et doivent se faire ou ne se feront pas.

Monsieur Claude OLIVE :

Monsieur le Président, mes chers collègues, je vais essayer de répondre à Colette Capdevielle par rapport à ses préoccupations, notamment, sur l'A63. Vous dire qu'il n'y a pas une solution, il y a des solutions. Même s'il y avait une solution, cela fait partie des solutions que l'on doit mener justement pour essayer d'éviter ce que l'on vit tous les jours au quotidien, cette cohorte de voitures du Nord au Sud qui arrive du Sud des Landes ou qui arrive de l'intérieur du Pays basque et qui, quelquefois, traverse l'agglomération sans s'y arrêter. Qu'est-ce que l'on a essayé de faire ? D'abord, s'appuyer sur l'abonnement de Vinci qui est déjà à hauteur de 30 %. Le système qui a été travaillé avec Vinci, le Président de l'agglomération et le service des mobilités, n'a de valeur que si l'on part d'assez loin pour aller très loin. L'idée, c'est de partir d'Ondres et aller jusqu'à Bariatou. Sinon, cela n'a pas de sens. Quand on a négocié avec Vinci, nous leur avons demandé de pouvoir s'appuyer sur ce fameux 30 % qu'ils ont déjà, de pouvoir nous fournir des données, afin que l'Agglomération puisse venir amener un remboursement de 20 % supplémentaire. Puis, nous avons travaillé avec eux sur les parkings de rétention pour essayer d'inciter au covoiturage ou à de l'autopartage. Le parking Garros Ondres de 350 places est en train d'être construit. Nous travaillons avec Vinci sur des parkings de covoiturage et d'autopartage financés à 100 % par la société autoroutière, notamment sur l'échangeur, en tout cas, sur le péage de Biarritz, qui pourrait être de l'ordre de 200 à 250 voitures. Cela nous permettrait de fixer les voitures, de faire du covoiturage et de retrouver un système de bus qui viendrait nourrir l'agglomération. C'est un vieux serpent de mer. Beaucoup ont pensé trouver des solutions. Force est de constater que personne n'y est arrivé. Nous essayons d'amener un début de solution. La question qu'il faut se poser, c'est « est-ce que l'on continue comme ça, ou est-ce que l'on essaie de réfléchir et de trouver des solutions ? » Moi, je fais partie de ceux qui disent il faut essayer de trouver des solutions. Cette solution fait partie de toutes les solutions que l'on doit mener sur la mobilité, sur le ressort du Pays basque dans son entité globale. J'ai souvenir que quand le pont Saint-Esprit a été fermé pour travaux, il y a eu un report tranquillement sur l'autoroute. Les gens se sont aperçus que d'abord, cet abonnement existait et que pour peu d'euros, on pouvait aller d'un bout à l'autre. On va essayer d'améliorer cela, d'insister et d'inciter les gens à prendre l'autoroute. Si l'on arrive à déporter 10 à 20 % du trafic sur ces



heures données, Madame Capdevielle - sur ces heures données - pas sur la journée, sur ce mouvement pendulaire domicile-travail, je pense que l'on aura gagné un peu de bonheur à l'intérieur de nos villes respectives.

Monsieur Lucien DELGUE :

Bonjour à tous. Je voudrais vous parler du problème de la laine de brebis. La laine de brebis était une source de revenus pour les agriculteurs et pour les bergers autrefois. Cette source de revenus s'est amenuisée au fil des années. Aujourd'hui, la laine de brebis est devenue un déchet, refusé bien souvent par les déchetteries et qui partent en fumée dans nos campagnes. Est-ce que la Communauté d'Agglomération ne pourrait pas se saisir de ce problème-là pour faire de ce déchet une matière première qui pourrait être une source d'économie d'énergie, une source d'isolation ?

Madame Martine BISAUTA :

Il y a une réflexion au niveau du Syndicat Bil Ta Garbi pour trouver des solutions à ce qui est un énorme problème effectivement sur le territoire. Les solutions ne sont pas faciles à trouver dans ce qui pourrait faire isolation. Il faut passer par plusieurs étapes de lavage et de traitement, etc. qui fait qu'actuellement, le coût que cela représente est un coût très conséquent. C'est un problème sur le territoire, pour lequel, pour l'instant, il n'y a pas de solution véritablement trouvée, mais qui fait partie des préoccupations auxquelles nous travaillons. Je vais laisser Michel Etchebest compléter la réponse, mais je vous invite aussi à vous rapprocher du syndicat Bil Ta Garbi où l'on vous donnera un certain nombre d'éléments.

Monsieur Michel ETCHEBEST :

Pour compléter, c'est vrai que la voie de l'utilisation de la laine de brebis comme un produit isolant, c'est une voie qui a déjà été exploitée en fait, mais qui n'a pas donné satisfaction tant sur le plan économique que sur le plan technique. Je ne vais pas interpellier ici la CAOSO. Elle est présente dans la salle et elle s'exprimera si elle le veut. La Coopérative Agricole Ovine du Sud-Ouest collecte toute la laine. La laine, c'est entre 800 et 1 000 tonnes de laine tous les ans. Aujourd'hui, il y a une autre voie. Je pense qu'au prochain futur appel à projet Agri, il y aura une piste de travail entre un partenaire industriel et la CAOSO, qui est donc - je le répète encore - le seul collecteur de la laine. La CAOSO a, de mémoire, 500 tonnes de laine en stock dans ses hangars ; le reste de la laine est laissé chez ses adhérents. Il y aura un appel à projet, je pense. On attend le vote du budget en avril et vite après, les règlements des appels à projets agri-agroalimentaires seront prêts. Si cela pouvait apporter une petite rémunération complémentaire pour les éleveurs, je crois qu'on aurait tout gagné.

Monsieur Jean-Michel IRUME :

Bonjour, Jean-Michel Irume, Maire de Juxue et Directeur de la coopérative CAOSO. Je ne m'attendais pas à parler aujourd'hui de cette problématique. Cela pose un gros souci au niveau du département. Notre coopérative assure la collecte des ovins, mais également, la collecte de la laine. C'était la première vocation, en fait, de la coopérative, depuis sa création en 1946. A l'époque, la laine avait une réelle valeur ; aujourd'hui, comme le disaient Monsieur Delgue et Monsieur Etchebest, c'est devenu un déchet. Pour nous, elle a réellement une valeur. Nous allons répondre à un appel à projets de l'Agglomération pour essayer de trouver des financements, pour faire des essais. Il y a un groupe de travail avec la CCI, avec plusieurs partenaires. Il peut y avoir des solutions en cosmétique parce qu'elle est chargée en kératine. Dans l'attente, cette année, nous avons décidé de ne pas collecter la laine.

Monsieur Jean-René ETCHEGARAY :

Michel Etchebest a clairement indiqué qu'il en ferait un sujet éventuellement dans un appel à projets. Je pense qu'il faut retenir cette idée et de toute façon, ce que vous avez dit-là ne restera pas lettre morte.

Monsieur Daniel DARASPE :

Bonjour à tous. Une question qui n'a pas été abordée ici. Il s'agit des écobuages, en rapport direct avec l'agriculture, l'environnement, etc. Qui peut répondre sur la question ?

Monsieur Jean-René ETCHEGARAY :

La question des écobuages, vous le savez, relève d'une réglementation qui est effectivement extrêmement précise et qui renvoie à la police du préfet. Vous savez que nous, les maires, nous n'avons pas - lorsqu'on est effectivement concerné par ce type de sujet - de possibilité d'intervention, sauf, pour assurer la sécurité de notre population. Donc, c'est effectivement d'un point de vue global que ces questions doivent être réglées. Je vais demander à Monsieur Laborde-Lavignette de bien vouloir faire état de la réflexion qui est la nôtre sur la question des écobuages puisqu'il s'agit d'un sujet Montagne.

Monsieur Jean-Baptiste LABORDE-LAVIGNETTE :

Je pense que c'est effectivement un sujet sensible, qui méritera d'être abordé dans l'étude qui est en cours sur le PNR. C'est un vrai sujet d'actualité et je pense qu'il faudra un peu plus de temps pour aborder ce sujet de façon très sereine. Je pense qu'il y a des solutions intelligentes à trouver dans ce domaine.

Le Conseil prend acte de la présentation du rapport Développement durable : bilan 2018 et orientations 2019.

**OJ N°3 – Transition écologique et énergétique / Agglomération citoyenne.**  
**RAPPORT ANNUEL SUR LA SITUATION EN MATIERE D'EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES - ANNEE 2019.**

Rapporteurs : Mesdames Martine BISAUTA et Maider BEHOTEGUY

Madame Martine BISAUTA :

Ce rapport sera présenté à deux voix.

Ce rapport est un document réglementaire qui s'impose aux collectivités de plus de 20 000 habitants et il va se composer de deux parties. La première va faire état de la politique de ressources humaines de la Communauté d'Agglomération en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. La seconde partie présente les politiques menées par la Communauté d'Agglomération sur son territoire en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes. Vous savez que nous avons à l'unanimité signé la charte européenne pour l'égalité des droits entre les femmes et les hommes dans la vie locale. Je vais laisser Maider Behoteguy aborder la politique des ressources humaines de la CAPB.

Madame Maider BEHOTEGUY :

Bonjour chers collègues. En matière de politique de ressources humaines, la Communauté d'Agglomération inscrit évidemment la question de l'égalité professionnelle femmes-hommes au cœur de sa politique de gestion de ressources humaines. Le rapport qui vous a été adressé dresse un bilan complet à la date du 1<sup>er</sup> janvier 2019. Quelques points cependant sont portés à votre attention ce matin. Sur 923 emplois permanents, 509 emplois sont occupés par des hommes, soit 55 % de l'effectif et 414 emplois par des femmes, soit 45 %. Les femmes sont particulièrement représentées dans l'encadrement, c'est-à-dire dans les emplois de catégorie A et B. On note une proportion plus forte d'hommes au niveau de la catégorie C en raison des effectifs importants en filières techniques (collecte, valorisation déchets, eau, assainissement). La Communauté rejoint la situation en fait de nombreuses autres collectivités sur cette question de la faible mixité dans les filières.

L'écart de revenus, lui, entre les femmes et les hommes - si vous l'avez observé - par catégorie d'emploi, est à mettre en regard et des âges moyens et du temps de travail. Vous auriez pu remarquer que l'âge moyen côté femmes est un peu inférieur à celui de la population masculine. Il y a aussi évidemment l'entrée en fonction des femmes qui peut être

plus tardive en matière d'âge que des hommes et l'on sait que dans la fonction publique, c'est le traitement indiciaire qui constitue la base essentielle du revenu, lié à l'ancienneté et au déroulement de carrière. Il y a également le temps de travail puisque l'on intègre dans la question des revenus le temps partiel ou les temps non complets qui, en général, sont plus portés aujourd'hui par des femmes.

Les éléments relatés dans le rapport ne montrent donc pas de distorsion structurelle entre les femmes et les hommes dans les conditions de travail et de progression au sein de la Communauté. Néanmoins, ce bilan devra être approfondi dans les années à venir et mis en perspective par des comparaisons dans la durée, dans l'objectif d'assurer aux agents une parfaite égalité de traitement, indifféremment de toute considération de genre.

Fort de dispositifs de dialogue social mis en place, notre Communauté d'Agglomération accentuera son effort de promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes, en s'inscrivant de manière volontariste dans le cadre fixé par les réglementations, selon les trois axes suivants :

- l'égalité dans les parcours professionnels et les rémunérations,
- une meilleure articulation entre vie professionnelle et vie personnelle,
- et la prévention des violences faites aux agents et du harcèlement sur le lieu du travail.

Les années à venir seront donc consacrées à la mise en œuvre d'un plan d'action à définir avec toutes les parties prenantes. Et je rajouterai ici, en ne perdant jamais de vue l'aspect développement durable dans notre politique de ressources humaines. Je suis très fière que notre Direction Ressources Humaines soit composée de trois services : le service Carrière Vie Paie, le service Qualité de Vie au Travail, le service Gestion Prévisionnelle Emploi et Compétences, qui sont au cœur du développement durable des ressources humaines. Je suis fière de dire que ce sont trois femmes d'exception qui pilotent ces trois services. Merci.

Madame Martine BISAUTA :

Je vais intervenir sur la deuxième partie du rapport tout en disant qu'effectivement, au niveau DRH, les chiffres que nous avons sont des chiffres, je dirais - avec des guillemets - "plutôt acceptables". J'apporterai cependant un bémol : c'est un hasard, puisque nous avons fait une compilation de ce qui existait. La situation peut se détériorer à tout moment. Il faut donc porter une attention constante à l'évolution de ces chiffres car, globalement, dans ce pays, la situation est loin d'être satisfaisante. Il faudra au fil du temps maintenir ces résultats et être très attentif parce que les femmes représentent quand même 52 % de la population. Elles ont des compétences et il y a lieu de s'interroger quand même sur la façon dont leurs carrières peuvent se dérouler. Il ne s'agit pas de favoriser, mais, tout simplement, d'être capable d'arriver à l'équité.

La deuxième partie du rapport est davantage territoriale. Un groupe « égalité » s'est constitué au sein de l'Agglomération. Il se compose d'élus, mais, aussi des syndicats de l'Agglomération et de la coordination EBA qui avait été à l'origine de la saisine de la Communauté d'Agglomération pour la signature de la charte. Nous sommes en train de construire un plan d'action. Un plan d'action qui balaye un peu tous les sujets. Nous travaillons sur les ressources humaines, mais aussi sur la réalité du territoire Pays basque en matière de place des femmes. Les chiffres sont moins bons. A commencer par nous, 23 % des femmes au sein de ce Conseil communautaire. On me dit toujours, c'est le résultat des élections. Oui et non. Il n'y a pas que les élections qui ont constitué ce Conseil communautaire. Là où la loi n'impose pas, il n'y a pas eu beaucoup d'efforts. Il suffit de regarder, c'est un constat, ce qu'était l'émanation des 10 intercommunalités. Il y avait certains conseils communautaires qui ne comprenaient aucune femme ou une femme, ou deux ou trois sur - regardez - 85 % d'hommes dans les Conseils. Deux communautés tiraient leur épingle du jeu, pratiquement la parité : la Communauté d'Agglomération Sud Pays basque et la Communauté d'Agglomération Côte basque Adour. Vous avez la réponse : c'est la loi. Personne ne pouvait y échapper. Il faut quand même que l'on s'interroge grandement, quand la loi n'intervient pas, sur ce qu'il en est. Le Conseil permanent comprend seulement 17 % de femmes, malgré le souhait que nous avons, lors de la préfiguration, d'atteindre 30 %.

Il n'y a pas que des maires au Conseil permanent. Il y a partout des adjointes ou des conseillères municipales qui ont peut-être quelques compétences et qui auraient mérité qu'elles soient associées.

16 % pour le Conseil exécutif. Je ne commenterai pas plus. Vous avez l'image devant vous. Si l'on veut avancer, il faut savoir faire son autocritique. C'est un constat. Les marges de manœuvre sont importantes. Donc, l'espoir est au rendez-vous. Je pense que peut-être, le prochain mandat permettra que nous ayons une image plus réaliste, répondant aussi à la réalité de la population dans ce territoire.

On peut aussi regarder dans les entreprises, dans celles où vous travaillez, dans les associations. C'est une réalité particulièrement prégnante en France. Cela m'interroge beaucoup. On me dit que l'on a un caractère latin, qui voudrait dire qu'on est moins sensible à la répartition juste des sexes dans la vie publique. Ce n'est pas vrai en Espagne. Peut-être que le jour où on aura transformé le pays des droits de l'Homme en pays des droits humains, on avancera un petit peu plus.

Par cette charte, nous allons construire un plan d'action. Nous avons ensemble pris des engagements. Nous avons dit ensemble - et il est bon de le rappeler - que l'affirmation de l'égalité des femmes et des hommes est un droit fondamental. Nous avons dit ensemble et nous l'avons voté, que la prise en compte et la lutte contre toutes les formes de discrimination étaient une priorité. Nous avons dit ensemble et voté en faveur d'une représentation juste et équilibrée des femmes et des hommes dans toutes les sphères de la prise de décisions. Maintenant, il faudrait que nous soyons ensemble pour concrétiser cet engagement ambitieux. Je vous remercie.

Madame Colette CAPDEVIELLE :

Chers collègues, surtout chers, puisque ce sont plutôt des hommes qui composent notre Conseil communautaire. Merci Martine de ne pas avoir utilisé la langue de bois et d'avoir dit les choses un peu cash. Effectivement, on constate qu'il y a 17 % de femmes au Conseil permanent et plus on monte dans la hiérarchie et dans les responsabilités au sein de notre agglomération, moins, il y a de femmes élues. Merci également Maïder de nous avoir rappelé ces chiffres clés concernant l'ensemble du personnel. Je ne serai pas longue. Je veux simplement dire une chose. Pour avoir vécu depuis maintenant presque des décennies l'évolution et des combats pour aboutir à une parité, moi, je n'ai aucun optimisme parce que tant que la loi n'impose pas une parité réelle, la situation restera identique. Cela veut dire que tant que les conseillers communautaires seront issus d'un mode de désignation et non selon le mode d'élection, nous nous retrouverons toujours avec la photographie telle qu'elle est aujourd'hui et qui ne correspond absolument pas à la vision du territoire. Je rappelle quand même qu'il y a de cela 20 ans, quand on a imposé la parité dans les conseils municipaux, que n'avons-nous pas entendu ? Qu'il fallait de la compétence. Qu'il fallait former des femmes. Qu'il n'y en avait pas. Et partout, on a réussi à constituer des listes paritaires, à ce que des femmes s'investissent dans la vie publique. Je crois que BATERA a fait un travail là-dessus qui est remarquable et j'invite chacun vraiment à regarder cette photographie de la situation aujourd'hui dans notre agglomération. J'espère peut-être un jour connaître une femme, pardon, à votre place Monsieur le Président, vous n'avez pas vocation à y être définitivement. Est-ce qu'on peut imaginer qu'un jour, une femme sera aux commandes de cette agglomération ? Est-ce qu'on verra, peut-être pas moi, mais ma fille, mes enfants ou mes petits-enfants verront à ce banc la parité. Je ne sais pas, Messieurs, imaginez que vous représentiez 16 % d'une assemblée qui décide de l'avenir d'un territoire. Vous vous rendriez bien compte qu'il y a quand même une difficulté et qu'il faut faire évoluer les choses. Je voulais simplement apporter ce petit témoignage et dire que je ne crois qu'à une chose. La loi, rien que la loi, toute la loi. Mais, pour cela, il faut une vraie volonté politique et ça...

Madame Marie-José MIALOCQ :

Ces chiffres, on les retrouve bien sûr au niveau national. Je voulais vous faire part de l'avancée d'un groupe de travail qui a été mis en place par l'AMF pour promouvoir la présence des femmes dans les exécutifs locaux.

Ce groupe de travail dont je fais partie s'est réuni à plusieurs reprises l'année écoulée et a écrit un certain nombre de mesures pour les communes et les intercommunalités destinées à nourrir une proposition de loi qui va être présentée à l'Assemblée nationale et au Sénat.

Concernant les communes, l'AMF prône l'élargissement du scrutin de liste paritaire et alternée femmes-hommes à toutes les communes, donc, en dessous des 500 habitants. L'obligation de réserver le poste de premier adjoint à un candidat de sexe différent de celui du maire et une liste paritaire et alternée femmes-hommes des adjoints au maire, sans distinction de strate.

Concernant les intercommunalités, les propositions portent sur l'application dans toutes les communes de dispositifs de fléchage sur les listes municipales paritaires et alternées femmes-hommes pour l'élection des conseillers communautaires. Pour nous, c'est vrai que c'est un peu compliqué puisque nous sommes de nombreuses petites communes à n'avoir qu'un conseiller communautaire. L'autre proposition porte sur l'obligation de réserver le poste de premier vice-président à un candidat de sexe différent de celui de la ou du président de l'EPCI à fiscalité propre. Enfin, sur l'institution de règles de parité dans tous les exécutifs intercommunaux. La loi, non, certes, elle ne fera pas tout, mais, elle a bien fait avancer les choses. La parité est quasi atteinte dans les Conseils départementaux et régionaux. Les dispositifs de quotas dérangent, certes. Mais, ils s'avèrent un apport majeur pour le discours sur l'égalité. Ils inscrivent dans le marbre l'idée que c'est vers l'égalité effective qu'il faut tendre pour ne pas se priver de tous les talents. Monsieur le Président, chers collègues, c'est ensemble que nous devons avancer sur le chemin de cette égalité et de la mixité. Merci.

Monsieur Beñat CACHENAUT :

J'ai la chance de porter la compétence action sociale et vous le comprendrez bien, il s'agit d'un domaine où il y a, en grande majorité, des femmes et j'en suis très content. Il n'y a pas de souci, sauf que j'entends aussi des femmes qui disent : "Heureusement qu'il y a des hommes de temps en temps". Je voudrais juste rebondir et vous avez raison, Madame Capdevielle, quand vous dites, peut-être pas forcément la parité, mais, faire un effort pour qu'il y ait plus de femmes. Je pense que c'est très important parce que pour avoir connu une expérience personnelle, lorsqu'il a fallu, il y a six ans, monter une équipe municipale, je me suis efforcé personnellement à trouver un certain nombre de femmes. Mais, je peux vous dire que c'est très compliqué.

Monsieur Didier IRIGOIN :

Nous ne pouvons qu'être d'accord avec ce qui a été dit évidemment sur la parité et je rejoins aussi les propos de Marie-José. Nous avons souhaité toutefois interpellier l'Association des Maires de France parce que nous sommes très inquiets qu'une loi oblige partout à la parité. Et là, je rejoins ce qu'a dit Beñat. Aux dernières élections municipales, nous avons fait du porte à porte dans la commune et ce n'est pas un cas isolé, du porte à porte pour avoir quelques femmes à nos côtés et cela a été extrêmement compliqué. Ma seule inquiétude pour 2020, puisque l'Association des Maires prône cette parité et cette alternance hommes-femmes dans toutes les communes, y compris les petites, c'est que nous avons aujourd'hui en milieu rural énormément de mal à constituer une liste de 11 personnes. Si nous rajoutons une complication supplémentaire, je ne sais pas si toutes les communes vont pouvoir constituer leur liste.

Monsieur Jean-René ETCHEGARAY :

Je souhaite apporter ma contribution sur ce sujet. Je considère qu'il y a un vrai problème effectivement dans la parité. Mais, je crois qu'il y a également un vrai problème qui concerne le statut de l'élu. S'il y avait effectivement un statut de l'élu digne de ce nom, on réglerait une bonne partie du sujet parce qu'une femme a une activité professionnelle, a une activité familiale. Vous savez cela aussi bien que moi et que c'est bien plus difficile pour une femme de se vouer à l'action publique que pour un homme. Et même si c'est aussi difficile pour les hommes, c'est pour cela d'ailleurs que 50 % des maires - c'est ce que dit un récent sondage - ne vont pas se représenter aux élections, ce qui est très inquiétant pour la démocratie locale.

Madame Christelle CAZALIS :

Je n'ai rien à rajouter parce que c'était le sens de mon intervention ; c'est une question que je pose régulièrement. Il s'agit du statut de l'élu de manière générale, mais, plus particulièrement, comme vous l'avez évoqué, pour les femmes. Avec les différentes vies qu'elles ont à mener, c'est aussi difficile de s'engager. Bien souvent, ce n'est pas une question de non-volonté, mais c'est une question de possibilité à mener trois, quatre vies dans une même journée.

Monsieur Sauveur BACHO :

Egun on deneri. Il faut dire aussi, y compris dans les petites communes, que l'on arrive parfois à obtenir la parité. Sur le fond, c'est aussi la façon de faire de la politique qui doit changer, la politique au sens noble du terme. Par exemple, mieux adapter nos heures de réunion, la façon de tenir nos conseils municipaux...etc. Je pense que c'est tout cela qu'il faut que l'on change petit à petit,

Madame Martine BISAUTA :

Je partage beaucoup de ce qui a été dit. Je voudrais simplement ajouter une petite expérience. Etant responsable dans une vie ancienne des listes pour le Conseil de Prudhommes, la loi n'imposait rien. Mais, il avait été décidé que nos listes seraient paritaires. Beaucoup de mes camarades masculins m'ont dit que c'était une gageure et que notamment, dans le secteur industrie et agriculture, on ne parviendrait pas à des listes paritaires. C'est du travail que de convaincre parce que c'est vrai et je vous donne ma parole que cela s'est passé comme ça. Je n'ai pas de souvenir de camarades masculins que j'ai invités à intégrer les listes et qui auraient eu un souci au niveau d'une compétence ou d'une qualification pour être juge. Mais, par contre, les femmes, pendant des heures, m'ont entretenue sur est-ce que je serais capable ? Nous venons de cette culture-là, de ce que l'on a imprimé dans nos têtes et il a fallu une conviction démesurée pour les amener à sauter le pas. La réalité de ce qui s'est passé après, c'est qu'elles n'ont pas démerité. Elles ont été au même niveau que les autres. Il y a des hommes qui se sont passionnés pour le travail du droit du travail, des femmes aussi. Nous sommes tous des êtres humains avec des appréciations et des comportements souvent identiques. Mais, les femmes ont intériorisé tellement cette incompétence, cette incapacité de faire, que le travail est énorme. Mais la conviction peut arriver à renverser les choses. Les résultats sont quelquefois surprenants. Je crois que les femmes qui ont toujours besoin - vérifiez-le en regardant autour de vous - de justifier qu'elles sont bien à la place qu'elles occupent, sont d'extraordinaires travailleuses sur les dossiers que vous leur confiez.

Il faut que l'on prenne confiance en nous. Mais, une femme ne viendra pas taper à votre porte. Une femme n'imposera pas et c'est vrai qu'il faut de la conviction, de la volonté politique, en l'absence de contrainte de la loi, pour faire avancer les choses.

Vous savez qu'il y a une réflexion autour de Conseils territoriaux. Je pense que ces Conseils territoriaux peuvent être paritaires. D'ici la fin de ce mandat, nous avons l'occasion, dans tous les Conseils territoriaux qui vont se mettre en place dans les 10 pôles de la CAPB, de faire en sorte que la représentation soit paritaire. C'est quelque chose auquel je vous convie. Je crois que cela pourrait créer une dynamique qui peut-être au moment où vous devrez constituer vos propres listes, vous aurez au rendez-vous des femmes plus décidées à s'engager.

Monsieur Jean-René ETCHEGARAY :

Merci pour ces interventions de grande qualité. Je vous rappelle qu'il n'y a pas de vote sur ce rapport.

#### **OJ N°4 – FINANCES.** **DEBAT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019.**

Rapporteurs : Messieurs Kotte ECENARRO, Jean-René ETCHEGARAY et Francis GONZALEZ

Monsieur Jean-René ETCHEGARAY :

Je voudrais dire quelques mots avant d'ouvrir le débat des orientations budgétaires qui est extrêmement important. Ce rapport sera présenté dans quelques instants par Kotte Ecenarro et par Francis Gonzalez qui sont - comme vous le savez - respectivement, en charge des finances et de la fiscalité.

Comme vous le savez, la loi nous oblige à débattre de nos orientations budgétaires avant le vote du budget primitif.

Ce débat d'orientation budgétaire n'est pas un pré-budget. Et même si dans certaines de nos communes, nous avons tendance à vouloir quasiment être prêts pour le budget au stade des orientations budgétaires, ce n'est pas le sens de l'exercice des orientations budgétaires et ce n'est pas le sens que nous avons considéré comme devant être le bon pour ce qui nous concerne. Pourquoi ? Mais, parce que tout simplement, nous sommes dans un exercice que chacun connaît ici, qui fait que nous avons à peine, il y a quelques semaines, décidé d'embrasser des politiques publiques que nous n'avions pas jusqu'ici décidé d'exercer. Ces 21 politiques publiques, vous les connaissez. Nous les avons votées le 15 décembre dernier pour la grande majorité d'entre elles. Des politiques publiques qui, bien évidemment, touchent à la fois aux fonctions stratégiques que nous estimons être capitales pour notre agglomération, mais aussi aux projets et services qui ne sont pas moins importants parce que ce sont des services rendus à la population, collecte des ordures ménagères, petite enfance,...etc. Tous ces services sont extrêmement importants et sont vraiment constitutifs de ce que l'on peut appeler les fondations de notre projet communautaire qui, comme vous le savez, est en train d'avancer et de se construire. Je veux dire ici que tous les services et tous les élus concernés - je dis bien tous les services et tous les élus concernés - je veux parler des vice-présidents ou des conseillers délégués, ont prêté la main à cet exercice pour la première fois parce qu'il s'agit du premier véritable exercice de confrontation entre une volonté politique, l'ambition que nous avons et le principe budgétaire qui est un principe de réalité. Il y aura très vite entre les orientations budgétaires d'aujourd'hui et le budget primitif qui sera voté à la mi-avril, un exercice extrêmement important qui s'appelle tout simplement l'arbitrage, car nous ne pourrions pas tout faire. Pourquoi ? Parce que nous posons comme principe de ne pas toucher à la fiscalité. Personne ne souhaite - en tout cas, je l'ai parfaitement compris - pour l'heure, toucher à la fiscalité. Donc, si l'on considère que les taux doivent rester les mêmes, cela veut dire qu'il faudra confronter à la fois les volontés politiques que nous avons et celles qui se sont exprimées.

Je voudrais dire ici que nous avons évidemment certaines de nos compétences qui sont parfaitement comprises parce qu'elles sont incarnées. Je veux parler là des services comme les ordures ménagères, comme la distribution d'eau potable ou comme l'habitat. Ces politiques publiques là sont essentielles puisqu'elles constituent des politiques qui répondent à des besoins de la population. Puis, il y en a d'autres qui sont moins matérialisées, moins perceptibles, et pourtant, elles n'en sont pas moins importantes. Souvenez-vous, nous avons décidé de prendre l'enseignement supérieur et la recherche au titre de nos compétences. L'enseignement supérieur, ce n'est pas que l'affaire des communes où se trouvent effectivement ces établissements d'enseignement, qu'il s'agisse d'Anglet, de Biarritz ou de Bayonne. Ce sujet-là, c'est l'affaire de nos enfants où qu'ils se trouvent au Pays basque. Tout cela n'est possible que pour autant que bien sûr, on s'attache à doter nos universités, en tout cas, nos équipements universitaires, des moyens qui sont nécessaires. Je pense aux grands projets et on en parlera tout à l'heure pour Anglet.

Je prenais cet exemple-là, mais, il pourrait très bien aussi être dupliqué sur la question sociale avec le CIAS que nous avons créé et dont vous savez qu'il joue un rôle extrêmement important. C'est aussi le cas du développement économique qui n'est pas forcément toujours perçu de manière tout à fait exacte au regard du poids qu'il représente dans la constitution de notre budget. Et pourtant, c'est le cas. Nous étions, pour certains d'entre nous, hier, dans le cadre de la Semaine de l'Industrie, à constater que notre Pays basque se porte bien sur le plan de l'économie et y compris de l'économie productive. C'est tout simplement parce que l'on est très actif dans ce domaine.

Toutes ces politiques publiques - je n'en ai cité que quelques-unes - ne peuvent se vivre qu'à l'aune de la transition énergétique, voire de toutes les transitions, y compris les transitions sociétales que nous sommes en train de vivre. Raison pour laquelle, dans la présentation qui vous sera faite dans quelques instants, nous avons pour la première fois considéré qu'il fallait

que les orientations budgétaires soient présentées politique par politique. Politique par politique pour voir très exactement où nous voulons aller. Parce que si l'on émette la présentation du sujet, nous n'en avons pas une vision globale.

Je voulais évoquer aussi le sujet de la fibre qui va être installée, comme vous le savez, par le syndicat "La Fibre 64", dont notre Agglomération est partie prenante, avec l'objectif de doter tout le Pays Basque en fibre d'ici trois-quatre ans. C'est extrêmement important pour la vie domestique. C'est extrêmement important pour la vie économique aussi.

Je vais terminer en disant que nous avons, au travers d'un certain nombre de dossiers qui vont être présentés dans un instant, une bonne illustration du travail que l'on fait pour l'aménagement du territoire et ses équipements structurants. Et je les donne pour dire que c'est tout le territoire qui est concerné. Parce que lorsqu'on parle de la maison de santé à Mauléon, à Tardets et à Saint-Palais, qui vont représenter cette année 5,9 millions d'euros, bien, ce sont des opérations qui ne se feraient pas sans notre Agglomération. La piscine à Saint-Palais 4,2 millions d'euros, de la même manière. Le pôle de services et cuisine centrale à Bidache, 5,2 millions d'euros. La crèche à Espelette, 1,2 million d'euros. La maison de service du public de Saint-Jean-Pied-de-Port, un million d'euros. La Halle créative et les cellules industrielles à Saint-Jean-de-Luz, 10,9 millions d'euros. Le cœur de campus à Anglet - je parlais de l'université, il y a un instant - 24 millions d'euros. Mais, c'est aussi l'atelier de l'espadrille de Mauléon, avec 2,9 millions d'euros.

Dernier point, il y a un constat que l'on fait les uns et les autres, et on le savait déjà, mais c'est plus inquiétant qu'on ne l'imaginait. C'est le fait que la plupart de nos communes sont abandonnées par un certain nombre de services parce que l'État s'est désengagé, parce que, aussi, le Conseil départemental ne peut plus exercer un certain nombre de compétences. Tout cela nous a amené à considérer qu'il fallait créer une véritable solidarité de la communauté. Cela s'est fait - souvenez-vous - par rapport à la compensation de la baisse des dotations et du FPIC. Je n'y reviens pas, mais il s'agissait de sommes de l'ordre de 1,3 million d'euros que nous avons réinjectées au profit des communes pour qu'elles ne soient pas privées d'un certain nombre de dotations qu'elles avaient avant. Il y a aussi, bien sûr, une demande forte d'aide pour les communes pour les accompagner dans la réalisation de leurs projets. Nous avons effectivement réfléchi à la nécessité qu'il y avait de faire émerger de nouveaux projets à l'échelle des pôles. Nous avons une dotation de 10 millions d'euros pour la réalisation d'un certain nombre de projets structurels, pas forcément communautaires, pas forcément intercommunaux, quelquefois simplement communaux, mais d'intérêt bien sûr intercommunal. Cela concerne l'accessibilité par exemple, des bâtiments. Cela concerne aussi les questions d'équipements. Les communes ont aujourd'hui des besoins et ne trouvent plus les financements nécessaires. Cela concerne aussi les espaces publics.

Heureusement la situation financière de notre communauté est saine et robuste. Nous avons été très prudents en 2018. Notre épargne ainsi a augmenté de manière importante. La Communauté s'est même désendettée. Nos recettes continuent à progresser. Pourquoi elles continuent à progresser ? Parce que nous sommes dans un territoire attractif et que nous avons de plus en plus de population.

Je vais terminer en vous disant qu'il n'y aura pas beaucoup de sujets dont on considérera qu'ils concernent telle ou telle partie du territoire. Même si nous conduisons actuellement un travail acharné pour accompagner des grandes entreprises de l'économie régionale, telles que l'entreprise Dassault ou l'entreprise Lauak, ce sont des emplois qui ne concernent pas seulement la commune où s'installe ou s'étend cette entreprise, mais bien l'ensemble du Pays Basque. C'est notre travail que d'être à ce rendez-vous. C'est notre travail de considérer où sont les priorités. C'est notre travail que de faire les bons arbitrages.

Je remercie Kotte Ecenarro et Francis Gonzalez de bien vouloir prendre la parole. Ils vont, l'un et l'autre, nous présenter, de manière très méthodique et très résumée, ces orientations budgétaires 2019. Vous avez reçu un document qui fait 110-120 pages. Je vous recommande réellement - si vous n'avez pas fait - de le lire d'une manière complète parce qu'il renseigne beaucoup sur notre Communauté d'Agglomération.

Monsieur Francis GONZALEZ :

Un contexte général marqué par la réforme de la fiscalité locale. En matière de finances publiques locales, l'objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement s'appliquera pour la seconde année consécutive. Les associations d'élus locaux ont d'ores et déjà fait valoir la nécessité d'ajuster le cadre de contractualisation afin de tenir compte des différents



points de blocage justifiant des assouplissements et traiter les effets de bord des dispositifs qui n'ont pas été neutralisés. Les structures intercommunales sont concernées par deux mesures majeures dans la loi de finances pour 2019 en matière de dotations et en matière de fiscalité locale. La nouvelle architecture de la dotation d'intercommunalité est caractérisée notamment, par le plafonnement du coefficient d'intégration fiscale au niveau de 0,60 et le maintien des règles de garantie avec l'encadrement des évolutions interannuelles bornées entre 95 et 110 %.

Les aménagements de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères visaient à sécuriser et élargir le champ de financement de la taxe et à transférer à l'EPCI la charge des dégrèvements suite à une décision de justice.

La Communauté d'Agglomération perçoit des recettes fiscales diversifiées aux évolutions contrastées. La Communauté d'Agglomération, comme l'ensemble des collectivités du bloc communal, sera impactée par la suppression de la taxe d'habitation et la future réforme de la fiscalité locale qui en découlera. En 2018, 161 700.000 euros de produits de fiscalité locale, hors rôle supplémentaire, ont été perçus. Le produit de la taxe d'habitation perçue par la Communauté d'Agglomération s'élève à près de 49 millions d'euros et représente - comme l'illustre le schéma projeté - 32 % du total des recettes de fiscalité locale de l'Agglomération. Le produit de taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties n'est qu'un talus résiduel puisque son volume est équivalent à peine à 1 % du produit fiscal total. L'État a pris entièrement la mesure à sa charge, soit un coût total de 25,3 milliards d'euros (en 21). La mission Richard Bur préconise deux familles de scénarii, avec trois déclinaisons. 1A, 1B et 2 - comme l'illustre le schéma projeté. La descente du foncier bâti départemental aux communes et aux EPCI se justifie par plusieurs arguments détaillés dans le rapport d'orientations budgétaires. Les scénarii étudiés font apparaître une perte croissante du pouvoir fiscal (du bloc local, dont le moins pénalisant) en termes de pouvoir de taux et de territorialisation du produit fiscal serait le scénario de descente de la taxe foncière bâtie du département aux communes et aux EPCI. Les scénarii présentent des avantages et des inconvénients pour la Communauté d'Agglomération et ses communes membres, selon que le transfert porte sur un impôt local ou sur une part d'impôt national - comme illustré là aussi dans le tableau projeté. La refonte fiscale, telle qu'elle est envisagée, conduit à une forte concentration de l'impôt local sur les seuls propriétaires. Or, la proportion des propriétaires occupants est très différente selon qu'on se situe en zone urbaine ou rurale. La perspective de rétrécissement de la proportion des résidents non-propriétaires et concernés par l'impôt local est un réel problème, car on sait que les exonérations totales font perdre de vue le fait que les services collectifs ont un coût. Il faut partager en fonction des capacités contributives de chacun et que l'impôt constitue un maillon essentiel dans la relation entre les habitants et la collectivité.

Monsieur Kotte ECENARRO :

Comme vous l'a dit le Président, avec Francis Gonzalez, nous vous faisons un résumé du document que vous avez reçu, résumé qui compte quand même 32 pages. Je vous demande donc un petit peu de patience et je vous remercie par avance.

Il s'agit de concrétiser et conforter en 2019 les actions et les projets engagés depuis la création de la Communauté. La procédure de préparation budgétaire reste toujours en cours. Les données chiffrées indiquées dans le rapport constituent des prévisions de dépenses et de recettes, tant en fonctionnement qu'en investissement. Ces données feront l'objet d'ajustements d'ici le vote du budget afin de s'inscrire dans le cadre du scénario financier et budgétaire défini et de concrétiser et conforter en 2019 les actions et les projets engagés depuis la création de la Communauté. Concernant tout d'abord l'aménagement de l'espace et l'urbanisme, l'année 2019 est une année charnière en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme. En effet, alors que l'année verra s'achever un grand nombre de procédures communales, elle sera également l'occasion d'élaborer la charte d'aménagement et de développement durable - le CADD - de définir les périmètres et les calendriers des PLU infra communautaires - PLUI - qui, à terme, couvriront l'ensemble du territoire communautaire. L'année 2019 permettra également de préciser les modalités de l'intervention communautaire par la mise en place des règlements d'intervention relatifs aux Zones d'Aménagement Concerté - les ZAC - d'intérêt communautaire et aux opérations communautaires. Le Programme Local de l'Habitat - le PLH - viendra également compléter le cadre de

l'intervention communautaire. Toutefois, la collectivité est déjà en action en portant une grande diversité d'études et de projets d'aménagement d'échelles très différentes, avec notamment, l'accompagnement des besoins exprimés par les communes. Depuis 2018, les dépenses d'investissement liées aux études nécessaires aux procédures de planification urbaine – PLU, carte communale - et de planification patrimoniale sont intégrées dans plusieurs autorisations de programmes courant sur les deux ou trois prochaines années. Pour ce qui est du service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme, en 2019, ce service devrait traiter près de 3 900 permis de construire instruits sur le territoire des 87 communes.

Concernant le volet habitat, 2019 sera la première année pleine de mise en œuvre du règlement d'intervention adopté l'année dernière, dont l'impact budgétaire en investissement se traduit par des autorisations de programmes pour les aides à la pierre communautaires, que ce soit en parc public ou privé et pour les aides à la pierre de l'État versées par la Communauté pour le parc social. Pour l'année 2019, la programmation prévisionnelle est de 1 096 logements locatifs sociaux, dont 782 PLUS et PLAI, de 45 logements en accession sociale et de 320 logements en parc privé. Les autres dépenses portent essentiellement sur le programme d'intérêt général - le PIG - Pays basque et les études dédiées aux copropriétés. L'élaboration du programme local de l'habitat sera poursuivie, arrêt de projet en 2019 pour une approbation en 2020. Enfin, la Communauté d'Agglomération au titre de sa compétence en matière d'habitat, mais, également, dans un souci majeur d'accompagnement social de ses habitants, apporte une contribution financière à plusieurs organismes, comme le foyer de jeunes travailleurs, l'ADIL ou le Fonds de Solidarité Logement.

Concernant les gens du voyage, l'exercice de la compétence communautaire en matière d'aménagement et de gestion d'aires dédiées aux gens du voyage est particulièrement délicat du fait même du manque d'infrastructures. Ainsi, la Communauté agit à plusieurs niveaux pour améliorer la connaissance de la problématique, gérer les aires existantes, accompagner la gestion des terrains familiaux existants et développer tous les outils permettant de limiter les impacts du grand passage. Sur ce dernier point, au cours de l'année 2019, l'État et le Conseil départemental finaliseront le nouveau schéma départemental d'accueil des gens du voyage. En matière de politique de la ville, les dépenses de fonctionnement correspondent, comme chaque année, à la participation de la Communauté au groupement d'intérêt public de développement social et urbain - le GIP DSU. L'action de ce dernier est essentiellement dévolue aux deux quartiers prioritaires situés sur la commune de Bayonne. Toutefois, par son action dédiée à la clause d'insertion sociale, le GIP DSU intervient également à l'échelle communautaire. Le projet de pôle dédié à l'économie sociale et solidaire entre en 2019 dans la phase déterminante de sa programmation et de la définition de son intégration urbaine.

Concernant la gestion intégrée du cycle de l'eau littoral et océan, jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2020, la gestion des eaux pluviales urbaines est une compétence facultative des Communautés d'agglomération. La Communauté d'Agglomération Pays Basque a délibéré en ce sens en fin d'année et est en attente de l'ensemble des avis des communes membres. En terme budgétaire, cela signifie, pour l'exercice 2019, une continuité des missions exercées et une analyse à mener pour anticiper la prise de compétence en 2020. La Communauté d'Agglomération souhaite mettre en œuvre une politique de l'eau globale et cohérente, et exercer ainsi de manière indissociée l'eau et l'assainissement, en mutualisant les moyens, favorisant la lisibilité pour les usagers et l'efficacité du service. Afin de contribuer à la mise en place d'une organisation technique et administrative adaptée à cet objectif, la Communauté d'Agglomération a souhaité se retirer des syndicats (pré)existants, condition préalable pour envisager l'harmonisation des services sur l'ensemble de son territoire. Ces évolutions de périmètre auront des incidences budgétaires en 2019. L'année 2018 a permis l'intégration des agents issus de l'ensemble des structures antérieurement compétentes sur le cycle de l'eau, et une nouvelle organisation a été mise en place en plusieurs phases. Les prévisions budgétaires de 2019 prennent en compte l'ensemble de ces ajustements et la refacturation précise des agents sur les budgets annexes selon leur affectation. L'Agence de l'eau Adour-Garonne a rendu public en ce début d'année, son onzième programme valable pour la période 2019-2024. De manière générale, les aides de l'Agence se sont réorientées vers la reconquête de l'état des masses d'eau et l'adaptation au changement climatique. Le volume financier global de redistribution est réduit à l'échelle du bassin Adour-Garonne et les conditions d'éligibilité aux subventions deviennent nettement plus restrictives. Cela conduira,

pour la Communauté d'Agglomération, à une réduction des financements pour les réseaux d'eau potable et d'assainissement, et à des aides très réduites pour l'assainissement non collectif. Les missions exercées dans le cadre de la politique de l'eau font appel à différents budgets. Avec en 2019, l'intégration de nouveaux sous-budgets et l'intégration des flux financiers liés au protocole de sortie des syndicats.

Un autre élément notable pour 2019 concerne les évolutions de modes de gestion ou de contrat pour l'eau et l'assainissement. En effet, les budgets annexes reflètent ces modes de gestion, régie ou délégation de service public, et régime de TVA applicable aux DSP. Au cours de l'année 2019 seront menées les deux études prospectives visant d'une part, à déterminer le montant et les modalités de mise en œuvre de la taxe GEMAPI, en fonction des charges financières engendrées notamment par la prise en compte des systèmes d'endiguement de la Communauté d'Agglomération ; et d'autre part, à définir les tarifs cibles de l'eau et de l'assainissement, ainsi que le calendrier d'harmonisation tarifaire, à l'échelle de la Communauté d'Agglomération. Ces deux études seront déterminantes et engageantes en matière de financement de la politique de l'eau.

En matière d'eau et d'assainissement, la programmation 2019 des investissements se veut réaliste, avec deux objectifs prioritaires : la conformité réglementaire et le maintien du patrimoine. Pour ce qui concerne les cours d'eau et le littoral, et dans l'attente des éléments qui seront produits au cours de l'étude des systèmes d'endiguement, les propositions budgétaires s'inscrivent dans la continuité de 2018 : entretien des cours d'eau et des ouvrages hydrauliques ; prévision des crues (Predict) ; analyse et protection de la qualité des eaux de baignade ; stratégie du trait de côte.

En matière d'eaux pluviales urbaines, les opérations visant à réduire le niveau de risque lié au ruissellement urbain sur le territoire des deux ex-agglomérations côtières se poursuivent, dans le respect de la programmation des schémas directeurs des eaux pluviales, le SDEP, et de la coordination avec les autres travaux de réseaux ou interventions sur la voirie. Pour le reste du territoire, les opérations pour lesquelles la Communauté d'Agglomération s'était engagée financièrement, avant le vote de la loi Ferran, seront poursuivies et terminées. Enfin, un état des lieux sera dressé sur la partie du territoire pour laquelle la Communauté n'est à ce jour pas compétente, mais le sera dès le 1er janvier 2020.

Concernant la prévention, collecte et valorisation des déchets, l'objectif de cette année est de permettre, grâce aux efforts conjugués de la Communauté d'Agglomération et du syndicat Bil Ta Garbi, de dépasser le taux global de valorisation de 75 % de près de 200 000 tonnes qui sont collectées ou réceptionnées en déchetteries. Une étude générale de modernisation et d'optimisation du service rendu à l'utilisateur permettra de réaliser, sur le deuxième semestre 2019, un état des lieux du service rendu. En matière de prévention et de réduction des déchets, la Communauté d'Agglomération déploiera sur son territoire le Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés, bâti par le syndicat Bil Ta Garbi.

L'Agglomération participe également de manière active à la démarche concernant la gestion des déchets inertes et le développement de pratiques vertueuses en matière de marchés publics, avec le confortement des filières de valorisation et de réutilisation des matériaux. Le programme de modernisation du réseau des 27 déchetteries se poursuit. La sécurité et les conditions de travail des agents seront une priorité du service pour cette année 2019, avec la mise en place d'une démarche globale qui traitera aussi bien de formations que d'équipements, de protection, d'adaptabilité des locaux ou de vidéoprotection. En matière de communication à l'utilisateur, l'accent sera porté localement sur la connaissance des nouveaux dispositifs de collecte mis en place ainsi qu'une homogénéisation et une clarification des consignes données à l'utilisateur sur le réseau des déchetteries de la Communauté d'Agglomération. En ce qui concerne la gestion du passif, le suivi long terme des sites de stockage de déchets fermés sera désormais assuré par Bil Ta Garbi, afin de respecter le cadre juridique de la compétence Traitement. S'agissant de la fiscalité, l'année 2019 sera la première année du taux unique de TEOM sur le territoire. Le taux envisagé pour l'année 2009 est de 10,10 %, alors même que le taux moyen pour 2017 et 2018 était de 10,20 %. Les principales dépenses de cette année 2019 concernent l'achat et le renouvellement du matériel roulant, la mise en œuvre de réformes du système de collecte ou du programme de l'autonomisation et des travaux de sécurisation et de mise en sécurité de déchetteries pour un million et demi d'euros.

En ce qui concerne les infrastructures et les mobilités, la Communauté d'Agglomération participe à l'exercice de la compétence Mobilité au travers du syndicat des mobilités Pays Basque-Adour, composé de l'Agglomération et de la commune de Tarnos. En termes

budgétaires, l'intervention de la Communauté d'Agglomération refondée notamment sur la base d'une participation indexée à l'habitant se traduit par une contribution directe au fonctionnement du syndicat des mobilités, qui devrait atteindre 6 800 000 euros. Des crédits sont inscrits pour l'éclairage public et l'entretien minimal de la voirie, en attendant la finalisation de la définition de la compétence (VIC) et son règlement d'intervention. En investissement, les dépenses les plus importantes concernent notamment les participations aux projets Tram-Bus et au pôle d'échange multimodaux.

Concernant l'Enseignement supérieur Recherche et Formation, la Communauté d'Agglomération est dotée de son schéma de développement universitaire visant à créer un campus universitaire, avec un modèle éducatif attractif référent dans certaines thématiques de recherche, véritable moteur socio-économique et culturel pour le territoire du Pays basque. L'action de la Communauté d'Agglomération Pays basque va s'organiser autour de cinq orientations stratégiques : tout d'abord, conforter et structurer les domaines prioritaires conjuguant Recherche-Formation et Innovation et ceux autour de deux actions de financement que sont le projet (I-Site) et l'appel à projets Recherche. Deuxième point, renforcer l'offre de formation pour faciliter la poursuite d'études avec la mise en place d'un appel à projets Formation, ouvert à l'ensemble des acteurs de l'enseignement supérieur présents ou souhaitant s'implanter sur le territoire. Point numéro 3, construire et optimiser un véritable campus universitaire multisites, en s'appuyant sur l'ISA BTP, l'Institut des Études Internationales Européennes et Transfrontalières et le campus Océan Expériences. Point 4, favoriser le développement de projets innovants au service du territoire, au travers notamment du CFA, de l'École Supérieure d'Art ou du projet de Centre de Recherche Iker Herria. Et enfin, cinquième point, organiser la gouvernance, le pilotage des orientations ainsi que les partenariats.

Concernant le développement économique, le schéma de développement économique porte désormais les ambitions de la Communauté d'Agglomération au Pays Basque, pour l'exercice de cette compétence socle. Les grands axes de ce schéma sont structurés autour de la priorité donnée au développement de l'économie productive, l'intégration des nouvelles aspirations sociétales, territoriales et environnementales, et l'identification de 8 domaines d'activités stratégiques. Ce schéma est également la confirmation du modèle technopolitain, comme locomotive du développement, avec, au cœur des préoccupations, le soutien à l'innovation comme levier majeur. Huit filières existantes ont été identifiées comme prioritaires. Elles disposent d'un potentiel de développement important et augmentent l'effet d'entraînement pour l'économie de l'ensemble du territoire. La partie opérationnelle du schéma s'organise autour de cet axe, présentant pour chacun des objectifs pragmatiques, répondant aux besoins des entreprises et agissant sur des leviers nécessaires à leur développement : Investissements immobiliers, moyens techniques, moyens financiers, animation ou partenariat.

Il est proposé de structurer pour 2019 et de manière transitoire, les orientations budgétaires du développement économique autour d'actions qui visent à : définir une stratégie de développement économique s'appuyant sur la mise en place d'observatoires ; accompagner les entreprises en assurant une animation économique et en favorisant les conditions de création d'entreprises ; poursuivre le projet de technopole Pays basque, en élargissant à un cinquième domaine d'activité stratégique, celui de l'agriculture et de l'agroalimentaire ; favoriser le développement de grands équipements métropolitains, tels que le SMACEF, l'aéroport et le port de plaisance ; et enfin, structurer une offre foncière via la création et l'aménagement de zones d'aménagement et d'équipement.

Agriculture, agroalimentaire, pêche. Investie pour la première fois en 2018, cette nouvelle politique communautaire sera confortée en 2019. La Communauté d'Agglomération Pays Basque souhaite inscrire son action dans une dynamique de maintien et de développement du tissu agricole, halieutique et agroalimentaire. À ce titre, elle souhaite se positionner en complément des dispositifs existants dans ce domaine, en s'appuyant sur une démarche partenariale avec les différents intervenants du domaine : l'Europe, l'État, la Région, le Département. Cette politique se veut être une combinaison d'actions d'innovation d'une part, et une intervention plus traditionnelle en soutien et en partenariat avec les acteurs agricoles, halieutiques et agroalimentaires de ce territoire d'autre part. Elle permettra de répondre à des enjeux identifiés comme prioritaires et qui marqueront les axes de cette intervention, au travers d'outils et de dispositifs, pour certains tout à fait innovants. Ces axes d'enjeux prioritaires seront : l'amélioration du revenu agricole et en particulier par la transformation

agroalimentaire ; la transmission et l'installation au travers notamment de l'outil Etxalte lab, couveuses et espaces tests agricoles ; la préservation des biens communs que sont le foncier et l'eau ; conforter ensuite la place de l'agriculture et des agriculteurs sur le territoire. Au-delà de ces thématiques, il s'agira également pour la Communauté d'Agglomération de répondre à des enjeux plus transversaux d'observation et d'accès à l'information et de communication.

Concernant le tourisme, l'organisation de la compétence Tourisme au sein de la Communauté d'Agglomération se structure autour de plusieurs acteurs : la Communauté d'Agglomération, les deux offices de tourisme communautaires et les cinq offices de tourisme à compétence communale. En 2019, la Communauté d'Agglomération Pays Basque a souhaité organiser son intervention autour de quatre missions principales : réfléchir tout d'abord à une politique touristique territoriale et définir un projet touristique de territoire ; puis, accompagner les offices de tourisme communautaires ; mettre en œuvre un dispositif d'aide à l'immobilier pour les hébergements de loisirs et définir un schéma stratégique communautaire de la randonnée au Pays Basque et créer un plan local de randonnée ; et enfin, quatrième point, poursuivre la politique d'aménagement, de développement et de gestion d'équipements. Les principales dépenses de fonctionnement concerneront donc le financement des offices de tourisme communautaires et le financement d'actions de promotion mutualisée entre les offices de tourisme communautaires et les offices de tourisme locaux des stations classées. Les principales dépenses d'investissement concerneront trois projets structurants de la Communauté d'Agglomération : la création d'un Plan local de randonnée Pays Basque ; l'aménagement et la création d'une offre touristique durable au col de Lizarietta et la création de l'espace muséographique et d'un atelier de production-démonstration de l'espadrille à Mauléon.

Sur le volet de la cohésion sociale, les orientations budgétaires en matière d'action sociale et de solidarité 2019 correspondent à la première année de mise en œuvre de la compétence Action sociale d'intérêt communautaire, adoptée en novembre dernier. Le projet de cohésion sociale, travaillé durant l'année 2018, porte sur les domaines de l'enfance et de la petite enfance, de la jeunesse, de l'autonomie, de la précarité et de la santé. Pour la petite enfance, la Communauté d'Agglomération a en charge 10 établissements d'accueil de jeunes enfants, des crèches, gérés en régie et employant 122 agents, ainsi que 14 autres équipements de même nature, gérés par des associations bénéficiant d'une convention d'objectifs et de moyens ou d'une délégation de service public avec la communauté. Ce budget comprend aussi l'appui à trois réseaux d'assistantes maternelles, ainsi que le soutien de deux crèches familiales. Les principales évolutions des dépenses de fonctionnement du service en 2019 correspondent à : l'augmentation du nombre de places du jardin d'enfants Montessori sur la commune de Lasse ; l'ouverture de la micro-crèche bascophone Ttinka à Lacarre ; une nouvelle enveloppe financière pour permettre le développement de projets ou le soutien de services.

Les interventions de la Communauté en appui aux structures associatives s'établissent à 1 400 000 euros. Le budget d'investissement portera sur trois opérations : la poursuite du projet de pôle de services à Bardos, en co-maîtrise d'ouvrage avec la commune : crèche, bibliothèque, locaux du CIAS et des bureaux ; puis des travaux divers d'entretien et de maintenance dans les bâtiments communautaires accueillant des crèches ; et enfin, l'étude de relocalisation de la crèche d'Espelette.

Concernant l'enfance, la Communauté d'Agglomération organise les accueils de loisirs sans hébergement dans cinq pôles et exploite le restaurant scolaire de Bidache. En investissement, le projet majeur consiste en la construction du nouveau restaurant scolaire de Bidache, avec le Conseil départemental en maître d'ouvrage délégué. Concernant la jeunesse, le budget jeunesse recouvre des subventions à des associations précédemment soutenues par divers EPCI et communes, dont la Mission Locale Avenir Jeune Pays Basque et la Maison des adolescents Adoenia.

En termes d'autonomie et précarité, l'année 2019 sera marquée par deux faits principaux : la création du CIAS Pays basque qui portera dorénavant les projets et soutiens en matière d'autonomie, de précarité, soit à l'échelle de tout le Pays basque dans le cadre de la mission Développement social, soit à l'échelle des territoires de gestion des services Pays basque Intérieur. Et ensuite, dans le dispositif exceptionnel d'urgence humanitaire PAUSA à Bayonne, qui permet d'accorder un moment de répit aux migrants en provenance d'Afrique souhaitant rejoindre les métropoles françaises. S'ajoute un investissement à la construction

de la Banque alimentaire à Bayonne et des travaux divers d'entretien de l'hôtel social à Biarritz et Ma nuit à Anglet.

Concernant le chapitre de la santé : mené dans le cadre de l'analyse des besoins sociaux, un premier diagnostic santé du Pays Basque a conclu à l'intérêt pour le territoire, que la Communauté d'Agglomération s'engage à travailler, à travers ses différentes politiques, sur la prévention, avec l'idée, à terme, d'engager un contrat local de santé Pays Basque. Les MSP constituent aujourd'hui un moyen nécessaire pour arriver à maintenir une offre de soins de qualité dans les territoires déficitaires. Le plan d'investissement porte, quant à lui, sur la construction de trois maisons de santé pluridisciplinaires à Saint-Palais, à Mauléon et à Tardets.

En ce qui concerne les équipements sportifs et les services à la population : en 2019, les huit piscines communautaires fonctionneront – celle de Saint-Palais, rénovée, devant être livrée pour cet été. En investissement, l'opération majeure 2019 est donc la reconstruction de la piscine estivale de Saint-Palais, ainsi que l'étude visant à définir le plan piscine pour le Pays basque. La Communauté d'Agglomération Pays Basque exploite également trois maisons de services au public, des MSAP, à Mauléon, à Tardets et à Saint-Palais. Les MSAP accueillent des services au public dans les domaines les plus divers : emploi, santé, services sociaux, culture et associations. Elles permettent aussi la mise à disposition de salles de réunions, d'accès Internet, de moyens de reprographie. En investissement, deux opérations nouvelles sont envisagées à Saint-Jean-Pied-de-Port de façon à accueillir le CIAS Pays basque et diverses permanences. Et, à Bayonne, à proximité de la gare dans le futur pôle santé, avec un équipement pouvant accueillir des permanences à caractère médico-social et d'autres, notamment dédiées à l'emploi.

Pour ce qui concerne le partenariat et les équipements culturels, la compétence culturelle étant facultative, elle n'était pas exercée par l'ensemble des anciens EPCI jusqu'à aujourd'hui. Il s'agit donc de mettre en place, par étapes, une extension des politiques culturelles communautaires dans les quatre domaines suivants : la création artistique, les enseignements artistiques, l'éducation artistique et culturelle et la médiation culturelle, ainsi que la lecture publique. Aux territoires déjà pourvus en 2017, Sud-Pays Basque, Errobi, Hasparren, Garazi-Baïgorri, Amikuze, ce sont ajoutés en 2018 la Soule et Iholdy Oztibarre. En 2019, il est prévu de se déployer sur deux nouveaux territoires : Nive Adour et Bidache. Le territoire du pôle Côte Basque Adour étant pourvu, dans chaque commune qui le constitue, d'un projet culturel municipal et d'une équipe de techniciens culturels. Il s'agira de procéder par conventionnement avec ses partenaires majeurs. En matière de spectacle vivant, le projet culturel communautaire se matérialisera par des actions d'aide aux créateurs de la fabrique artistique HAMEKA et du programme Kultura Bidean. Dans le domaine de la lecture publique, l'élaboration de projets communs aux trois médiathèques, en régie directe de la Communauté, va être engagée tandis que le soutien au programme Bilketa sera poursuivi.

Les enseignements artistiques continueront donc à constituer un axe majeur de la politique culturelle sur la quasi-totalité du territoire communautaire, avec comme innovation primordiale le passage en régie autonome du conservatoire Maurice Ravel. Enfin, les aides aux opérateurs culturels, à travers l'octroi de subventions et de participations dans les quatre domaines de la compétence culturelle, seront maintenues à un niveau important.

Concernant la politique linguistique : le 23 juin 2018, la Communauté d'Agglomération Pays basque reconnaissait officiellement le basque et l'occitan gascon comme langues de son territoire, aux côtés du français. Dans ce cadre, elle s'est engagée à mettre en œuvre les politiques ambitieuses en faveur de ces deux langues. La Communauté d'Agglomération intervient à deux niveaux. Dans sa politique publique en faveur de la langue basque, elle participe d'une part, aux côtés de l'Etat, de la Région et du Département, au sein de l'Office public de la langue basque, à la définition et à la mise en œuvre de la politique linguistique partagée. Elle travaille, d'autre part, à la mise en œuvre de la politique linguistique communautaire Euskara jalgi Hadi Plazara. Ce projet se propose d'encourager le développement du nombre de locuteurs bascophones complets en intervenant sur les compétences du bloc communal. Pour ce faire, la Communauté d'Agglomération Pays Basque se donne pour objectif : d'organiser une offre bilingue à la population, de niveau communal et intercommunal, afin de permettre aux habitants qui le souhaitent d'utiliser et de transmettre le basque au quotidien et près de chez eux, de développer des actions de sensibilisation et d'information en direction de la population, encourageant son adhésion en

faveur de la langue basque. Concernant les politiques ou la politique publique en faveur de la langue gasconne : aucune des anciennes intercommunalités n'ayant conduit de politique dans la durée en faveur du gascon, l'année 2018 a constitué une première. Un agent est arrivé dans le courant de l'année. Le travail de recherche et de concertation mené permet de présenter le projet stratégique culture et langue gasconne et la compétence correspondante au vote du conseil communautaire d'aujourd'hui.

Concernant l'ingénierie communautaire aux territoires développement urbain et rural : l'objectif de la politique de territoire, volet majeur du projet communautaire, est de concrétiser les choix opérés le 3 novembre et le 15 décembre 2018 en agissant sur trois axes. Le premier axe consiste à renforcer l'appui aux communes et mettre en place des aides financières pour le développement du territoire. L'action de la communauté en direction des 158 communes est multiple et comprend la prise en charge de certaines contributions ou subventions, telles que la contribution au SDIS ou surtout à la Fibre 64, dans le but prioritaire d'apporter le très haut débit dans toutes les communes du territoire, y compris les plus rurales, pour garantir l'accès aux services numériques à toutes les communes. La grande nouveauté cette année concerne le volet investissement de l'aide aux communes qui est la démonstration d'une volonté politique forte en continuité de l'appui en termes d'ingénierie. Cela se traduit par l'ouverture de trois autorisations de programme, fonds de concours aux projets communaux qui se déclinent comme suit. Premièrement, accessibilité pour les communes rurales. Deuxièmement, espaces publics pour les communes rurales. Troisièmement, équipements liés aux compétences communautaires. L'observatoire fiscal partagé, que l'on appelle l'OFP, a été mis en place avec la mise à disposition d'un outil de pilotage et de gestion active de la fiscalité directe locale, doublé d'un accompagnement techniquement permanent. L'année 2019 marquera également la concrétisation des travaux d'optimisation des bases fiscales, lancés avec les communes qui en ont exprimé le souhait en fin d'année dernière, la Communauté d'Agglomération se chargeant de faire le lien avec les services fiscaux. Le déploiement du très haut débit engagé sur le périmètre de la Communauté d'Agglomération requiert la mise en œuvre rapide de l'adressage. Bien qu'il s'agisse d'une compétence communale, il est apparu indispensable d'accompagner les communes à la dénomination des voies et leur numérotation, d'un point de vue méthodologique et technique. Ce sont plus de 110 communes qui font appel au dispositif de la Communauté, en totalité ou partiellement. La Communauté d'Agglomération Pays Basque s'est dotée d'une commission intercommunale pour l'accessibilité (en CIA), et, au-delà, a structuré un réseau des commissions communales pour l'accessibilité.

L'ingénierie d'aménagement et l'urbanisme opérationnel sont, pour leur part, au cœur de l'action territoriale. La Communauté d'Agglomération va poursuivre en 2019 l'aménagement de secteurs réservés à l'activité économique. Il s'agit ainsi principalement de répondre à une demande croissante d'entreprises, confrontées à la rareté du foncier, de promouvoir le maintien et la création d'emplois sur son territoire et d'intégrer les projets au sein de leur environnement. La Communauté d'Agglomération Pays basque met à la disposition des communes un service dédié à leurs projets d'aménagement : évaluation des besoins, études de faisabilité, recherches de financements, conseils notamment sur les aspects juridiques, appui à la maîtrise d'ouvrage et mise en réseau des partenaires. Au-delà de l'ingénierie dédiée, la Communauté d'Agglomération continuera en 2019 à cofinancer les études préalables pour les projets d'aménagement à hauteur de 25 % de leur coût.

Le second axe consiste à institutionnaliser les commissions territoriales et améliorer le fonctionnement administratif. Les commissions territoriales se substituent aux conseils de pôles et, afin de conforter leur rôle, l'agence d'urbanisme consacra 50 jours à l'accompagnement des pôles territoriaux au défrichage des thématiques au regard des attentes spécifiques exprimées localement. Une direction Territoires et proximité sera constituée des agents rattachés à la Direction générale des services, des responsables de pôle avec les coordonnateurs ressources et agents d'accueil et, de la mission Politiques publiques et territoriales. Une revue de projet sera menée, afin d'ouvrir une lisibilité des investissements sur le territoire et de mobiliser tous les acteurs politiques et techniques concernés. À terme, cette démarche pourrait constituer le support à la contractualisation entre la Communauté et les pôles territoriaux, sur tout ou partie du territoire. Le troisième axe consiste à conforter et mettre en réseau les dix Maisons de la Communauté. L'affirmation des dix Maisons de la Communauté s'explique avant tout par la volonté d'ancrer d'autres communautés dans des lieux privilégiés de la relation aux usagers et de la relation aux

agents communautaires. Les Maisons de la Communauté devront, à ce titre, être : un lieu de ressources pour les agents communautaires, un guichet d'entrée pour les usagers et ensuite, au service des porteurs de projet.

Concernant le chapitre de la coopération transfrontalière européenne et internationale : il s'agira, cette année, de construire et de pérenniser les relations transfrontalières, notamment au travers de l'Agence transfrontalière ou de la Conférence atlantique transpyrénées, à laquelle la Communauté a adhéré en janvier 2019. Une action nouvelle structurante sera mise en œuvre, il s'agit de l'élaboration du schéma de coopération transfrontalière. L'objectif est, par ailleurs, d'installer une culture européenne partagée au sein des services. Enfin, il s'agit de construire "l'après 2020" à toutes les échelles : Europe, État, Région et Département, en participant au processus de concertation, puis aux exercices de programmation des futurs programmes européens 2021-2027.

Concernant la montagne : pour mémoire, 111 communes se situent en zone montagne et/ou massif du Pays basque. Le projet Montagne basque 2014-2020, stratégie Leader. Les orientations budgétaires 2019 répondent à deux enjeux : la structuration du positionnement de la Communauté d'Agglomération Pays Basque sur la montagne et la définition de la politique en montagne, avec notamment le développement d'outils de type SIG. L'enjeu partenarial de la Communauté sur la montagne dans la poursuite de la réflexion sur le parc naturel régional. Voilà pour les deux points, les deux enjeux qui sont dans ce chapitre montagne.

Concernant la transition écologique et énergétique, agglomération et citoyenne : la Communauté d'Agglomération a confirmé en décembre 2018 ses compétences en matière de contribution à la transition énergétique et les a étendues à l'ensemble du territoire Pays Basque. Elle a également décidé de prendre une nouvelle compétence qui s'appelle Promotion et soutien d'une alimentation saine et durable pour tous. La feuille de route 2019 s'articule selon les cinq thèmes prioritaires suivants : responsabilité de la collectivité, politique interne écoresponsable avec un travail de sensibilisation et de formation des agents, climat-air-bruit-énergie avec l'élaboration du plan Climat-air-énergie territoire, alimentation durable avec le lancement du projet d'alimentation durable du territoire, le fameux PAT, biodiversité et patrimoine naturel et, enfin, agglomération citoyenne dont le financement du Conseil de développement. Le rapport développement durable de l'année 2018 a permis d'éclairer le débat des orientations budgétaires, à partir de l'état des lieux des actions réalisées en 2018 et, d'identifier des marges de progrès de la collectivité dans le déploiement de ses politiques publiques. La Communauté souhaite poursuivre la sensibilisation et la formation des agents et élus, également, son soutien au déploiement de la monnaie locale, l'eusko. L'élaboration du plan Climat-air-énergie territoire a été lancé en 2018. Cette démarche, couplée à une labellisation en Cit'ergie, est élaborée en parallèle avec les autres stratégies - PDU-mobilité, PLH-habitat, le SCoT - et dans un dialogue permanent avec le projet communautaire, qui fixe la cohésion et les transitions comme ambition stratégique pour le territoire. La Communauté d'Agglomération prévoit d'organiser deux forums public dans le cadre de cette démarche et d'animer les ateliers territoriaux et thématiques. En parallèle du plan climat, l'Agglomération souhaite accompagner le développement des énergies renouvelables sur le Pays Basque. En partenariat fort avec la direction de l'habitat, différents projets seront approfondis pour accélérer la rénovation énergétique des bâtiments privés via un projet de plateforme de rénovation énergétique. La Communauté d'Agglomération Pays Basque a lancé en 2018 son projet d'alimentation durable du territoire. En parallèle, elle accompagnera les communes vers le développement d'une restauration collective plus responsable, par différentes actions de sensibilisation, de formation sur les achats responsables en particulier et de mutualisation. Les actions votées dans le cadre du plan d'action en patrimoine naturel, réactivation du portail Internet Patrimoine naturel, se poursuivront en 2019 et de nouvelles seront déployées en lien avec la compétence prise en décembre 2018. Enfin, notre agglomération citoyenne poursuit son partenariat avec le Conseil de développement du Pays basque, à travers le financement de ses actions et animera le GIA. Comme évoqué dans le rapport présenté juste avant, dans le cadre de la mise en œuvre de la Charte sur l'égalité femmes-hommes dans la vie publique, la Communauté animera un groupe de travail chargé d'élaborer un plan d'action. En anticipation d'un programme d'action global, des premières actions sont programmées en 2019.

Point général numéro 3 : des ressources au service de la structuration de la Communauté et du déploiement des politiques publiques et communautaires. Les ressources humaines, il



s'agit pour nous d'un investissement de long terme pour asseoir la construction de la Communauté. Quand on parle de frais de personnel d'investissement, pour certains comptables comme moi, des fois cela percute, cela nous bouscule, mais c'est volontairement que l'on inscrit la notion d'investissement, que l'on attribue au développement des moyens en ressources humaines. Après plus de deux années, les effets de la fusion et de l'harmonisation des compétences se font encore fortement ressentir sur les effectifs de la collectivité et peuvent en synthèse s'exprimer comme suit. Un accroissement du niveau d'exigence envers la Communauté d'Agglomération et des obligations nouvelles à remplir. Une concentration de la charge de travail sur les services de la Communauté d'Agglomération. Un besoin accru de structuration de l'organisation et d'harmonisation des pratiques, notamment en termes de ressources humaines, ce qui fait que les charges de personnel subissent donc, en 2019, l'effet de l'élargissement des compétences du développement des politiques publiques et de l'harmonisation des pratiques. La Communauté d'Agglomération a fait le choix d'investir dans les ressources humaines de demain, pour faire face aux plans de charge croissants, et à la prise en charge de projets nouveaux, pour renforcer la qualification des équipes et développer l'ingénierie, pour favoriser le sentiment d'appartenance à travers une politique salariale empreinte d'équité et de volontarisme. La maîtrise des charges de personnel constitue donc un enjeu important qu'il faut toutefois confronter à la croissance soutenue à laquelle la Communauté d'Agglomération est soumise. Au 31 décembre 2018, la Communauté d'Agglomération Pays Basque compte 914 emplois permanents pourvus. Ce tableau vous est projeté. Qui représentent en réalité 875,22 équivalents temps plein. Par ailleurs, au 31 décembre 2018, la Communauté d'Agglomération compte 172 agents recrutés sur des emplois non permanents. Au total, 1086 agents, c'est un chiffre que vous trouvez dans d'autres rapports. Il convient de souligner que durant l'année 2018, la Communauté d'Agglomération a également procédé au recrutement de 162 agents saisonniers pour les centres de loisirs, les équipements sportifs, les piscines en particulier, et d'autres secteurs opérationnels comme la collecte.

Les effectifs sur emplois permanents et non permanents par direction générale sont répartis selon un graphique qui vous est projeté. L'évolution de la masse salariale, sur les emplois permanents, va nous amener désormais à travailler sur la stabilisation des effectifs en abordant la possibilité de mise en œuvre de nouvelles organisations de travail, ou encore en favorisant la mise en place d'un réexamen systématique des missions lors de départs d'agents, afin d'accentuer le redéploiement des compétences et de continuer à favoriser la mobilité interne. Depuis le 1er janvier 2019, conformément au décret du 25 août 2000, la durée légale annuelle de travail effectif des agents de la Communauté d'Agglomération Pays Basque est de 1 607 heures. Cependant, un régime dérogatoire a été validé pour les métiers d'agents de collecte et d'égoutiers, qui se voient appliquer une durée annuelle de travail 1 557 heures. Les charges brutes de personnel représentent 24,58 % des dépenses de fonctionnement en 2018. Mais déduction faite des recettes de personnel, liées principalement aux flux croisés avec les budgets annexes, les mises à disposition, les charges nettes de personnel représentent 16,99 % des dépenses de fonctionnement en 2018. En 2018, la part du régime indemnitaire, toutes primes confondues, représente 19,80 % de la rémunération brute totale. L'année 2019 verra la mise en œuvre de l'harmonisation du régime indemnitaire, avec une enveloppe financière dédiée pour accompagner les mesures décidées.

Le rapport d'orientation budgétaire détaille d'autres éléments liés à la rémunération des agents : la nouvelle bonification indiciaire, les heures complémentaires et supplémentaires. De même, le rapport précise les données en termes d'action sociale, d'avantages en nature, et de compte épargne temps. La construction de la prévision des dépenses de personnel pour 2019 s'articule autour de quatre considérations principales : la mise en œuvre des dispositifs de régime indemnitaire et de l'action sociale, l'extension en année pleine des mouvements de personnel recrutés en 2018, les éléments externes conjoncturels, comme le glissement vieillesse, le GVT, le TTCR, l'assurance statutaire, et ensuite les effets financiers des mouvements de personnel prévisionnels pour 2019.

Les dépenses de personnel 2019 seront atténuées par des recettes, des participations ou remboursements, notamment tenant compte du fait que tous les agents sont rémunérés sur le budget principal, et le remboursement par les budgets annexes des rémunérations des agents attachés à leur activité. Il y a une atténuation de ces sommes-là. L'évolution nette prévisionnelle des charges, dépenses et recettes, en termes de ressources humaines est évaluée en 2019 à +11,91 % par rapport au budget réalisé en 2018. Les autres dépenses liées aux ressources humaines sont celles du chapitre 65, et celles relatives pour les actions

menées par la direction des ressources humaines pour 2019 ; avec notamment l'harmonisation des formations obligatoires liées à l'exercice des missions en sécurité, et le déploiement sur tout le territoire de la politique sur les conditions de travail.

Concernant l'enjeu des systèmes d'information et de l'aménagement numérique du territoire, l'enjeu des systèmes d'information est triple : assurer les missions de la Communauté d'Agglomération en matière de système d'information, fournir un service de qualité aux utilisateurs sur l'ensemble du territoire, avec l'harmonisation de la qualité de service et des modes opératoires sur l'ensemble des pôles territoriaux, accompagner les domaines d'activités de la Communauté d'Agglomération dans leur transformation numérique. La mise en place du nouveau marché d'interconnexion des sites, et d'accès à Internet pour l'ensemble des sites de la collectivité, permet de réaliser des économies malgré l'évolution significative du nombre de sites. En termes d'investissements, quatre autorisations de programme sont proposées : l'évolution des infrastructures du système d'information, le renouvellement et l'acquisition du parc matériel d'utilisateurs, la modernisation des progiciels métiers et dématérialisation, ainsi que le déploiement de la fibre sur le Pays Basque. Autre point important : mettre en place un outil d'information territorial et un catalogue de données adapté aux besoins des politiques publiques communautaires, mais aussi des communes.

En termes d'information territoriale, l'année 2019 sera dédiée au choix des outils et systèmes d'information, ainsi qu'à la poursuite des acquisitions de données. Finaliser le schéma directeur, décider de son modèle économique, appréhender les besoins en matière d'Open Data, en prenant en compte le RGPD, préciser un lien avec les partenaires (communes, AUDAP, l'EPFL, ...). Les étapes de la construction du système d'information territoriale communautaire constituent des cibles majeures pour l'année 2019.

Chapitre "Acquérir le foncier nécessaire au projet communautaire". L'action foncière communautaire est dédiée à la mise en œuvre des projets portés par l'ensemble des métiers de la Communauté. En 2019, il est proposé de porter des crédits dédiés aux acquisitions foncières pour le remboursement des annuités de portage assurées par l'EPFL, pour le compte de la Communauté. 2019 sera l'occasion d'établir une première étape dans la définition de la stratégie foncière communautaire. Les enjeux de la gestion foncière, conventions, servitudes, etc., seront appréhendés afin d'en mesurer l'impact. Enfin, dans un objectif de valorisation du foncier communautaire, cédé en l'état ou aménagé, 2019 devrait permettre à la collectivité de bénéficier de recettes de cessions foncières.

Concernant le patrimoine bâti et les moyens généraux. En matière de patrimoine bâti, au-delà de la réhabilitation ou de la construction de nouveaux bâtiments pour les différentes politiques publiques, l'année 2019 est marquée par la réalisation de plusieurs projets, dont un aperçu synthétique est donné dans le rapport d'orientations budgétaires. Il s'agit en fait de mettre la transition énergétique au cœur de l'action, avec une feuille de route intitulée "Vers une gestion patrimoniale au service de la transition énergétique de la communauté et de ses communes", qui s'articule autour d'un programme d'action de 12 mesures. La mise en œuvre doit permettre de réduire notre dépendance aux énergies fossiles, diminuer notre facture énergétique, tout en améliorant le confort des utilisateurs des bâtiments communautaires. Un autre sujet est de définir une stratégie d'achat en 2019 ; cette action étant consacrée notamment aux marchés des fournitures administratives de bureaux, aux vêtements de travail, et au contrôle technique périodique des bâtiments. Enfin, un projet consiste à optimiser la gestion l'entretien et le renouvellement de la flotte automobile. Pour accompagner cet important chantier, une démarche intitulée Mobili'pro va être engagée à 2019 avec l'Ademe.

Point numéro 4, orientations financières 2019, un budget responsable et ambitieux : c'est ce que vous a dit le Président, et je confirme. L'exécution budgétaire 2018, une situation financière saine et robuste. Le schéma de réalisation du budget primitif du budget principal 2018 projeté, chiffres provisoires dans l'attente du compte de gestion, permet de constater que les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 219 800 000 euros, et proviennent pour plus de 75 % de la fiscalité, 165 millions d'euros dont la taxe d'habitation, première ressource fiscale de la Communauté d'Agglomération. À cela, ce sont ajoutés 31 300 000 euros de dotations et compensations, dont la DGF qui représente à elle seule 27 360 000 euros. Enfin, les autres recettes liées aux politiques publiques communautaires et aux différents services représentent 23 500 000 euros. Les dépenses réelles de fonctionnement

atteignent 188 millions d'euros, et 35 % de ces dépenses correspondent à des reversements de fiscalité, soit aux communes à travers des attributions de compensation, 55 700 000 euros, soit à l'État avec le Fonds national de garantie individuelle des ressources, pour 10 200 000 euros. Les intérêts de la dette ont mobilisé 3 900 000 euros de crédits, et sont en légère diminution par rapport à 2017. Enfin, les crédits affectés à la mise en œuvre des diverses politiques publiques de la Communauté d'Agglomération représentent 118 100 000 euros, et sont détaillés dans le graphique qui vous est projeté ; en particulier 40 800 000 euros pour la collecte, et 10 300 000 euros pour l'eau.

En investissement, les dépenses ont atteint 52 100 000 euros, dont 12 690 000 euros de remboursement de la dette, 23 900 000 euros de dépenses d'équipement, 11 900 000 de fonds de concours ; y compris les aides déléguées au logement, et 3 500 000 euros de remboursement à l'EPFL des portages en cours. Le détail vous est également projeté. Ces dépenses d'investissements ont été financées à 21 % par l'emprunt, soit 11 100 000 euros ; à 34 % par de l'autofinancement, soit 17,7 millions d'euros ; à 18 % par des subventions, soit 9 500 000 euros ; et 27 % par d'autres recettes du type FCTVA et cessions d'actifs.

Concernant les ratios 2018 et leur évolution qui vous sont proposés et projetés. Avec 31 800 000 euros d'épargne brute, plus 6 millions d'euros, et 19 millions d'euros d'épargne nette, plus 4 500 000 euros, la Communauté d'Agglomération dispose d'une bonne capacité d'autofinancement. Cette augmentation de l'épargne brute tient principalement à une évolution plus rapide des recettes de fonctionnement que des dépenses, avec respectivement +6,9 % et +3,63 % entre 2017 et 2018. Parallèlement, la Communauté d'Agglomération s'est désendettée puisqu'elle a remboursé davantage de capital de la dette, 12,6 millions qu'elle n'a souscrit d'emprunts nouveaux 11,1 millions. La conjugaison de l'amélioration de l'épargne brute et de la diminution de l'encours de dette permet d'améliorer le ratio de capacité de désendettement qui passe à quatre ans et demi. La situation financière de la Communauté d'Agglomération est donc saine et robuste, nous le disions. Le contrat signé avec l'Etat en juin 2018 prévoit une évolution limitée à 1,2 % par an des dépenses réelles de fonctionnement du budget principal pour les années 2017 à 2020 ; déduction faite de certaines des dépenses prévues par la loi ou négociées lors de la signature du contrat, pour tenir compte de notre contexte propre. Il ressort de l'exécution du budget que les dépenses réelles de fonctionnement du contrat, avant le traitement, se sont réalisées à hauteur de 114 380 000 euros, tel qu'il vous est détaillé dans le tableau, colonne de droite, en exécution. Les retraitements envisagés permettent de situer l'exécution en dessous des 120 millions d'euros autorisés, et de constater le respect de ce premier objectif du contrat. Le second objectif d'amélioration du besoin de financement est également rempli, la Communauté d'Agglomération n'ayant pas emprunté ou n'ayant emprunté que 11 100 000 euros sur 2018, sur les 26 2,7 millions apportés au contrat.

Concernant la consolidation des données d'exécution budgétaire du budget principal et des budgets annexes. Tel que le montre le tableau projeté, là aussi, tous budgets confondus : la Communauté d'Agglomération Pays Basque a investi plus de 74 millions d'euros en 2018. La majeure partie des dépenses d'investissement est portée par le budget principal, 36 200 000 euros. Et les six budgets annexes d'eau potable et d'assainissement pour 32 400 000 euros. En fonctionnement, tous budgets confondus et retraitements faits des remboursements de frais de personnel et des particularités, donc des budgets d'aménagement de zones, les dépenses se sont élevées à près de 214 millions d'euros. Elles sont aussi ventilées, comme indiqué dans le tableau qui vous est proposé.

Monsieur Francis GONZALEZ :

Pour le budget principal, une première estimation des recettes de fonctionnement a permis d'appréhender les marges de manœuvre pour 2019 de la Communauté d'Agglomération. En termes de recettes fiscales, une projection de la répartition est présentée à l'histogramme, que vous voyez. Pour 2019, les valeurs locatives foncières se voient appliquer un coefficient de revalorisation de 2,2 %, soit un niveau particulièrement élevé par rapport aux années précédentes. Les valeurs locatives des locaux professionnels sont révisées pour la première année sur la base de la méthode de mise à jour permanente des tarifs, avec un coefficient d'évolution de 0,2 % en moyenne. Sur ces bases, les recettes fiscales au sens large, impôts

et taxes plus compensations fiscales, sont évaluées pour le projet de budget 2019 à 170 500 000 euros, soit une augmentation de 3,6 millions par rapport au compte administratif 2018, soit

+ 2,2 %. En corollaire du dispositif de contractualisation avec les collectivités locales, le Gouvernement s'est engagé à stabiliser le montant de l'enveloppe des concours de l'État aux collectivités locales. Ainsi, pour 2019, en tenant compte de l'évolution de certains critères retenus pour le calcul de la DGF de la Communauté, le montant est estimé à : pour la dotation d'intercommunalité, 9 070 000 euros, soit +150 000 euros ; et pour la dotation de compensation, 18 millions d'euros, soit moins 141 000 euros. La loi de finances pour 2019 inscrit la garantie d'un maintien du montant global de la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle. Ainsi, les EPCI et les communes se voient notifier les mêmes montants de la DCRTP qu'en 2018, soit 531 800 euros. La Communauté d'Agglomération bénéficiera du dispositif de garantie pour la dernière année en 2019, ce qui entraîne une prise en charge partielle à hauteur de 96 000 euros sur les formes propres de la garantie des fonds de péréquation intercommunale, versé aux 96 communes dans le cadre du pacte financier et fiscal. À ces recettes, s'ajoutent celles provenant de l'activité des services, les recettes, les subventions, ou encore des loyers. Globalement, les recettes réelles de fonctionnement sont estimées à 224 850 000 euros pour 2019, soit plus 5 000 000 d'euros.

Monsieur Kotte ECENARRO :

Concernant les dépenses de fonctionnement. La Communauté d'Agglomération Pays Basque entre dans sa deuxième année du contrat avec l'État, qui fixe le plafond de ses dépenses de 2019 de l'enveloppe contractuelle à 110 450 000 euros. Sur ce tableau, vous avez dans la quatrième colonne l'objectif : 110 446 000 euros. Considérant cette contrainte et la dynamique de recettes importantes en 2019, l'enjeu est de définir le montant maximum que pourrait s'autoriser la Communauté d'Agglomération pour ses dépenses de fonctionnement totales. Pour calculer le montant, il est nécessaire de repartir de la formule de calcul qui définit le périmètre des dépenses réelles de fonctionnement du contrat, donc dépenses réelles de fonctionnement moins les dépenses du chapitre 014, moins les recettes du chapitre 013, moins les dépenses du chapitre 68 ; et d'y ajouter les dépenses dites "retraitables", établies d'après les textes réglementaires ou les négociations entre la collectivité et les services de l'État, comme détaillé dans le rapport. Ce faisant, on obtient un montant total de dépenses réelles de fonctionnement de 200 210 000 euros ; montant optimisé à comparer au montant cumulé des dépenses proposées, largement supérieures à ce chiffre à ce stade. En effet, des crédits nouveaux de fonctionnement restent à réaliser, détaillés dans les parties 2 et 3 du rapport qui vous a été transmis ; ils représentent un budget de 207 951 000 euros qui, cumulé aux restes à réaliser de 2 781 000 euros, fait évoluer la proposition de budget de fonctionnement à 210 730 000 euros, soit un écart par rapport aux dépenses réelles de fonctionnement du compte administratif 2018 de plus de 22 millions d'euros. Il est à noter que la Communauté d'Agglomération exerce ses politiques publiques avec un certain nombre de partenaires ou de structures ad hoc. L'ensemble s'exprimant dans le budget général, et les 13 budgets annexes. L'action de la Communauté d'Agglomération qui bénéficie désormais à l'ensemble du territoire va bien au-delà de la simple lecture du budget général de la Communauté, comme le montre le schéma qui vous est projeté. Une étude des propositions budgétaires en 2019 des subventions et contributions supérieures à 150 000 euros montre qu'elles représentent près de 51 millions d'euros du budget de fonctionnement.

Concernant les dépenses d'investissement. En matière de dépenses d'investissement, il s'agira là aussi de concrétiser et de finaliser les engagements antérieurs via l'inscription des restes à réaliser 2018 et des crédits de paiement des autorisations de programme en cours, de définir le montant des nouvelles opérations susceptibles d'être inscrites dans le respect d'un scénario financier réaliste. Le tableau projeté récapitule ces dépenses d'investissement 2019 au stade des orientations budgétaires, toujours. Les restes à réaliser 2018 s'élèvent à 14 710 000 euros, dont 810 000 euros provenant du budget annexe des ordures ménagères, et représentant 19 % des crédits inscrits au budget 2018. Les autorisations de programme en cours au 1er janvier 2019 représentent une enveloppe d'investissement de 213 850 000 euros.

Les crédits de paiement sont évalués à 49 930 000 euros, comme détaillé en annexe de votre rapport. Les nouvelles opérations proposées nécessiteraient la création de 21 autorisations de programme dont la valeur globale serait de 36 830 000 euros et de 9 350 000 euros de crédits de paiement sur 2019. À cela s'ajoutent 26 390 000 euros de crédits nouveaux d'équipement hors autorisations de programme.

Au final, en l'état des propositions au stade des orientations budgétaires, le montant cumulé des dépenses s'élève à 327 790 000, dettes comprises, et se répartit comme indiqué sur le graphique qui vous est projeté. On y constate en particulier que le principal poste de dépenses, toutes sections confondues, est celui des reversements de fiscalité pour 62 600 000 euros, suivi de la collecte et du traitement des ordures ménagères pour 54 300 000 euros, avec une part importante en fonctionnement avec les charges de personnel de collecte et la contribution à Bil Ta Garbi.

Arrive maintenant, le point du choix du scénario financier que l'on appelle "Financier cible". Un travail de prospective, et vous avez en reflet le tableau qui projeté, a été mené pour déterminer la soutenabilité des propositions faites au regard des capacités financières de la Communauté d'Agglomération. Un scénario a été réalisé sur la base des hypothèses posées précédemment, à savoir un livre de recettes réelles de fonctionnement de 224 850 000 euros ; un niveau de dépenses réelles de fonctionnement de 200 210 000 euros permettant de respecter le contrat ; des dépenses d'investissement hors dette de 60 260 000, qui s'ajoutent aux 14 380 000 euros de remboursement de capital de la dette, soit 74 640 000 au total. Avec ces hypothèses, la capacité de désendettement se trouverait stabilisée à environ six années et demie, jusqu'en 2022, en particulier, à une remontée de l'épargne brute à partir de 2020. Seulement, ce scénario optimal part, en particulier, du postulat que les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 200 210 000 euros, soit une évolution de 12 200 000 par rapport aux comptes administratifs 2018 qui apparaît peu réaliste, au regard des effets budgétaires des principaux engagements pris en 2018, qui correspondent à eux seuls environ 12 500 000 euros.

D'autres scénarii alternatifs ont été étudiés. En fonctionnement, les chiffres montrent qu'il n'est pas possible de retenir le scénario dit "Au fil de l'eau", qui est le deuxième ; ou alternatif numéro 3, car ils ne permettent pas de respecter le niveau nécessaire des ratios de gestion épargne nette négative et dépassement du seuil critique de la capacité de désendettement. Il présente par ailleurs un risque très important pour la collectivité de pénalités dans le cadre du contrat. À l'investissement, les opérations déjà lancées représentent 66 850 000 euros, restes à réaliser : 14 700 000 euros ; crédits de paiement des autorisations de programmes existants : 49 930 000 euros ; portage EPFL : 2 110 000 euros, ce qui rend là aussi le scénario dit optimal peu réaliste. Au regard des dépenses réalisées en 2017, 59 500 000 et en 2018 : 39 500 000, il est proposé de privilégier un scénario alternatif numéro un. Vous êtes sur la troisième colonne, avec 80 millions d'euros d'investissements, dont évidemment 14 millions de remboursement de dette. Le scénario cible pourrait poser question par rapport au respect du contrat avec l'État. Toutefois, en votant un BP à 205 millions d'euros et en appliquant un taux de réalisation de 97,65 % - pour mémoire, en 2018 c'était 94,9 % - les dépenses réelles de fonctionnement du CA 2019 seraient alors de 200 180 000 euros, ce qui permettrait de respecter les objectifs du contrat. Au vu de l'état des demandes de crédit enregistrées au stade des orientations budgétaires, des ajustements et arbitrages à réaliser seraient de l'ordre de 6 millions d'euros en fonctionnement, donc à la baisse bien sûr, et de 23 millions d'euros, à la baisse, en investissement donc.

Dernier commentaire concernant la structure de la gestion et de l'évolution maîtrisée de la dette, au 1er janvier 2019, l'encours de la dette, hors dette EPFL s'élève à 267 millions d'euros répartis sur 12 budgets et entre 19 prêteurs. L'encours de la dette au budget principal, qui intègre celui du budget annexe aux ordures ménagères, supprimé au 31 décembre 2018, représente 145 millions d'euros comme l'illustre ce tableau, il est en diminution comme sur la majorité des budgets, l'amortissement annuel ayant plus que compensé l'immobilisation d'entrée en nouveaux. Les charges financières 2019 vont de ce fait diminuer, tandis que le remboursement du capital de la dette va augmenter, en raison de la progressivité de l'amortissement et de l'entrée en phase d'amortissement courant 2018 des nouveaux emprunts souscrits en 2017. Actuellement, le taux moyen tous budgets confondus s'établit à 2,89 %. Il est de 3,28 % pour la dette adossée à du taux fixe, qui représentent 83 % de l'encours. Comme le montre le graphique également, la majeure partie de la dette, 93 %, est classée sur le niveau de risque le plus faible, selon la charte de bonne conduite. Pour terminer, je dirais que la dette consolidée de la Communauté d'Agglomération, composée de

540 lignes au total, étant stabilisée au 1er janvier 2019, après les importants transferts intervenus en 2018, avec les prises de compétence Eau et Assainissement, des opérations de gestion active de la dette vont être lancées en 2019, en vue notamment d'un compactage de ce qui pourra potentiellement venir impacter les prévisions de dépenses de l'exercice en la matière.

Je vous remercie pour votre écoute.

Monsieur Jean-René ETCHEGARAY :

Belle performance ! J'ouvre maintenant le débat sur ces orientations budgétaires qui nous ont été présentées d'une manière très complète.

Monsieur Marc BERARD :

Je souhaite intervenir de façon très courte au sujet du schéma de cohérence territoriale. Je rappelle que dans le Conseil syndical, sur les 66 élus, il y a 60 élus de l'Agglomération. Je remercie l'équipe technique en place : trois agents. Je le rappelle, trois agents qui travaillent sur ce SCoT, soit le même effectif qu'en 2016. C'est-à-dire un syndicat qui travaillait avec 48 communes, et maintenant avec 166 communes, à effectif et budget constants. Sauf que l'on arrive évidemment, et tous les élus le constatent, un peu au bout de l'exercice, puisque depuis le 13 décembre dernier, nous avons voté à l'unanimité la prescription du SCoT, c'est-à-dire le lancement officiel de la démarche sur l'ensemble du territoire. Depuis ce lancement, l'activité du syndicat ne cesse d'augmenter, ce qui peut paraître naturel quand on traite 166 communes au lieu de 48 évidemment. Un rappel historique pour ceux qui ne connaissent pas le contexte du syndicat. Ce syndicat, entre 2011 et 2016, était basé sur une participation des communes membres sur la base de 1,25 euro par habitant. Actuellement, avec le budget de l'année dernière, nous sommes 0,80 euro par habitant, c'est-à-dire que l'on a diminué la participation par habitant de 50 %. Avec une activité qui se développe. Qu'est-ce qui s'est passé ? Il y a eu la fusion en 2017. Nous avons pris en charge un deuxième SCoT, qui était le SCoT du Sud Pays basque : 12 communes ; sauf que l'on n'a récupéré ni le budget affecté à ce SCoT, ni le personnel. Les 106 communes restantes sont par ailleurs très demandeuses. Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir bien voulu engager les discussions notamment avec nos représentants, à l'issue du Conseil permanent, puisque vous avez rencontré - rencontré Vincent Carpentier, je crois Marc Saint-Estevan et Jean-Pierre Iriart, qui se sont fait l'écho des discussions menées en bureau syndical. Ce bureau, à l'unanimité, vous a fait une proposition qui n'était pas de revenir à la participation que l'on aurait souhaitée et qui semblait naturelle, c'est-à-dire d'étendre les 1,25 euro par habitant à l'ensemble du territoire, mais une proposition plus basse, puisque l'on vous proposait de passer à 1,16 par habitant, pour avoir un peu de lisibilité, sur cette année et sur les deux années à venir.

Ce que l'on demande à la Communauté d'Agglomération, c'est qu'au moment du vote du budget, en avril, nous puissions avoir les moyens de travailler pour pouvoir répondre à vos attentes et aider toutes les communes à construire ce grand document qui servira évidemment de cadre à l'aménagement du Pays Basque. Une grande attente donc. Peut-on dégrader la qualité technique de nos interventions, de nos avis ? Ce n'est absolument pas le souhait des communes ; nous pourrions essayer effectivement de diminuer la prestation, d'être moins précis, d'être moins technique. Mais je ne crois pas que ce soit cela qu'attendent les élus pour ce territoire. Ce qu'ils veulent, c'est un SCoT efficace, pour une agglomération forte et pertinente.

Monsieur Alain IRIART :

Egun on deneri. Chers collègues. Je vais essayer également d'être synthétique et intervenir sur deux points. Le premier concerne une question de forme. Le document qui est présenté est très complet et nous permet, et cela a été souligné par le président, de présenter l'ensemble de notre activité, politique par politique. Ce qui permettra également de mesurer leur efficacité au bout de quelques années. Dans le même esprit, je voudrais souligner la nécessité de disposer d'une vision globale, pour le budget principal et pour les budgets annexes, notamment en matière d'eau et d'assainissement. On présente dans le budget principal les cours d'eau, le littoral et les eaux pluviales, et ensuite dans les budgets annexes,

l'eau et l'assainissement. Cela ne permet pas de disposer de cette vision globale même s'il y a un document qui effectivement additionne le budget principal et les différents budgets annexes. Et ce n'est pas neutre, pour cette politique, mais également pour celle des déchets, puisque l'on rajoute en investissement et en fonctionnement 64 millions d'euros qui s'additionnent aux 22 qui sont déjà positionnés dans le budget principal.

Cela permettrait de disposer d'une vision plus macro, cela me semble important, même si le syndicat Bil Ta Garbi et le syndicat des mobilités et d'autres organismes ont leur propre budget. Pour avoir une bonne vision de la politique de la mobilité en particulier, il faut connaître les interventions qui sont faites par l'Agglomération, avec bien sûr le retraitement des subventions qui sont versées pour qu'il n'y ait pas de double flux.

Le deuxième point porte davantage sur le fond et sur l'arbitrage auquel nous sommes invités à travailler avant le vote du budget. Si nous partons du scénario alternatif n°1 qui est proposé, avec un budget de fonctionnement à 205 millions et des dépenses d'équipement à 80 millions, nous voyons très rapidement, en comparaison avec le scénario optimum qui avait été envisagé, que l'on dégrade très vite l'épargne nette, puisque l'on arrive à 5 millions et demi ; ce qui rend ensuite bien sûr très difficile sauf recours à la fiscalité, sauf recours à un emprunt significatif, la possibilité d'assumer l'ensemble de nos investissements dans nos politiques facultatives et obligatoires que nous avons nous avons choisis.

Cela entraîne très vite également la nécessité d'emprunter 40 millions. Si l'on arrive à 98 % de réalisation en fonctionnement, nous allons éviter ce premier écueil du contrat et arrivés aux 200 millions qu'il ne faut pas dépasser pour ne pas être sanctionné. Mais, sur l'investissement, vous le savez tous, nous sommes sur la nécessité de devoir réaliser ces investissements. Si les deux premières années, nous avons rencontré quelques difficultés parce qu'il a fallu, en particulier sur beaucoup de politiques, je prendrais celle de l'eau et de l'assainissement, mettre en place, rassembler toutes les structures, avec des taux de réalisation des investissements qui ne sont pas suffisants, il faut bien se le dire, il faut que sur les années suivantes et en particulier sur cette année 2019, que nous atteignons des taux de réalisation en investissement importants. Je lie cela avec la proposition qui est faite de mise en place de fonds de concours. J'attire votre attention : d'un côté, il faut réduire de 6 millions les dépenses de fonctionnement et de l'autre assumer les missions que nous avons décidées – et j'insiste sur l'aspect investissement.

Il y a des enveloppes certes qui nous intéressent tous - parce que nous sommes tous en responsabilité dans nos communes, pour améliorer l'accessibilité ou, de façon plus ciblée, sur des opérations communales, mais qui seraient d'intérêt communautaire. Je dis "Si nous avons les moyens de le faire, il faut y aller". Je reste positif, mais attention ! si nous devons réduire les investissements dans la masse obligatoire des 22 millions - puisqu'il y a un arbitrage à réaliser -, peut-être que l'on ne pourra pas tout faire. J'attire votre attention là-dessus, parce que nous devons d'abord assumer les politiques intercommunales. Et si nous allons vers des fonds de concours qui intéressent tout le monde, je pense qu'il faut rester sur la ligne directrice qui nous a guidée quand nous avons construit nos communautés de communes et aujourd'hui la communauté d'agglomération, c'est qu'il faut aller vers des politiques à intérêt communautaire si possible.

Si l'on peut faire les deux : aider les communes et en particulier celles qui ont des budgets les plus faibles, il faut le faire, mais si ce n'est pas le cas, il faudra définir des critères, des règles d'intervention, connues de tous. Si ces investissements-là sont d'intérêt communautaire, même s'ils sont portés par une commune, je rajouterai qu'il serait bon que les pôles et les communes s'emparent de cette question, que les élus en place dans les pôles et dans les commissions puissent s'emparer de ces opérations, pour pouvoir arbitrer, répartir, réorienter et mettre les élus locaux en responsabilité, en situation de décision.

Je pense qu'il ne faut pas faire d'idéologie en la matière, mais attention aux écueils qui sont importants, avec une dette à 40 millions. Je pense qu'il faut donner la priorité aux politiques communautaires, et déterminer l'intérêt communautaire par des règles qui sont assumées par tous, y compris lorsque les projets sont portés par des communes.

Monsieur Jean-Claude IRIART :

Milesker Jaun Presidente eta egun on kontseilari kide guzietan. Bon, je voulais - même si cela a déjà été dit deux fois - saluer à nouveau la qualité générale du document qui nous est présenté aujourd'hui, qui malgré ses 123 pages, on prend presque plaisir à le lire... Il y a un vrai effort de présenter les orientations budgétaires par politiques publiques et que cela

clarifie bien évidemment le débat ; cela permet surtout à ce que ce débat que nous tenons au sein de cette enceinte, soit compris aussi par tous ceux qui nous entourent et en particulier les citoyens et citoyennes du Pays Basque. Vous avez tout à l'heure félicité les services et les élus pour ce travail-là et puis son niveau d'aboutissement, il me semblait important et juste de le reconnaître aussi, de la place qui est la nôtre ici, de simples conseillers communautaires.

Comme la présentation est claire, nous allons plus dans le détail de nos politiques et cela engendre quelques observations. Je voudrais prendre trois/quatre exemples sur quelques-unes de ces politiques. Celle qui a généré - de mon point de vue en tout cas - le sentiment de frustration le plus fort, c'est quand même la politique relative à la mobilité. Parce qu'effectivement la rédaction démarre bien, puisqu'on nous indique que les OB 2019, en termes d'infrastructures et de mobilité, reflètent la politique publique ambitieuse que la Communauté d'Agglomération souhaite mettre en place. Mais pour autant, cette politique ambitieuse n'est pas présentée pour la raison que l'on sait, puisque c'est effectivement le syndicat des mobilités qui porte l'essentiel de cette politique. Je regrette - parce que nous sommes nombreux effectivement à ne pas siéger au sein du syndicat des mobilités - de voir échapper les orientations budgétaires de ce syndicat, sur une politique qui est éminemment structurante, qui intéresse au premier chef tous les habitants et les habitantes du Pays basque. Et je voulais juste à ce propos, peut-être suggérer la chose suivante. Est-ce que l'on ne pourrait pas - dans une bonne articulation entre les calendriers du syndicat des mobilités et de la CAPB - faire en sorte que le jour où l'on examine les OB de la CAPB, nous puissions aussi bénéficier d'une présentation des OB du budget du syndicat des mobilités ? Il me semble que ce serait - à mon avis - l'effort a minima qu'il conviendrait de faire, pour faire en sorte que cette politique-là soit mise aussi en exergue et permette effectivement un débat public, devant l'ensemble de nos concitoyens.

Deux mots sur la politique agricole, où il est une nouvelle fois rappelé l'importance de tout mettre en œuvre pour sanctuariser le foncier agricole. Nous avons déjà largement parlé de cette question-là, il est annoncé dans le document la mise en place d'une stratégie foncière agricole, la mise en place d'un stock de foncier agricole public, bon tout autant de mesures, forcément, auxquelles on se doit de souscrire. Pour autant, il me semblait important de rappeler aussi que les débats en conseil communautaire ont prouvé la pertinence des documents d'urbanisme, pour assurer cette sanctuarisation du foncier agricole. J'imagine que les futurs périmètres des PLUi nous offriront certainement un cadre pertinent, pour gérer à la bonne échelle l'arbitrage entre les affectations foncières et en particulier, celles du foncier agricole. Pour autant, on aura de nombreux PLU à traiter dans le cadre de cette enceinte, tout au long de l'année 2019, avant que ces PLUi soient formalisés. De plus en plus de communes, en particulier dans la zone périurbaine, sont amenées à classer en zones agricoles en fait des zones d'habitation - et ce dispositif qui pour autant, peut répondre à des logiques vertueuses à l'échelle des communes concernées, a pour effet d'augmenter de façon artificielle le foncier agricole ; en tout cas, un foncier agricole qui n'est pas directement exploitable pour l'activité agricole. Du coup, pour éviter que ces débats-là se passent ou nous permettent en tout cas, de ne pas être dans la situation inconfortable de devoir apprécier des documents de PLU sans disposer des moyens techniques ou des éléments techniques d'appréciation, est-ce que l'on ne pourrait pas imaginer que les futurs PLU - au cours de l'année 2019 - puissent aussi bénéficier d'une appréciation technique des services, qui nous permette de bien identifier le volume des zones agricoles, qui sont effectivement mobilisables pour l'activité agricole ? Parce que je crois que c'est cette question-là qui pose de façon régulière problème.

Un commentaire sur la politique linguistique. J'ai vu avec intérêt qu'une enveloppe était réservée pour étudier des projets d'expérimentation, dans le cadre du droit à la différenciation. Je souhaitais l'illustrer - en deux mots, en prenant l'exemple de l'enseignement du basque. Nous sommes aujourd'hui dans une situation paradoxale, avec d'un côté, un niveau de développement de l'enseignement du basque conséquent (deux tiers des écoles aujourd'hui primaires du territoire proposent un enseignement bilingue ou immersif ; près de 40 % ou 40 % de la population scolaire, dans l'enseignement primaire, bénéficie d'un enseignement du basque bilingue ou immersif). Nous sommes très largement en avance, en termes de pénétration de l'enseignement du basque, par rapport à l'ensemble des régions qui disposent aussi d'une langue régionale, comme la Bretagne et l'Alsace et y compris la Corse. Et malgré cet élément-là, nous sommes aujourd'hui confrontés à un raidissement très net du ministère sur ces questions-là. Un raidissement en particulier sur le développement de l'enseignement immersif dans les écoles publiques, c'est-à-dire le



ministère résiste à l'idée d'augmenter les quotités d'horaires, dans l'enseignement du basque, dans l'enseignement bilingue, alors que l'on sait que c'est le moyen le plus efficace pour atteindre un bon niveau de maîtrise dans les deux langues. J'en prends pour preuve aussi la convention signée avec Seaska, qui au bout de neuf ans de pratique aujourd'hui, est caduque.

Et j'en prends pour preuve le dernier événement en date, concernant la fameuse réforme des lycées qui, par le chamboulement des dispositifs des options, porte le risque de marginaliser complètement l'enseignement du basque en lycée, de par le dispositif actuel. Alors face à ce paradoxe, j'ai un peu perdu espoir dans notre capacité - malgré nos 300 000 habitants - à modifier le cadre légal au niveau national, on sait que l'on se heurte à une posture de rigidité totale, quelle que soit la sensibilité politique qui est au pouvoir et elle s'exprime encore aujourd'hui, dans le mandat en cours. Ces dispositifs de différenciation, qui nous permettraient peut-être d'expérimenter, sans que forcément ce soit utilisé ailleurs, c'est certainement le combat qu'il convient aujourd'hui de mener, pour essayer de consolider et de sécuriser le niveau d'avancée qu'on a atteint à ce jour.

Un petit mot sur la politique des territoires. J'étais plus interrogatif par les lignes introductives, parce qu'il est fait état de décisions qui ont été prises à l'occasion des délibérations de novembre et de décembre. J'avais cru comprendre que la délibération de novembre sur la politique du territoire, c'était une proposition que vous faisiez, que l'on mettait en débat et effectivement, des discussions ont eu lieu dans les différents pôles territoriaux depuis. Pour autant, dans ce document des OB, plusieurs annonces sont faites, des fonds de concours aux projets communaux, la revue de projets, la contractualisation entre les pôles, etc.. Ma question est simple : est-ce que l'on ne prend pas un peu les choses à l'envers ? Est-ce qu'il n'aurait pas été effectivement plus intéressant de finaliser la délibération sur la politique des territoires, de mener le débat jusqu'au fond, avant effectivement d'engager des dispositifs de type budgétaire. Pour autant, sur ce document, j'ai apprécié également - et j'y adhère sur le fond - tout ce qui concerne la nécessité de la structuration administrative et budgétaire des pôles, sur tout ce qui concerne la Maison des communautés.

Je ne reviens pas sur les éléments budgétaires concernant l'exécution 2018 et les prévisions 2019. Je voulais simplement peut-être conclure - pour gagner un petit peu de temps - sur le fameux contrat avec l'État. Nous y sommes confrontés à la Ville de Bayonne et à la CAPB, mais ceci ne concerne absolument pas l'ensemble de toutes les autres communes du Pays basque. Et il me semblait important de rappeler surtout la vision extrêmement centralisatrice qui est portée par ces contrats, cette politique contractuelle - enfin la signification d'un contrat qui n'est pas en fait un vrai contrat, puisque c'est un dispositif qui est imposé aux collectivités - et je crois qu'il est important de dire qu'en fait c'est l'État, qui fixe à notre place le niveau des dépenses de fonctionnement. C'est le cas sur Bayonne et c'est le cas sur la CAPB. Il s'agit bien évidemment d'une forte contrainte, qui nous amène même - puisque le document budgétaire l'explique bien - qui nous amène même à reconstruire le budget à l'envers, c'est-à-dire à partir effectivement de la contrainte de l'État, en termes de dépenses de fonctionnement et à remonter l'exercice. C'est un cadre extrêmement contraint. À l'inverse, l'ensemble des autres collectivités ont la possibilité de positionner le curseur entre le bon niveau de dépenses de fonctionnement, le bon niveau de dépenses d'investissement, tout en veillant sur le niveau d'endettement. Nous sommes privés de cette liberté-là. D'ailleurs, dans la prospective que vous mentionnez à l'intérieur du document, vous faites l'hypothèse qu'au-delà de 2020, nous aurons la liberté à nouveau de pouvoir fixer les dépenses de fonctionnement, puisque vous les imaginez en hausse. Ceci étant dit, nous serons toujours sous le même gouvernement, d'où mon intervention un peu insistante de ce matin. Si nous ne sommes pas nombreux à contester avec virulence ce dispositif, qu'est-ce qui peut laisser penser, que le gouvernement changerait de stratégie à partir de 2020 ? Donc je crois qu'il est très important aussi de se mobiliser politiquement là-dessus parce que sinon, nous serons installés durablement dans un cadre contraint, qui fait que l'État décide à notre place du niveau global des dépenses de fonctionnement et ça, cela me semble inacceptable sur le fond. Voilà, Monsieur le président, les quelques propos que je souhaitais partager avec vous.

Monsieur Sauveur BACHO :

Je me retrouve complètement dans la dernière partie de l'intervention de Jean-Claude Iriart. Je suis intervenu plusieurs fois sur les dépenses réelles de fonctionnement. Je trouve inadmissible que l'on ne puisse pas disposer de la liberté de fixer nos propres règles. Ce

DOB est globalement positif - me semble-t-il. Quand nous avons créé la Communauté d'Agglomération, nous avons deux objectifs importants : mutualiser les moyens et conduire des actions efficaces sur l'ensemble du Pays basque, tout en sauvegardant les services de proximité. Il me semble que ce document va dans ce sens, même si effectivement, on peut toujours faire mieux, mais globalement, il est satisfaisant.

Je voulais aussi souligner que nous commençons à voir, y compris dans les zones rurales, l'irrigation de l'ensemble des services de la Communauté d'Agglomération ou du syndicat des mobilités. Je pense que l'on va dans le bon sens. Je voulais également souligner l'implication des services

Je voulais par ailleurs intervenir sur un point particulier, celui de l'adressage. Souligner tout d'abord le travail important des services communautaires et remercier l'équipe de Christelle Gaucher et du service de traduction en langue basque. Nous avons compris que la Communauté d'Agglomération pourrait être le chef de file, en particulier pour un groupement de commandes signalétique. A priori, il semble que ce ne soit plus tellement le cas. Il me semble nécessaire que la Communauté d'Agglomération assume ce rôle de groupement de commandes. Dans le cadre de l'aide aux communes, cela peut être un élément très important.

Monsieur Alexandre BORDES :

Je crois que nous héritons d'un budget, qui a été apporté par les anciennes communautés. Dans la corbeille de la mariée, il y en a certains qui ont apporté leurs dettes, certains ont apporté leurs compétences, ce qui fait que nous ne nous sommes pas totalement à parité pour le moment, mais je sais que vous veillez à équilibrer les choses. S'il y a un fonds de concours, je pense qu'il devrait aider en priorité ceux qui ont été un peu défavorisés par le non-transfert de certaines compétences.

Nous rencontrons des difficultés au niveau du déploiement de la fibre. Je fais partie de ces merveilleux villages où la moitié du village est en zone blanche, l'autre attend la 2G. Et je m'aperçois que d'après le syndicat la Fibre 64, nous ne sommes programmés qu'à l'année 4. C'est quand même difficile à vivre, surtout que nous avons des entreprises qui ont une activité importante et qui ont besoin absolument besoin de cet outil.

Dernière chose, j'ai parcouru les orientations budgétaires et j'ai vu qu'au sein de la Communauté d'Agglomération, il y a huit zones industrielles existantes, 10 en projet et la principale a été oubliée. La principale, c'est la zone de Came quand même, dont la Communauté est propriétaire. La première année, on nous a dit : "oui effectivement, on n'a pas été bons"». La deuxième année, nous avons créé un copil. Le copil s'est réuni une fois. Nous engageons la troisième année. Je vous ai entendu dire, Monsieur le président, que nous manquions de terrains en zone industrielle. Peut-être qu'il faudrait essayer de faire quelque chose. Merci de votre attention.

Monsieur Pello ETCHEVERRY :

Merci Monsieur le Président. Une brève intervention déjà pour excuser l'absence de Jean-François Irigoyen qui est souffrant aujourd'hui. Il me revient de faire cette brève intervention sur un sujet que nous avons déjà évoqué il y a quelque temps, lors du conseil communautaire du mois de novembre dernier. Nous avons exprimé de manière tout à fait directe notre mécontentement quant au traitement réservé à la question des transferts de charges du Conservatoire Maurice Ravel. La CAPB est une grande maison, il est donc parfois nécessaire de parler fort. Nous considérons que les choses doivent être dites clairement, dites en face lorsqu'elles ne vont pas. Et de la même manière, il faut savoir reconnaître lorsqu'elles vont mieux. Cette semaine, au terme de trois mois de travail avec les services de la Communauté, une solution équilibrée et respectueuse des intérêts communautaires et communaux nous a été proposée. Elle sera soumise à l'approbation de la prochaine CLECT. De même que nous sommes intervenus en novembre dernier, nous intervenons donc aujourd'hui afin de saluer l'implication du Président et la qualité du travail fourni par les services sur ce dossier complexe. La proposition faite permettra de rétablir une situation devenue préjudiciable pour la commune. Nous avons su nous écouter, nous comprendre pour agir ensemble. C'est l'idée que nous nous faisons de l'action communautaire et c'est dans cet esprit que la Ville de Saint-Jean-de-Luz s'est engagée dans la construction de notre institution. Je vous remercie.

Monsieur Arnaud FONTAINE :

Merci Monsieur le Président. Bonjour à tous. Je vais être très bref. Je rejoins Sauveur Bacho dans sa préoccupation par rapport à l'adressage. Cette question est abordée ici dans cette assemblée à minima sur un appel d'offres groupé. Cela pourrait peut-être entrer aussi dans la rubrique des fonds de concours.

Je voulais intervenir surtout par rapport à la GEMAPI, puisqu'en parcourant le document, apparemment 2019 sera encore une année de réflexion quant à la taxe GEMAPI. J'ai bien compris que le souci, tout à fait légitime, était de ne pas augmenter les taux de fiscalité au niveau de la CAPB pour le contribuable. Je le comprends, dans une période difficile, dans une période de gilets jaunes, c'est quelque chose qui est forcément assez légitime.

Cependant, je reviens sur la taxe GEMAPI car on parle toujours d'endiguement, mais la GEMAPI, ce n'est pas cela. Il s'agit d'une compétence qui est très transversale, qui touche aussi la transition énergétique, la qualité de l'eau de baignade, l'assainissement, l'eau potable. Il y a de nombreuses communes qui ont fait du travail en amont, de manière très dispersée, avec de nombreux syndicats de rivières sur cette problématique de l'eau. Qu'est-ce qu'il se passe ? La compétence GEMAPI a été reprise au niveau communautaire. Cela a été repris mais tous les coûts de fonctionnement relatifs à la GEMAPI sont pris en compte au niveau des attributions de compensation et sont toujours répercutés sur les communes qui étaient en avance sur le sujet, alors que c'est vraiment quelque chose qui intéresse tout le monde et qui est transversal.

Il est évident — et cela, je pense que tout le monde en convient — que les investissements qui avaient été décidés et qui avaient été choisis par les uns et les autres avant que cette compétence ne soit transférée puissent être effectivement assumés par ceux qui avaient pris ces décisions. Mais en ce qui concerne les fonctionnements de ces syndicats, je parle notamment par rapport au SIGOM, des coûts de fonctionnements qui relèvent davantage de l'intérêt général, par exemple, la gestion de la ripisylve, la conduite de Natura 2000, je pense que ce serait bien que la taxe GEMAPI puisse s'exercer dès 2019 et que ces coûts-là soient pris en charge par la Communauté, parce qu'elles intéressent bien totalement la totalité de la Communauté et non pas les quelques communes qui aujourd'hui supportent cette charge. Je souhaiterais que ce sujet soit fortement réfléchi. Je vous remercie.

Madame Françoise GALLOIS :

Egun on deneri. J'aurais juste voulu avoir une réponse page 53 du débat, on parle de PAUSA, le lieu d'accueil pour les migrants, quai de Lesseps. Je suis un peu étonnée du budget qui est voté jusqu'en août 2019. Soit vous allez nous annoncer une bonne nouvelle, précisant que la situation de ces migrants va être résolue, soit vous pensez qu'ils vont partir en vacances, je ne sais pas. Mais je suis très étonnée et j'aimerais être rassurée, parce que c'est un projet pour lequel je soutiens totalement l'engagement de la Communauté d'Agglomération. Juste une question aussi à ce sujet, qui concerne la répartition. Je pensais que la commune de Bayonne participait à ce financement. Mais apparemment vous dites que les 600 000 euros seront pris en charge intégralement par la CAPB. Cela peut poser question.

Sur la forme, il y a page 60, et puis après, dans le point 28, nous parlons de personnes handicapées. Je pense qu'il vaut mieux retenir le terme de « personnes en situation de handicap ». Je vous remercie.

Monsieur André LARRALDE :

Bonjour, je voulais intervenir sur deux points, tout d'abord pour appuyer les propos de Monsieur Marc Berard par rapport au SCoT. Nous faisons partie des 106 communes qui sommes rentrées dans le SCoT et nous avons appris à découvrir le fonctionnement de ce syndicat. Nous avons constaté la qualité des analyses et des comptes rendus qui nous sont faits en bureau pour que l'on puisse statuer sur tous les documents d'urbanisme proposés, et qui, comme l'a dit Monsieur Berard, sont en augmentation croissante. Ces documents sont examinés ensuite ici en conseil communautaire. Comme lui, je tiens à souligner la qualité de ces productions, ainsi que l'accroissement de la charge de travail que cela induit. Le nouveau SCoT doit être fait dans les temps pour pouvoir répondre à toutes les demandes de

documents d'urbanisme. Et nous nous attachons à ce que ce nouveau SCoT soit le plus équitable possible et qu'il prenne en compte toutes nos diversités de territoires et toutes nos contraintes. Que ce soit pour la zone côtière ou la zone de l'intérieur et de montagne. Nous avons déjà pu constater que de la mutualisation avait été faite avec l'Agglomération. Et certains documents ou certaines analyses ont pu être partagés à la fois par l'Agglomération et le SCoT, mais cela ne suffit pas. Nous souhaitons que la proposition de majoration de la cotisation soit étudiée afin que ce document hautement structurant pour notre collectivité soit réalisé dans les temps. Si nous prenons du retard, nous prenons du retard pour de nombreux documents qui sont importants pour le développement de notre territoire, et que nous attendons aussi de façon ardente. Il est important cela soit entendu et traité dans le respect du travail qui est déjà fait, qui doit être fait actuellement et qui devra être fait. Comme son nom l'indique, il s'agit d'un schéma de cohérence, donc nous attendons aussi de la cohérence dans les missions qui sont à faire et les moyens qui seront alloués à ce document et au fonctionnement du syndicat.

Le deuxième point que je voulais évoquer concerne l'aide aux communes que vous avez mise en place ou que nous allons peut-être mettre en place. L'enveloppe budgétaire de 10 millions d'euros. Je pense que ce sera fait, mais je tenais quand même à le citer — c'est que pour plus d'équité et pour qu'il n'y ait pas d'ambiguïté aussi dans l'attribution des aides aux communes, un règlement d'intervention devra être adopté en conseil communautaire, avec des critères stricts, mais qui tiennent également compte de la diversité de nos communes et de nos territoires. Et qu'ils soient ensuite scrupuleusement respectés, pour qu'il n'y ait pas d'ambiguïté. C'est une demande certes qui peut être faite par les communes, pour aider la réalisation de certains programmes, au vu du désengagement croissant de l'État. Cela doit être fait dans des règles qui soient bien claires et qui soient adoptées ici entre tous, et j'espère à l'unanimité. Merci de m'avoir écouté.

Monsieur Pascal LAFITTE :

Bai milesker Lehendakari Jauna. Eguerdi on. Juste une question concernant le chapitre 2.14, Partenariat et équipements culturels. Plus précisément sur les équipements culturels, sur le territoire Sud Pays basque, il y a des projets culturels qui démarrent. Je me place un peu dans la ligne de ce qu'a présenté Alain Iriart, c'est-à-dire, est-ce que tout pourra être financé ? Est-ce que tout est pertinent ? Notamment, je pense à deux projets de pôles culturels. Un sur Saint-Jean-de-Luz et un sur Hendaye. Pour le projet luzien, on parle de 10 millions d'euros. Nos amis et voisins hendayais peut-être vont être à cette hauteur-là aussi alors que l'Agglomération a pris la compétence Equipements culturels et construction de salles. Je souhaiterais savoir comment cela va s'articuler. La Communauté d'Agglomération ne pourra pas tout financer, sur quels critères, comment est-ce que l'on va articuler le positionnement communal sur ces projets et la compétence communautaire ? Qui va financer, de quelle manière ?

Monsieur Christian DEVEZE :

Merci, Monsieur le Président. Deux chiffres tout d'abord. Le premier va rejoindre effectivement l'intervention d'Alain Iriart. Moi aussi, il me semble qu'il serait beaucoup plus lisible d'avoir une vision globale des éléments, même si le budget principal, dans le document qui nous a été adressé, est tout à fait, j'allais dire, complet en la matière. J'ai regardé ce document et je conclus comme Alain que l'on a un budget de fonctionnement qui a un taux de réalisation très important. Donc cela veut dire que la marge de manœuvre est peut-être réduite, mais davantage de problèmes peut-être sur l'investissement, avec un taux de réalisation inférieur à 50 et qui pose problème. Alors, quand on nous dit, c'est vrai, que l'on n'a pas réalisé beaucoup d'emprunts au titre de l'exercice 2018, on arrivait à comprendre que peut-être le besoin était moindre également. Par contre, si on se projette sans avoir tous les scénarii déclinés, effectivement en se limitant à celui qui nous a été soumis, on observe quand même que l'épargne nette diminue quasiment de moitié de 2018 à 2019 sur cette première projection. Et puis, on parle d'une situation saine et robuste. Je vous félicite parce que c'est un exercice qui me paraît quand même délicat. Et pour preuve, plusieurs scénarii sont envisagés. J'ai bien compris, Monsieur le président, que nous étions dans le cadre non pas de pré budget, mais dans une préparation et donc, cela va évoluer forcément, il y a des arbitrages qui doivent intervenir. Mais enfin, l'exercice est délicat et, j'allais dire, la robustesse et la qualité de nos finances, dont je ne doute pas, font état quand même de 267 millions d'engagements. C'est quand même colossal et donc au-delà de l'année suivante et de la fin de ce mandat, je pense qu'il y aura quelques éléments financiers à prendre en compte au bas mot.

S'agissant de la fixation des taxes foncières. Et notamment dans les petites entreprises et les PME, et particulièrement celles qui habitent à l'intérieur du Pays Basque, on a observé que pour les appels à cotisation forfaitaire en matière de taxe foncière, nos entreprises ont été fortement pénalisées par des décisions qui ont été prises ici, et que j'ai prise moi aussi d'ailleurs, qui a consisté à retenir l'échelle haute de ces taxes forfaitaires.

Des petites entreprises qui avaient 400 euros de cotisations de CFE se retrouvent à 1 200 euros, cela a un impact significatif et important sur la gestion de leur compte de résultat.

Pour ce qui concerne la déclinaison par politique, Jean-Claude Iriart se disait frustré par le problème des mobilités. Pour ce qui nous concerne, on l'est moins, dans la mesure où l'on a commencé et où on arrive à comprendre la politique qui est menée, y compris pour l'intérieur. En tout cas, pour ce qui concerne notre territoire, je pense qu'il y a des efforts indéniables qui sont faits et il faut bien évidemment en attendre la concrétisation. Non, là où on serait — pour ce qui nous concerne, en tout cas à Cambo — davantage frustrés, c'est sur la prise de compétence ou plutôt le retour — vous avez parlé de la loi Ferrand. Je veux parler de l'assainissement, je veux parler de l'eau potable, je veux parler oui, des GEMAPI. Il y avait également les eaux pluviales qui ont été rendues aux communes suite à la loi Ferrand, et qui nous posent, nous, c'est vrai, sur Cambo en tout cas, de gros problèmes dans les secteurs proches de la Nive.

Alors, si je parle de la Nive, je pourrais également évoquer le problème de GEMAPI et des inondations qui sont intervenues en 2014. Là aussi, j'ai eu bien évidemment Emmanuel ALZURI sur ce sujet, mais, je pense qu'il faut déterminer - j'allais dire - le périmètre exact de cette compétence GEMAPI pour savoir comment on peut évoluer sans trop tarder parce que des problèmes récurrents pourraient se produire en l'espèce. Je vous remercie de votre attention.

Monsieur Emmanuel ALZURI :

Les résultats affichés de fin d'exercice sont loin de ceux de la prévision. La prévision était un peu alarmante. On m'avait dit que je tenais des propos anxigènes et j'avais dit alors que ce qu'il faut espérer, c'est que l'on réalisera le budget tel qu'on l'a voté. Je crois que là, j'ai été exaucé au-delà de mes souhaits, puisque d'une part, sur la section de fonctionnement, on voit bien que nous n'avons pas consommé tous les crédits qui étaient alloués en 2018, tant mieux. On voit aussi que nous n'avons pas réalisé - loin s'en faut - le budget d'investissement tel qu'il avait été envisagé. C'est ce qui explique les résultats flatteurs de cet exercice. Par contre, on voit bien, par la situation et les projections qui sont faites au travers du débat

d'orientation budgétaire, que la situation se tend fortement pour l'avenir. C'est incontestable. J'ai bien noté tout à l'heure la façon dont les choses ont été dites, à savoir que l'on ne va pas toucher à la fiscalité pour l'heure. Pour l'heure, je pense que c'est important parce qu'effectivement, on voit qu'on est quand même dans une trajectoire. Alors, on a des éléments de perspectives limités - on va dire - mais on voit qu'on est quand même dans une trajectoire d'effet de ciseaux. Et c'est vrai que s'il y a une chose que je n'ai pas forcément écoutée dans la présentation, parce que si on en comprend évidemment la philosophie, le sens, etc., il n'y a pas de souci, mais, commencer à mélanger les charges de fonctionnement avec le budget d'investissement en disant que les charges de personnel sont un budget d'investissement, c'est bien, on en comprend le sens. Mais, quand même, je crois qu'il faut rester à l'orthodoxie budgétaire. Cela ne m'a pas vraiment plu parce que c'est une façon de faire qui, clairement, n'est pas très encourageante.

Ensuite, je pense que l'on aura l'occasion au moment du vote du budget primitif, de revenir sur les éléments structurants du budget et particulièrement, cet effet de ciseaux qui me semble nous guetter. C'est difficile d'imaginer qu'il puisse en être autrement. Donc, c'est ce qui, effectivement, nous contraindra, je crois, à la fiscalité.

Cela fait le lien justement avec GEMAPI puisque j'avais aussi prévu d'en dire un tout petit mot, dire qu'effectivement, nous n'avons pas encore mobilisé la taxe parce que les éléments qui devaient nous permettre de calibrer cette taxe ne sont pas encore disponibles. Je veux parler de l'étude des systèmes d'endiguement, qui nous permettra de connaître l'état du patrimoine que l'on a à préserver, à entretenir, qui va être lancée très rapidement. C'est très long parce que l'inventaire des différents sites a été lui-même très long. Donc, pour l'instant, il n'y a pas de taxe. Il pourrait d'ailleurs ne pas y avoir de taxe parce que cela pourrait être pris sur le budget général. Il n'y a pas d'obligation à instaurer la taxe. Sauf qu'il n'y a pas beaucoup d'hypothèses pour que le budget général puisse absorber les taxes GEMAPI. Cela veut donc dire de la fiscalité, il y en aura à un moment donné. Est-ce que le bon moment est 2019 ou 2020 ? Je réponds à Arnaud Fontaine. Moi, je n'en sais rien. Ce n'est pas à moi d'en décider. Je n'ai pas forcément un avis sur la question. Est-ce qu'il faut démarrer plus tôt ? Parce que ce qui est dit ici, c'est que certaines communes vertueuses faisaient de l'entretien de rivières. Elles ont effectivement vu leur attribution de compensation dégradée des montants transférés à l'Agglomération qui assure dorénavant cette mission. C'est vrai que cela peut être très impactant dans un budget d'une commune quelle qu'elle soit, a fortiori, j' imagine si elle est de petite taille, alors que d'autres communes qui, parfois, sont sur des linéaires de rivière n'ont - elles - pas eu d'attribution de compensation retenue parce qu'elles n'avaient pas fait l'effort justement de faire de l'entretien et qu'elles n'adhéraient parfois pas à des syndicats, puisque tout le territoire n'était pas recouvert par des syndicats. C'est un vrai problème politique. Je pense que la Commission Cycle de l'eau d'une part, la Commission Finances d'autre part, dans le cadre de la préparation du budget 2019, pourront peut-être se saisir de cette problématique. Je crois toutefois mais, je n'ai pas de certitude à l'instant - qu'il y a des délais pour l'instauration de cette taxe. Je n'ai pas d'autres éléments de réponse pour l'instant.

Monsieur Kotte ECENARRO :

Finalement, il n'y a pas trop de questions financières, si ce n'est des réflexions et des contributions que j'apprécie à leur juste valeur. Pour faire suite à l'intervention d'Alain Iriart, le document budgétaire, présenté par politique publique, amène de l'appétence et nous sommes tentés - tu as raison - de solliciter petit à petit, non pas une comptabilité analytique, mais, quelque chose qui soit beaucoup plus décrypté par politique publique. Je crois que c'est tout à fait pertinent et nos services vous écoutent tous en ce moment pour justement l'enregistrer et le préparer dans les prévisions, dans les budgets et documents à venir. Je crois que c'est inéluctable. Tu as fait - Alain - à juste titre, me semble-t-il aussi, un appel à la prudence sur l'attribution des fonds de concours en disant fort justement que l'on va d'abord se préoccuper des politiques publiques, je dirais, obligatoires. Oui, effectivement, et dans ce cadre-là, justement, le suivi par présentation analytique de ces différentes politiques devrait aussi nous y mener. Voilà ce que j'ai noté.

Concernant Jean-Claude Iriart, si je traduis bien - mais, je confirme avant que tu me poses la question - je crois que nous avons un Etat extrêmement jacobin. Il va être difficile de sortir de la loi d'évolution des dépenses publiques. Je ne sais pas comment la ramener sur la table des négociations. Mais, ce que tu décris correspond à une réalité. Ce qui va se passer

correspond à une réalité. Il va nous falloir imaginer les voies et les moyens ou les stratégies pour lutter contre. Mais, moi, en ce moment, je n'ai pas de réponse concrète sur cela. J'ai relevé aussi l'intervention de mon collègue de Saint-Jean-de-Luz, au nom du maire de Saint-Jean-de-Luz. Concernant le conservatoire Ravel, je voulais aussi m'associer bien sûr, puisque Hendaye est également dans ce dossier qui sera présenté prochainement à la CLECT et nous voulions aussi remercier le Président et les services qui ont travaillé pour que les situations soient bien comprises et je crois qu'elles l'ont été.

Répondre à André Larralde pour les deux communes, bien sûr, et la nécessité de créer un règlement d'intervention. On en connaît, on a l'habitude des Conseils départementaux. C'est un travail énorme. Il faut rentrer par la bonne fenêtre, la bonne demande et la bonne clé, la bonne porte et le bon collaborateur derrière. C'est comme cela, mais c'est le principe même d'un règlement d'intervention pour qu'il n'y ait pas de contestation derrière. Cela supposera un gros travail de nos services. En tout cas, la demande est recevable et nous en avons parlé avec le Président.

Monsieur Claude OLIVE :

C'est le grand projet structurant de notre territoire, avec une forte attente. Je voudrais rappeler que tout ceci s'est mis en place début 2017. Des rencontres sont faites pôle par pôle, où la feuille de route du syndicat est présentée. Je rappelle qu'il a fallu absorber le transport scolaire, prendre toutes les lignes interurbaines et continuer à déployer, faire des propositions sur le réseau qui est attendu. Les perspectives financières du syndicat sont également présentées à cette occasion Je crois que c'est le seul syndicat à le faire. S'il faut les présenter ici en séance du Conseil, nous le ferons. Cela me donne l'occasion de remercier les élus qui siègent au syndicat des mobilités, mais surtout les agents du syndicat qui font un travail acharné depuis début 2017 et qui ont surtout une grande écoute sur le territoire.

Monsieur Beñat CACHENAUT :

Juste deux points sur lesquels je voudrais insister. Premièrement, la création du CIAS Pays Basque. Il y a un an à peine, nous proposons de reprendre les trois CIAS du Pays Basque intérieur, tout en maintenant les CCAS des communes importantes. Certains disaient que non, la loi ne le permettait pas. On y est arrivé.

Deuxième point. Je voudrais ici souligner l'état d'esprit avec lequel nous travaillons avec le Conseil départemental qui - ne l'oublions pas - reste chef de file en matière sociale. Je peux vous affirmer que nous avons mis en place des instances de travail qui permettent que chacun travaille à son niveau, que ce soit avec le Conseil départemental, l'Etat, ainsi que tous les organismes comme la CAF.

Enfin, je sais que vous êtes tous conscients de l'enjeu et de l'importance de l'action sociale au Pays Basque. Mais nous n'y arriverons que si nous travaillons ensemble. Et je remercie l'Agglomération qui nous permet de poursuivre ce travail. C'est un projet ambitieux, pas seulement financièrement parce que lorsqu'on regarde les dépenses de fonctionnement dans le social, on n'est pas dans les premiers, loin de là. Mais, attention ! Le bénévolat s'essouffle. Le bénévolat s'essouffle de plus en plus vite et désespère. Nous avons de plus en plus d'associations en difficulté, pas que financièrement, mais humainement. C'est un constat qui devient de plus en plus alarmant. Nous serons et nous devons être à leurs côtés pour trouver les solutions. Et je dirais, pour terminer, si l'Agglomération échoue socialement, nous allons échouer économiquement. Que l'on médite là-dessus. Pour ce qui est des migrants, il y a une question. Je pense que Monsieur le Président répondra. Malheureusement, on sait très bien qu'il faudra continuer, que cela va durer. On accueille actuellement entre 100 et 150 personnes par jour. C'est un moment de répit pour eux. Je pense que grâce à la ville de Bayonne et la CAPB, nous leur proposons quelque chose qui est vraiment inespéré pour eux.

Monsieur Claude OLIVE :

Oui, je voudrais juste rajouter des propos sur la situation des migrants, puisque nous devons prendre en charge les mineurs non accompagnés. Nous sommes aujourd'hui aux alentours de 450 mineurs non accompagnés que nous prenons en charge avec le Conseil départemental. C'est un souci pour nous. Je rejoins les propos de Beñat. Cela ne va pas

s'arrêter. Donc, il faut que l'on soit vigilant sur tout ce qu'il faut mettre en place pour répondre et essayer d'accompagner. Pour ce qui est des mineurs, ce sont des sommes colossales puisque pour le département des Pyrénées-Atlantiques, cela représente près de 14 millions d'euros. Il faut placer ces jeunes. Il faut les former. Nous cherchons des endroits pour pouvoir les mettre à l'abri. Si vous avez des espaces à proposer, nous avons une écoute attentive. Merci.

Monsieur Michel ETCHEBEST :

Nous avons parlé d'une action forte et déterminée sur le foncier agricole. Aujourd'hui, on voit se libérer dans les révisions de PLU, sous la pression de l'État, du foncier qui était classé constructible et qui revient en zone agricole. Il s'agit d'arriver à vraiment qualifier ces fonciers-là, car quand un hectare et demi ou deux hectares, enclavés avec quelques villas autour, se libèrent, ce n'est plus exploitable en terrain agricole. Il y a beaucoup de surfaces qui sont mitées, en damier et qu'il faut arriver à qualifier. Nous avons une ligne de crédits d'un million d'euros pour venir abonder un fonds qui est encore à constituer, puisque le comité de pilotage sur le foncier agricole commence à peine à fonctionner. Nous aurons des partenaires sur ce front-là, le département, l'EPFL sûrement, la Caisse des Dépôts. Il s'agit de démarrer une action, même petitement, parce qu'un million d'euros, en termes de foncier, ce n'est pas grand-chose, même si le foncier agricole est bien moins cher que le foncier à bâtir, les surfaces sont également de tout autre ordre.

Je fais le lien avec une remarque exprimée tout à l'heure sur les fonds de concours. Pour le processus budgétaire, une commande a été passée aux directions générales adjointes, qui en ont donc parlé à leur vice-président, d'écrire le budget 2019 à iso volume, iso périmètre à celui de 2018. Certaines propositions rentrent bien dans l'épure, d'autres sont en dépassement. Tout cela a été ensuite mis en commun dans un seul document de travail, qui nous a été présenté en Conseil exécutif, avec bon nombre de tableaux et de chiffres. Or, il nous est demandé de fonctionner à iso périmètre, donc pas plus d'ambition qu'en 2018 et on voit arriver dans le budget une ligne de crédits de 10 millions d'euros.

Vous remarquerez, dans le processus budgétaire et dans les orientations budgétaires, que le foncier agricole n'est pas sanctuarisé par une autorisation de programme ; par contre, l'aide aux communes est proposée en autorisation de programme au budget qui va être voté en avril. Or, l'agriculture constitue le premier secteur productif du territoire, 10 000 emplois directs. Je pense que cette opposition est dangereuse parce que l'on fait miroiter des choses aux communes, alors qu'un secteur économique majeur pour le territoire n'arrive pas à être structuré en autorisation de programme. Quand je vois une aide aux communes proposée à hauteur de 10 millions d'euros, je pense que la moitié aurait dû aller sur le secteur agricole qui est majeur et en grande difficulté. Il faut savoir qu'aujourd'hui les 2 300 élevages de vaches blondes qui existent sur notre territoire ne rémunèrent pas leur exploitant. Quelqu'un qui a 100 vaches blondes, aujourd'hui gagne un demi-SMIC.

Il y a des mutations à venir, lourdes, longues et qu'il faudra accompagner.

Pour les fonds de concours, 20 millions d'euros sont prévus pour l'ACBA, 8 millions d'euros pour Errobi. Nous sommes tous unis, mais c'est un mariage dont le panier est plus ou moins garni. Aujourd'hui, l'ACBA a 120 000 habitants, Errobi 30 000 habitants, cela fait 150 000 habitants. La moitié du Pays basque bénéficie de 28 millions d'euros de fonds de concours en cours de versement, l'autre moitié recevra 10 millions d'euros. La question qui est posée est de savoir s'il faut vraiment aller sur ce dispositif. Est-ce que c'est une vraie gestion de territoire de voter ainsi des fonds de concours aux communes ? Ou est-ce que l'on va avoir un vrai projet communautaire, collectif ? Trois exemples, je viens de parler d'agriculture, il y en a un autre. Nous avons des territoires en difficulté, en souffrance. Aujourd'hui il y a une expérimentation qui démarre sur trois communes, dans un petit bout de vallée, mais on a identifié plusieurs bouts de vallées ou vallées entières qui sont en difficulté démographique. Que l'on fasse avancer tout le monde en même temps. Le troisième point a été évoqué par Alexandre Bordes, il s'agit de la fibre. En Soule, nous n'arrivons pas à savoir quand elle sera déployée. Les techniciens disent cinq ans, c'est illusoire, cela ne pourra jamais être fait en cinq ans. On ne fait pas des réseaux aussi facilement que cela. Or, c'est un sujet majeur pour une entreprise.

Monsieur Jean-René ETCHEGARAY :



Je vais tenter de répondre aux questions pour lesquelles il n'y a pas eu de réponse directe. En introduction, je trouve que ces interventions sont très intéressantes. Je n'ai jamais connu dans mon ancienne intercommunalité un débat sur les orientations budgétaires comme celui-ci. C'est fort intéressant de pouvoir échanger comme on le fait là.

Sur les différentes interventions et notamment, c'est Jean-Claude Hiriart qui à un moment donné nous dit : "tout ceci manque de lisibilité, entre les politiques qui sont menées par l'Agglomération, et celles qui sont conduites par un syndicat". Il a pris l'exemple du syndicat des mobilités, il aurait pu prendre l'exemple du syndicat des déchets. Tous ces syndicats, effectivement, portent par délégation la compétence de l'Agglomération. Ce qui est vrai c'est que l'on n'a peut-être pas assez l'occasion de mettre bout à bout l'ensemble de ces budgets et de se rendre compte de ce qu'est la réalité de cette politique publique.

Je voudrais évoquer également le dossier que porte SEASKA, que porte le Pays basque, et le blocage qui est aujourd'hui constaté avec le ministre de l'Éducation nationale. Le droit à la différenciation, c'est la réforme constitutionnelle. Les gilets jaunes sont venus retarder le débat sur la réforme constitutionnelle. Il est question aujourd'hui de le reprendre. Et j'espère que l'on aura l'occasion de le faire. C'est à nous de nous mobiliser là-dessus. C'est ce que vous disiez tout à l'heure.

Vous avez évoqué aussi, et à juste titre, les problèmes issus de la loi sur les finances, qui nous oblige à contenir à hauteur de 1,2% l'évolution de nos dépenses réelles de fonctionnement. Et de dire que c'était une vision jacobine. Je suis d'accord avec vous. Sauf que la loi étant la loi, nous sommes obligés de l'exécuter. Lors du dernier congrès des maires, il a été question de ce sujet. Nos organisations sont en train de tenter de faire avancer le sujet. Mais là aussi, nous sommes dans l'attente.

Il y a eu des questions sur l'adressage, qui justifient indiscutablement une réponse. Plusieurs ont parlé de l'adressage pour dire : "nous sommes en difficulté, il faudrait monter un groupement de commandes. Pourquoi l'Agglomération ne prendrait pas l'initiative de ce groupement de commandes ? Parce que les communes ne le feront pas elles-mêmes et elles ne peuvent pas se regrouper pour cela ». Ce que nous avons dit ici, et ce que l'on continue à dire, c'est que nous sommes prêts à accompagner, en termes d'ingénierie et d'expertise, la constitution de ce groupement de commandes des communes entre elles. La Communauté n'a pas le droit d'être dans ce groupement de commandes, tout simplement parce qu'elle ne commande rien. Ce sont les communes qui commandent. Mais la Communauté peut assurer l'ingénierie et s'il y a bien un dossier qui peut relever du fonds de concours, c'est bien celui-là. Parce que l'adressage concerne beaucoup de communes rurales. L'adressage est le préalable à la mise en œuvre de la fibre sur l'ensemble du territoire.

La fibre dit-on ne pourra être déployée avant cinq ans. C'est ce qu'annonce le syndicat. Nous avons assisté à une réunion ; d'ici cinq ans, le territoire sera desservi à 100%. Mais ce projet ne pourra être effectif que si l'adressage est réel. C'est un enjeu majeur pour nos communes et en particulier les territoires ruraux.

Je voudrais également répondre à la question plus générale des fonds de concours. J'ai bien compris que l'on s'inquiétait de la création de ce dispositif qui pourrait aller au détriment de nos politiques communautaires. Et donc qu'il fallait privilégier les politiques communautaires qui sont déjà importantes, il y en a 21. Nous avons parlé de l'agriculture pour dire que nous n'étions pas forcément au niveau espéré. La dotation de 10 millions d'euros constitue une autorisation de programme sur trois ans. Il y a un certain nombre de sujets sur lesquels nous ne pourrions pas intervenir. C'est vrai, et vous l'avez dit tout à l'heure, il ne faut pas que les fonds de concours soient distribués arbitrairement ; il faut des critères. Se posera la question de savoir comment se feront les allers retours entre le pôle et l'Agglomération, pour voir jusqu'où le pôle peut aller en termes de propositions. Mais il est certain que ce règlement sera ici adopté en conseil communautaire.

S'agissant des migrants, nous avons, par l'ouverture du local à Bayonne, réglé une question humanitaire de premier rang. Je veux que l'on en ait conscience ici, et je me félicite que notre Conseil d'agglomération nous ait autorisés à pouvoir intervenir. C'est la Communauté d'Agglomération mais c'est aussi la ville de Bayonne, qui a investi 150 000 euros pour installer le chauffage, pour changer toutes les portes de sortie, ...etc. 3 600 migrants sont passés sur ce site depuis le mois de novembre. 3 600. Essayez d'imaginer, si nous n'avions pas fait cela où seraient ces personnes ? Dans quel état ? La honte que nous aurions, nous, Pays basque, terre d'accueil, si nous n'avions pas su trouver une solution. Avec le département, Claude Olive le disait tout à l'heure, nous sommes en relation directe. Le

département a la responsabilité des mineurs. Aujourd'hui, nous sommes entre 120 et 130 migrants au moment où l'on parle, qui sont installés là. Mais, un bon nombre, environ les deux tiers, sont des mineurs non accompagnés. Ils ont quitté le Mali, ils ont quitté la Guinée-Conakry, ils ont quitté la Côte d'Ivoire sans destination particulière. La grande majorité des majeurs savent où ils vont. Mais les mineurs ont quitté leur pays et ont quitté leur famille sans un objectif précis. C'est la réalité de la situation. Et cela nous amène bien évidemment à considérer qu'il faudra trouver une solution pérenne. Il est, pour nous, hors de question que l'État traite ce dossier comme il l'entend. C'est inadmissible. Nous avons une gestion de migration qui est avant tout une affaire de l'État et une affaire de l'Europe. Sauf que nous sommes en train de suppléer la carence de ces autorités nationales et européennes, et à faire ce qui relève de ce qu'on appelle l'urgence humanitaire. Je dois préciser aussi que nous avons entre 500 et 600 bénévoles. Il faut saluer l'énergie et l'action qui se succèdent tous les jours, 24 heures sur 24, sur les lieux. Maire de Bayonne, j'ai bien sûr nourri quelques inquiétudes, à un moment donné, sur la question de savoir si ceci n'inquiéterait pas la population. Je ne vous cache pas que j'ai bien sûr été destinataire de courriers, souvent anonymes d'ailleurs. Mais globalement, la population comprend bien et c'est très encourageant. Cela veut dire que l'on est dans un beau pays et que l'on continue à avoir une tradition d'accueil. Il faut s'en réjouir.

S'agissant du SCoT, J'ai reçu, effectivement, Monsieur Carpentier, Monsieur Iriart et Monsieur Saint-Estevan. Ils se sont fait l'écho de ce discours. Ce n'est pas le moment d'abandonner le syndicat du SCoT, en tout cas de baisser, ou tout au moins de ne pas augmenter le financement du SCoT, au moment où justement ce document fédérateur est nécessaire. S'il y en a un syndicat qui fédère toutes les politiques publiques, c'est bien celui-là. Un effort supplémentaire devra être effectué. La question, c'est de savoir comment on va le faire. L'augmentation de contribution que vous demandez ? Si le syndicat la vote, nous n'avons pas le choix. Comme nous travaillons en bonne intelligence, le sujet n'a jamais été abordé sous cet angle-là. Il faudra certainement étudier une augmentation de la contribution, qui est fixée à 0.79 euro par habitant. La somme qui a été demandée s'élève à 1,16, alors que l'on a été jusqu'à 1,25 à un moment donné. Si nous avons été jusqu'à 1,25, c'était parce qu'il fallait construire un SCoT. Nous allons devoir le construire à nouveau, et à une échelle qui n'est plus la même, avec des besoins des territoires ruraux qui n'ont jamais été pris en compte. Il peut y avoir d'autres pistes, comme la mutualisation avec un certain nombre de services de l'Agglomération. Cela sera valable peut-être pour certains sujets, pas tous. L'Agglomération peut également céder au syndicat du SCoT un certain nombre de journées de travail de l'Agence d'urbanisme. Il faut trouver une solution médiane là-dessus. Si je suis si regardant, c'est parce que j'ai bien conscience, comme le disaient nos collègues tout à l'heure, qu'il faut être extrêmement strict sur l'évolution de nos dépenses, quelles qu'elles soient.

En l'absence d'autres observations, le Conseil communautaire est invité à voter pour prendre acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2019, sur la base du rapport annexé à la présente délibération. Le rapport est adopté à l'unanimité.

#### **OJ N°5 – FINANCES.** **AVANCES SUR SUBVENTIONS 2019.**

Rapporteur : Monsieur Kotte ECENARRO

Pas d'observation. Le rapport est adopté à l'unanimité.

#### **OJ N°6 – POLITIQUE LINGUISTIQUE.** **PRISE DE COMPÉTENCE FACULTATIVE « POLITIQUE LINGUISTIQUE ET CULTURELLE OCCITANE GASCONNE ».**

Rapporteurs : Messieurs Beñat ARRABIT et Bruno CARRERE

Monsieur Beñat ARRABIT (présentation en gascon) :

La lenga e la cultura occitanas gasconas que son constitutivas de l'istòria e de l'identitat deu territòri. Que contribueishen dempuish sègles a la riquesa, la singularitat e l'atractivitat deu País Basco, au medish títol que la lenga e la cultura bascas.

N'arreconeishent oficiaument l'occitan gascon per deliberacion deu 23 de junh 2018, la Comunautat d'Aglomeracion País Basco que s'engatgè a desplegar ua politica lingüistica ambiciosa. De mei, dens l'encastre deu son projècte culturau, adodptat peu Conselh comunautari lo 3 de noveme 2018, la Comunautat d'Aglomeracion que s'entatgè a préner en consideracion las accions especificas a la cultura gascona en transversalitat.

Atau, la Comunautat d'Aglomeracion País Basco que hasó un estament per fin de la definicion d'un projècte de politica lingüistica e culturau. Aqueths tribalhs qu'estón miats peus elejuts de la Comission Politica lingüistica e Partenariats culturaus, en concertacion dab los actors associatius e las autas institucions publicas competentas.

A maugrat d'un declin deus grans, principaument devut a l'arrompedura de la transmission familiar, l'occitan gascon que beneficia locaument d'un estacament hòrt de la populacion.

En efèit, la darrèra enquesta sociolingüistica hèita peu Conselh departamentau deus Pirenèus Atlantics en 2018 capvath 15 comunas deus pòles territoriaus Còsta Basca-Ador, Niva-Ador, País de Bidaishe e País de Hasparn que hè estat d'ua sèrva de locutors relativament redusida (5 %) mes nòta tanben ua hòrta adesion (78 %) de la populacion de las comunas enquestadas tau mantien e tau desvolopament de la lenga occitana gascona.

L'estament miat per la Comunautat d'Aglomeracion qu'a arrevelat l'existéncia d'iniciativas potenciaument estructurantas que'ns cau assolidar :

- en lo èish de la transmission de la lenga : auhèrta d'ensenhament (bilingüe en primari e opcion en collègi) a Bidaishe, auhèrta d'aprentissatge taus adultes ad Anglet ;
- en lo èish de la difusion de la lenga : mantuas iniciativas comunaus notadament en matèria de senhaletica e de comunicacion ;
- en lo èish culturau : preséncia d'associacions qui perpausan mantuas disciplinas artisticas (espectacle viu, musica, literatura...).

Compte tienut d'aquestes elements, la Comunautat d'Aglomeracion que's balha per objectiu de sostenir las iniciativas de transmission de la lenga e de la cultura, de difusion de la lenga e de desvolopament culturau. Emanacion de las comunas, la Comunautat que se'n ajudarà de la soa proximitat au territòri ne s'i hant en complementaritat dab los sons partenaris institucionaus. Atau, qu'intervienerà dirèctament en accompagnement de las associacions locals, de las comunas e a través las soas pròpias politicas comunautàrias. Quan localizi suu terrenh iniciativas o oportunitats qui son au-delà de las competéncias deu bloc comunau, notadament tà çò de l'ensenhament, que jogarà un ròtle d'interfacci dab las insitucions partenàrias pertocadas.

L'intervencion de la Comunautat d'Aglomeracion País Basco en favor de la lenga e de la cultura occitanas gasconas que s'inscriu en lo respècte de l'encastre legau, sus la basa deu volontariat e de la libra adesion deus actors e deus locutors.

La competéncia promocion de las lengas regionaus qu'es partatjada (article L.1111-4 deu Còdi Generau de las Collectivitats Territoriaus) e transversau, que's compleish per la soa integracion en las politicas sectoriaus de cada institucion. Atau, la presa de competéncia de la Comunautat d'Aglomeracion ne desposseish pas las comunas de la possibilitat de promòver la lenga e la cultura occitanas gasconas en los lors èishs de responsabilitat. Tad aquò har, que beneficiaràn deu sostien de la Comunautat d'Aglomeracion.

VISTA la lei n°2015-991 deu 7 d'agost 2015 relativa a la Navèra Organizacion Territoriau de la Republica ;

VIST l'arrestat prefectorau deu 13 de julhet 2016 relatiu a la creacion de la Comunautat d'Aglomeracion País Basco au 1<sup>er</sup> de genèr 2017 e determinant las soas competéncias ;

VIST lo còdi generau de las collectivitats territoriaus, mei precisament los sons articles L. 1111-4 e L5211-17 ;

Que perpausam au Conselh comunautari :

- de retièner, au títol de las competéncias facultativas de la Comunautat d'Aglomeracion País Basco, la competéncia « Politica lingüistica e culturau occitana gascona » qui s'empara suus èishs d'intervencion següents :
  - Promocion de la lenga e de la cultura occitanas gasconas en las politicas sectoriaus e en la comunicacion de la Comunautat d'Aglomeracion País Basco ;

- Acompanhament de las comunas voluntàrias tà la promocion de la lenga e de la cultura occitanas gasconas en lo lor èish de competéncias ;
- Acompanhament deus operators associatius volontaris tà la promocion de la lenga e de la cultura occitanas gasconas.
- d'autorizar Mossu'u President a proceder a la consulta de las comunas en las condicions definidas a l'article L5211-17 deu còdi generau de las collectivitats territoriaus ;
- d'aprovar lo projècte de politica lingüistica e culturau occitana gascona, tau qu'annexat a la deliberacion aquesta.

Monsieur Jean-René ETCHEGARAY :

Une petite introduction pour rappeler que cette prise de compétence et le projet qui vous est décrit dans le document qui est remis sur la table sont issus des contributions des deux commissions Politiques linguistiques et Partenariats culturels, ainsi que du travail du chargé de mission recruté pour la langue et la culture gasconnes. Cela a été également l'occasion de réunir l'ensemble des partenaires associatifs Langue et Culture gasconnes, qui ont été impliqués dans la démarche et qui ont apporté leur contribution. Le projet leur a été présenté cette semaine.

Monsieur Bruno CARRERE (présentation en français) :

La langue et la culture occitanes gasconnes sont constitutives de l'histoire et de l'identité du territoire. Elles contribuent depuis des siècles à la richesse, la singularité et l'attractivité du Pays Basque, au même titre que la langue et la culture basques.

En reconnaissant officiellement l'occitan gascon par délibération du 23 juin 2018, la Communauté d'Agglomération Pays Basque s'est engagée à déployer une politique linguistique ambitieuse. En parallèle, dans le cadre de son projet culturel, adopté par le Conseil communautaire le 3 novembre 2018, la Communauté s'est engagée à prendre en considération les actions spécifiques à la culture gasconne en transversalité.

Ainsi, la Communauté d'Agglomération Pays Basque a réalisé un état des lieux en vue de la définition d'un projet de politique linguistique et culturelle. Ces travaux ont été menés par les élus de la Commission Politique linguistique et Partenariats culturels, en concertation avec les acteurs associatifs et les autres institutions publiques compétentes.

Malgré un déclin important, principalement dû à la rupture de la transmission familiale, l'occitan gascon bénéficie localement d'un attachement fort de la population.

En effet, la dernière enquête sociolinguistique réalisée par le Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques en 2018 sur 15 communes des pôles territoriaux Côte Basque-Adour, Nive-Adour, Pays de Bidache et Pays de Hasparren fait état d'un vivier de locuteurs relativement restreint (5%) mais révèle également une forte adhésion (78 %) de la population des communes enquêtées au maintien et au développement de la langue occitane gasconne. L'état des lieux mené par la Communauté d'Agglomération a révélé l'existence d'initiatives potentiellement structurantes qu'il convient de consolider :

- dans le domaine de la transmission de la langue : offre d'enseignement (bilingue en primaire et option en collège) à Bidache, offre d'apprentissage aux adultes à Anglet ;
- dans le domaine de la diffusion de la langue : plusieurs initiatives communales notamment en matière de signalétique et de communication ;
- dans le domaine culturel : présence d'associations intervenant sur diverses disciplines artistiques (spectacle vivant, musique, littérature...).

Compte tenu de ces éléments, la Communauté d'Agglomération se donne pour objectifs de soutenir les initiatives de transmission, de diffusion de la langue et de développement culturel. Emanation des communes, la Communauté tirera parti de sa proximité au territoire en agissant en complémentarité avec ses partenaires institutionnels. Ainsi, elle interviendra directement en accompagnement des associations locales, des communes et à travers ses propres politiques communautaires. Lorsqu'elle repèrera sur le terrain, des initiatives ou opportunités allant au-delà des compétences du bloc communal, notamment en matière d'éducation, elle jouera un rôle d'interface avec les institutions partenaires concernées.

L'intervention de la Communauté d'Agglomération Pays Basque en faveur de la langue et de la culture occitanes gasconnes s'inscrit dans le respect du cadre légal, sur la base du volontariat et de la libre adhésion des acteurs et des locuteurs.

La compétence promotion des langues régionales est partagée (article L.1111-4 du code général des collectivités territoriales) et transversale ; elle s'exécute par son intégration dans les politiques sectorielles de chaque institution. Ainsi, la prise de compétence de la Communauté d'Agglomération ne dépossède pas les communes de la possibilité de promouvoir la langue et la culture occitanes gasconnes sur leurs domaines de responsabilité. Et pour cela, elles bénéficieront de l'appui de la Communauté d'Agglomération.

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;

VU l'arrêté préfectoral du 13 juillet 2016 portant création de la Communauté d'Agglomération Pays Basque au 1<sup>er</sup> janvier 2017 et déterminant ses compétences ;

VU le code général des collectivités territoriales, plus précisément ses articles L.1111-4 et L5211-17 ;

Il est proposé au Conseil communautaire :

- de retenir, au titre des compétences facultatives de la Communauté d'Agglomération Pays Basque, la compétence « Politique linguistique et culturelle occitane gasconne » reposant sur les domaines d'intervention suivants :
  - ❖ Promotion de la langue et de la culture occitanes gasconnes dans les politiques sectorielles, ainsi que dans la communication de la Communauté d'Agglomération Pays Basque ;
  - ❖ Accompagnement des communes volontaires pour la promotion de la langue et de la culture occitanes gasconnes dans leur domaine de compétences ;
  - ❖ Accompagnement des opérateurs associatifs volontaires pour la promotion de la langue et de la culture occitanes gasconnes.
- d'autoriser Monsieur le Président à procéder à la consultation des communes dans les conditions définies à l'article L5211-17 du code général des collectivités territoriales
- d'approuver le projet de politique linguistique et culturelle occitane gasconne, tel qu'annexé à la présente délibération.

Monsieur Claude OLIVE :

Monsieur le Président, le maire d'Anglet que je suis se réjouit de cette prise de compétence qui complète les efforts de la Communauté d'Agglomération en faveur de nos cultures régionales. Si le gascon imprègne moins notre vie quotidienne qu'autrefois, nous ne saurions oublier que Bayonne, Anglet, Biarritz, ont toutes trois des origines gasconnes attestées par l'histoire et que le Bas-Adour maritime est lui aussi imprégné de cette culture millénaire. Nous avons la chance de pouvoir faire dialoguer nos cultures locales ; dans le respect bien sûr de leurs spécificités, l'équilibre de leur richesse propre, et la juste répartition de nos efforts en leur faveur. Nous en faisons, à Anglet, l'expérience positive, où les associations gasconnes et basques cohabitent avec bonheur dans un même lieu, partagent des initiatives communes, et complètent harmonieusement leurs objectifs patrimoniaux et linguistiques. L'affirmation de l'identité culturelle ne peut se faire bien sûr que par la tolérance, l'écoute de l'autre, et la découverte des différences. Elle ne doit jamais revendiquer de priorités ou d'hégémonie ; et surtout, me semble-t-il, demeurer ouverte à tout et à tous. Je suis heureux que cette délibération arrive aujourd'hui, et je tiens à vous remercier par rapport à cela.

Monsieur Guy MONDORGE :

Je veux simplement vous dire que ce jour marquera une date importante pour la langue et la culture gasconnes. Pas simplement parce que nous avons eu le plaisir d'entendre Benat Arrabit, et je l'en remercie, d'essayer de parler gascon dans cette assemblée, mais je crois que cette prise de compétence facultative, même si elle vient très tard dans la courte histoire de notre agglomération, deux ans après la prise de compétence pour la langue basque, est enfin soumise aujourd'hui au vote de notre assemblée ; un vote que je souhaite bien sûr unanime. Compétence facultative : cela veut bien dire que notre collectivité n'avait aucune obligation légale de s'engager sur le chemin des langues et des cultures régionales, pas plus qu'elle n'en avait il y a deux ans pour la langue et la culture basques. Cet acte de politique

culturelle en deux temps est un acte politique fort, dans un contexte national difficile, et cela a déjà été évoqué tout à l'heure, voire hostile pour les langues régionales. Je tiens à remercier le Président Etchegaray pour avoir initié cette logique territoriale ; Benat Arrabit et Bruno Carrère pour en avoir conduit les travaux préparatoires et les services culturels de l'Agglomération, pour la qualité de leur travail dans un domaine spécifique, très nouveau pour eux. Langue et culture gasconnes sont souvent associées dans l'imaginaire collectif à des clichés, sympathiques certes, mais qui restent des clichés. Je souhaite en quelques mots corriger cette image, et apporter au débat quelques éléments factuels et importants. Tout d'abord, préciser qu'à la truculence des "mordis" ou des "miladius" ou de d'Artagnan et de ses collègues mousquetaires, j'ai toujours préféré les vers gascons délicats de Richard Cœur de Lion, fils d'Aliénor d'Aquitaine, dont on ignore trop souvent que le gascon était la langue maternelle. Langue écrite et structurante qui sera, du 11<sup>e</sup> au 16<sup>e</sup> siècle, la langue administrative officielle de notre territoire. Langue vernaculaire, langue véhiculaire, langue politique, langue d'échange et de commerce, le gascon a imprégné le quotidien des Biarrots, des Bayonnais, des Angloyes, des Boucalais, et de tous les habitants du bord de l'Adour et des Gaves jusqu'à la fin du 20<sup>e</sup> siècle. Et elle continue de le faire pour beaucoup d'entre nous. L'hebdomadaire Mediabask relevait, dans son compte rendu de la conférence de presse sur cette prise de compétence, que, je cite, "rares sont les locuteurs puisque seulement 5% de la population des 15 communes enquêtées maîtrisent la langue gasconne". C'est aussi ce que dit le président de l'Agglomération dans l'éditorial du document de prise de compétence. Je voudrais préciser ici, et c'est quand même un point très important, que les 15 communes enquêtées représentent plus de la moitié de la population de la CAPB, et qu'ils sont donc entre 6 000 et 8 000 à parler gascon aujourd'hui sur notre territoire. Ce n'est pas une anecdote. Plus de 6 000 locuteurs, sans pratiquement aucune structure d'enseignement bilingue, mis à part sur la commune de Bidache : cela mériterait un bémol à l'adjectif "rare", sous peine de tomber dans la condescendance.

Le gascon, forme locale de cet ensemble que représentent les langues occitanes, est aussi la langue parlée en Gironde, dans les Landes, le Gers, le sud du Lot-et-Garonne, le Béarn, les Hautes-Pyrénées, l'ouest de la Haute-Garonne, et le Val d'Aran en Espagne, où il est langue officielle. Nos six mille locuteurs ne semblent donc pas isolés. Ils font partie d'un bloc linguistique majeur. Langue et culture gasconnes ne sont donc un outil sociétal.

Les gascons de la CAPB font aussi société, dans un bassin de vie tourné vers le nord de l'Adour. Cette décision de politique culturelle que nous allons prendre aujourd'hui n'aurait donc pas de sens si, de même que nous développons une politique transfrontalière en direction de l'Euskadi et de la Navarre, la CAPB ne développait pas le même type de dynamique en direction des collectivités territoriales des Landes. Et tout à l'heure, Claude Olive nous parlait de nos problématiques de circulation, en nous disant qu'effectivement l'autoroute et sa rocade bayonnaise allaient de Ondres à Biriato. Je crois qu'effectivement, il faut penser à ce genre de choses. La délibération que nous allons voter fait référence à la transversalité des politiques culturelles régionales, basque et gasconne, vis-à-vis de l'ensemble des politiques de la CAPB. Il faut donc que ces politiques, tant en matière de transport urbain que de développement économique, d'urbanisme, de circuits courts, d'eau, d'assainissement, d'écologie et bien sûr de culture, ne considèrent pas l'Adour comme une frontière infranchissable, mais plutôt comme un lien et une source d'enrichissement mutuel. C'est déjà le cas avec le SCoT, c'est aussi le cas avec le Syndicat des transports. Il nous faudra élargir le champ des possibles. C'est ce changement de paradigme qui traduira vraiment l'ambition de donner sa véritable place à la culture gasconne dans la CAPB. Une politique culturelle régionale est une compétence partagée. La naissance du pays « Pays Basque » avait eu deux conséquences directes essentielles : l'institutionnalisation du Conseil de développement et le contrat territorial Pays basque. Les associations gasconnes s'étaient spontanément engagées dans la démarche Pays basque 2001 ; mais elles ont vite déchanté au bout de quelques années, n'y trouvant pas leur place. Le premier contrat territorial État-Région-Département, même s'il mentionnait l'existence de la langue et de la culture gasconnes, ne lui apportait aucun budget. Seul le département des Pyrénées-Atlantiques, via son programme Initiative, permit de faire ruisseler quelques milliers d'euros sur le bas Adour gascon, quand il en attribuait plus de 900 000 sur le Béarn voisin. Jamais l'État et la Région, dans une démarche concertée, ne l'ont rejoint. Il a fallu attendre 2011 pour que la langue et la culture gasconnes soient inscrites budgétairement dans la révision du contrat territorial Pays basque. Et encore, seul le département abondait ce budget à hauteur de 60 000 euros. Cela

permet de lancer les premières actions : la création du fonds gascon de littérature contemporaine à la bibliothèque d'Anglet, en partenariat avec la ville ; le lancement d'actions de collectage oral, en partenariat avec les Archives départementales ; le soutien à l'événementiel culturel dans la zone gasconne de la CAPB.

Depuis 2015, c'est à nouveau le désert. Seule la Ville d'Anglet, à partir de 2011, a internalisé le programme culturel de la traditionnelle Maïade, jusqu'alors associative, dont la programmation est désormais assurée par les équipes de la direction municipale culture. L'alternance politique de 2014 n'a pas infléchi cette dynamique puisque 2018, comme le rappelait Claude Olive, a vu s'ouvrir un espace muséal gascon municipal au centre culturel Tivoli. La commune de Came vient de finaliser sa signalétique bilingue français-gascon. La Ville de Bayonne a réhabilité les locaux municipaux qui abritent le siège de l'Académie gasconne Bayonne-Adour depuis 1927. J'oublie sans doute quelques actions locales, et je m'en excuse auprès des maires ici présents, mais je tiens à les remercier pour leur engagement qu'ils ont souvent été seuls à porter jusqu'à aujourd'hui. D'où l'importance du vote que nous allons poser.

La grande majorité d'entre nous ignore aujourd'hui l'avenir du contrat territorial et la forme qu'il sera susceptible de prendre après les élections de 2020. Mais il nous faut affirmer aujourd'hui, la volonté de la CAPB d'agir pour faire rentrer dans le tour de table de financement de la compétence partagée langue et culture gasconnes, comme c'est le cas pour le basque, l'État, la Région Nouvelle-Aquitaine, le Département 64 et la CAPB elle-même. Cela devrait permettre que se mette en place un véritable soutien à l'ingénierie culturelle en matière de culture gasconne. Je rappelle qu'il y a actuellement 15 techniciens de la culture basque salariés par la CAPB contre un seulement pour le gascon, mais c'est très bien qu'il y en ait déjà un. L'action de la Région Nouvelle-Aquitaine pour le gascon, composante de la culture occitane, se fait en partenariat avec la Région Occitanie. Mais la taille géographique de ces outils, l'Office public de la langue occitane, l'Institut culturel occitan, le Crédoc, le CAP'OC, le Congrès rend peu lisible et peu efficace leur action sur le bas Adour gascon. Leur éloignement rendrait nécessaire la création d'antennes locales, dont une dans le BAB, en ce qui nous concerne.

Ce serait un point essentiel de synergie avec les structures du Département et de l'Agglomération. Cela ne dépend pas bien sûr du pouvoir de décision de la CAPB, mais je compte sur l'action de notre exécutif pour peser sur nos futurs partenaires.

Pendant ce temps-là, le monde gascon s'organise et veut lui aussi peser dans les propositions et dans le débat. Il s'est rassemblé depuis 2010 dans une structure commune, Ligam gascon deu Baish Ador, le lien gascon du Bas Adour. Cette structure, présidée par Yvan Bareyre, président de l'association Mémoire vivante de Came, est ouverte aux communes, aux acteurs économiques, aux structures d'enseignement, aux associations du territoire gascon. Une réunion de réorganisation et de prospective s'est déroulée le 2 mars dernier, en présence de nombreux maires ou élus du Bas Adour. Des contacts actifs ont lieu avec les acteurs du territoire, la CCI, l'université, le spectacle vivant. Des projets sont en cours : l'ouverture de classe ou d'option bilingue gascon-français en maternelle, primaire et collège ; la mise en place de rassemblement de chorales en langue gasconne ; la traduction, la diffusion de spectacles et de pièces de théâtre en langue gasconne avec des compagnies professionnelles locales ; la signalétique locale ou municipale bilingue ou trilingue ; la signalétique d'accueil dans les commerces, etc.. Des réflexions se concrétisent autour d'une marque gasconne et d'une synergie avec le bassin de vie bayonnais, qui déborde largement le nord de l'Adour. Il serait dommage que les élus ici présents ne prennent pas conscience de la force de proposition et de la dynamique que portent et représentent toutes ces forces vives. Ce serait vraiment dommage qu'ils s'en privent.

Chers amis porteurs et défenseurs de votre langue et de votre culture basques, vous savez bien par expérience que tout commence par l'enseignement et par la présence de la langue dans le quotidien de chacun. C'est aussi vrai pour le gascon. Si les médias, si la presse écrite, parlée et télévisée continuent de nous ignorer, nous nous battons contre des moulins à vent. Comme la CAPB soutient financièrement la diffusion numérique des chaînes de télévision basques, il est urgent qu'elle partage, qu'elle participe pardon, aux moyens de diffusion radiophonique ou télévisuelle de la langue gasconne sur son territoire. Si l'État et les services académiques n'agissent pas très vite pour rééquilibrer l'offre d'enseignement bilingue dans les 14 communes gasconnes du Bas Adour et les trois communes gasconnes de Soule, le combat est perdu d'avance. Nous avons tous ensemble le poids politique

suffisant pour peser sur ces choix. J'attends de vous toute la solidarité possible pour y réussir.

Voilà le message que je souhaitais faire passer aujourd'hui. Je vous remercie de votre écoute. Il aurait été incompréhensible qu'en ce jour important, la langue gasconne ne raisonne pas dans les murs de cet amphithéâtre. Benat l'a déjà fait, merci. C'est donc ma langue gasconne, pas en langue gasconne que je vais conclure mon intervention. Comme j'ai été très sérieux jusqu'ici, trop peut-être, je le ferai en forme de clin d'œil. Lo purmèr clinhet que serà entau Sénher maire de Biàrritz, istòria d'arrebrembar-se la plaça de la lenga gascona dens la soa vila. Los mots que son de Pèire Rectoran, l'un deus fondators de l'Academia Gascona de Baiona : « Güeitatz, güeitatz plan la còsta gascona : Bocalòt, Arròca Redona, Caishau, Bohon, fara brillent com un gran cièrge. Güeitatz la còsta, Bona Vièrja deu Cucurlon ». Oui, mon premier clin d'œil, ce sera pour monsieur le maire de Biarritz, je regrette qu'il ne soit plus là, histoire de nous rappeler la place de la langue gasconne dans sa ville. Les mots sont de Pierre Rectoran, l'un des fondateurs de l'Académie gasconne de Bayonne : "Regardez bien la côte gasconne, le boucalot, la roche ronde, la grosse dent, la taupe, le phare, brillant comme un grand cièrge. Regardez la côte Bonne Vierge du rocher de la Vierge" : lo Cucurlon. Lo dusau clinhet que serà entau president deu noste Sindicat deus carreis, e maire d'Anglet. Qu'espèri que la descripcion hèita per lo Canonge Lamarca en 1932 non serà pas a l'imatge deu navèth tram-bus a vièner : « Que'm rapèli la diligéncia halada per cinc alezans ; que i avè shis plaças dehòra, dètz dehens, confortablement. Que prenè l'aviada a tota òra dens l'arrua deu Governament. Dab los motardòts deu men atge, qu'anavi shens me har pregar, com un petit gojat bien satge, au Pòrt Vielh, aprèner a banhar. Lo gran carron que desmarrava shens de còp de shiulet e tota la gent se signavan en entenent clishcar lo foet. Entà Biàrritz que s'entenèva lo drin-drin deus esquirons qui holament se confondèva dab lo clic-clac deus postilhons. Le deuxième clin d'œil sera pour notre président du Syndicat des transports, le maire d'Anglet. J'espère que la description faite par le chanoine Lamarque en 1932 ne sera pas à l'image du nouveau tram-bus à venir : "Je me rappelle la diligence tirée, par cinq alezans, il y avait six places dehors, 10 dedans. Confortablement, il prenait son envol à toute heure dans la rue du gouvernement. Avec les enfants de mon âge, j'allais sans me faire prier comme un petit garçon bien sage au port vieux, apprendre à nager. Le grand attelage démarrait sans besoin de coup de sifflet. Tout le monde se signait en entendant claquer le fouet. Jusqu'à Biarritz, on entendait le dring dring des clochettes qui follement se confondaient avec le clic-clac des postillons". J'espère que je n'aurai pas fait ici la description du futur bus d'Arancou, cher Alexandre. La lenga que carreja las imatges deu passat, mes que pòrta tanben los espers deus lendomans. Que pensi d'aver hèit tot çò que podèvi, sovent solet, quan èri en responsabilitat dens los executius municipau, comunautari o departamentau. Que demorarèi actor dab tots los eleguts gascons deu parçan, de çò qui serà hèit doman, dens l'encastre d'aquera navèra competéncia, e que seguirèi dab tots los Gascons a demandar duas causas màgers : que lo nom de la Comunautat e sia hèra viste arrevirat dens los lògos, dens las tres lengas deu territòri ; que lo nom de la nosta Comunautat hasqui la plaça au son tròç de Gasconha, e sia cambiat en Aglomeracion País Basco – Ador. A nos, tots amassa de transformar l'ensai, e de har passar la veishiga entre los paus. Dinc a las purmèras.

Mes chers collègues, la langue transporte les images du passé, mais elle porte aussi les espoirs des lendemains. Je pense avoir fait tout ce que j'ai pu, souvent très seul, quand j'étais en responsabilité dans les exécutifs, municipal, communautaire ou départemental. Je resterai acteur avec tous les élus gascons du territoire de ce qui se fera demain, dans le cadre de cette nouvelle compétence. Je continuerai avec tous les Gascons à demander deux choses importantes pour nous : que le logo de la Communauté soit très vite traduit dans les trois langues du territoire ; que le nom de la Communauté fasse place à sa partie gasconne et devienne Agglomération du Pays Basque Adour ; à nous, tous ensemble, de transformer l'essai, de faire passer le ballon entre les poteaux et à la prochaine, pour la suite de l'aventure.

Monsieur Francis GONZALEZ :

Je vais être très court. D'abord, pour dire que je fais partie des 95 % qui ne parlent pas le gascon, mais qui le respectent quand même bien évidemment, et je l'ai déjà dit plusieurs fois et je le redis aujourd'hui devant tout Conseil communautaire, il faut savoir dire merci. Donc, le plus sincèrement du monde, à titre personnel en tant que maire de Boucau, je dis merci au



président d'avoir présenté cette délibération pour la défense de la culture et de la langue gasconnes. Nous avons parlé du chiffre de 5 %, cela montre bien le travail qui reste à faire. Mais un chiffre dont on n'a pas parlé et qui n'a pas été cité, c'est que dans cette enquête, il y a eu 78 %, je le redis haut et fort, il y a eu 78 % des 15 communes enquêtées, ce qui représente plus de la moitié de la population, qui est favorable au maintien, au développement de la culture et de la langue gasconnes. Ce n'est pas neutre du tout. Je rappelle qu'au Boucau, nous avons favorisé l'implantation d'une ikastola. Cela montre bien que nous sommes capables de vivre ensemble. Je remercie Claude Olive et Guy Mondorge de leur intervention. J'ai déjà remercié publiquement, je le refais avec un vrai plaisir, Benat Arrabit et Bruno Carrère de leur contribution dans leur cadre de leur vice-présidence.

Monsieur Jean-René ETCHEGARAY :

Avant de passer au vote, je voulais juste dire une chose : c'est que s'il n'y avait pas de solidarité entre deux langues régionales qui sont menacées, c'est-à-dire le Basque et le Gascon, ce serait à désespérer de tout. Sachant qu'il y a des dizaines de langues qui disparaissent sur la planète, chaque année. Alors, faisons en sorte que ces deux langues puissent, sur notre territoire, survivre. C'est exactement l'enjeu auquel on est confronté.

Je mets aux voix cette délibération : y a-t-il des abstentions ? Je n'en vois pas. Des votes contre ? il n'y en a pas. La délibération est donc adoptée à l'unanimité ? On peut applaudir !

**OJ N°7 - POLITIQUE LINGUISTIQUE.**  
**ADOPTION DE LA CONVENTION CONSTITUTIVE MODIFIEE DU GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC « OFFICE PUBLIC DE LA LANGUE BASQUE ».**

Rapporteur : Monsieur Beñat ARRABIT

Le Conseil communautaire décide, dans le respect du cadre juridique susvisé :

- d'approuver la convention constitutive de l'OPLB ainsi modifiée et jointe en annexe ;
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

**OJ N°8 – ADMINISTRATION GENERALE.**  
**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 DECEMBRE 2018.**

Rapporteur : Monsieur Jean-René ETCHEGARAY

Le procès-verbal de la séance du 15 décembre 2018 est soumis à l'approbation du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Pays Basque.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

**OJ N°9 - ADMINISTRATION GENERALE.**  
**COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAYS BASQUE PAR DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE.**

Rapporteur : Monsieur Jean-René ETCHEGARAY

Il est rendu compte au Conseil communautaire des décisions prises par Monsieur le Président, en application des dispositions de l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales.

**OJ N°10 - ADMINISTRATION GENERALE.**  
**COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE CONSEIL PERMANENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAYS BASQUE PAR DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE.**

Rapporteur : Monsieur Jean-René ETCHEGARAY

Il est rendu compte au Conseil communautaire des délibérations adoptées par le Conseil permanent de la Communauté d'Agglomération Pays Basque le 31 janvier 2019 en application des dispositions de l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales.

**OJ N°11 - ADMINISTRATION GENERALE.**  
**AJUSTEMENT DE LA REPRESENTATION DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAYS BASQUE AU SEIN DU SYNDICAT DES MOBILITES PAYS BASQUE-ADOUR.**

Rapporteur : Monsieur Jean-René ETCHEGARAY

Il est proposé de désigner :

- en qualité de titulaire : Monsieur Arnaud FONTAINE, maire d'Osserain-Rivareyte, en remplacement de Monsieur Eric NARBAIS-JAUREGUY,
- et en qualité de suppléant : Monsieur Gabriel BELLEAU, maire de Béhasque-Lapiste, en remplacement de Monsieur Arnaud FONTAINE.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

**OJ N°12 - ADMINISTRATION GENERALE.**  
**AJUSTEMENT DE LA REPRESENTATION DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAYS BASQUE AU SEIN DU SYNDICAT MIXTE DE L'AEROPORT DE BIARRITZ PAYS BASQUE.**

Rapporteur : Monsieur Jean-René ETCHEGARAY

Le Conseil communautaire est invité à statuer sur le cinquième siège qui est attribué à la Communauté d'Agglomération Pays Basque, conformément aux nouveaux statuts du syndicat.

Monsieur Jean-François IRIGOYEN est déclaré candidat pour occuper ce siège.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

**OJ N°13 - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE.**  
**ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES - PROGRAMME D'ACTION FONCIERE AVEC L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER LOCAL PAYS BASQUE.**

Le rapport est retiré de l'ordre du jour.

**OJ N°14 - GESTION INTEGREE DU CYCLE DE L'EAU.**  
**EAU ET ASSAINISSEMENT.**  
**SECTEUR 1. GESTION DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE. APPROBATION DU CHOIX DES DÉLÉGATAIRES ET DES CONTRATS DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC.**

Monsieur Eric NARBAIS-JAUREGUY

Ce rapport concerne les contrats DSP eau du secteur sud Pays basque. Avant de lire le projet de délibération, quelques propos introductifs. Ces contrats arrivent à échéance le 30 avril 2019. L'assemblée communautaire avait validé le principe de deux DSP le 14 avril 2018 pour une durée de 8 ans.

La commission de DSP a ouvert les plis des candidats, au nombre de 2 : la société Suez et la société Agur. Trois séances de négociations ont été organisées en présence de Jean-Pierre Laflaquière, président de la Commission DSP, Kotte Ecenarro et moi-même, les 26 novembre, 21 décembre et 24 janvier. Sachant qu'à chaque reprise, des questions écrites ont été posées et que des réponses écrites ont été demandées.

Monsieur Eric NARBAIS-JAUREGUY procède ensuite à la lecture du rapport.

Monsieur Philippe ARAMENDI :

Premier point, juste exprimer le regret, comme l'année dernière, lors du débat du 14 avril 2018, lorsqu'il s'était agi de débattre sur le choix du système. Nous avons alors indiqué, on le rappelle aujourd'hui, et je crois que c'est important, que le système de la régie n'avait peut-être pas été étudié suffisamment. En tout cas pas au même niveau que le système de la DSP ou de la SEMOP. De ce regret-là, un souhait. Un souhait pour les années à venir, puisque nous allons partir sur huit ans de DSP. Espérons simplement que nous n'allons pas attendre sept ans pour recommencer une étude sur le système de la régie et que nous allons procéder à un examen digne de ce nom de tous les systèmes, afin que, lorsque nous aurons à délibérer dans huit ans, nous ayons tous les éléments d'information pour pouvoir choisir de façon éclairée. Je vous remercie.

Monsieur Eric NARBAIS-JAUREGUY:

Pour répondre à Monsieur Aramendi, par rapport au mode de gestion. Chaque fois que des contrats de DSP arrivent à échéance, ou s'approchent de l'échéance, nous réalisons un audit des contrats le plus sérieusement possible pour voir si les engagements qui avaient été pris par le délégataire sont respectés ou pas, avec un système de pénalités. Nous procédons ensuite à une analyse des modes de gestion où l'on compare notamment les régies. La régie avec prestation de services, c'est un système que nous allons voir justement dans la délibération suivante. Au vu de l'étude qui est réalisée, nous émettons un avis. C'est vrai que dans certains cas de figure, la régie peut être envisagée, dans d'autres, la DSP peut se révéler plus adaptée. En tout cas, les audits de fin de contrat et les analyses de mode de gestion sont et vont être réalisés de façon systématique. En étudiant le plus sérieusement possible tous les cas de figure et les modes de gestion.

Monsieur Pascal LAFITTE :

Merci Monsieur le président. Deux questions sur des niveaux différents. La première question, au niveau du pôle territorial, est-ce qu'il y a une volonté de lisser, d'avoir un prix du mètre cube de l'eau unique sur l'ensemble du pôle Sud Pays Basque ? Deuxième niveau, est-ce qu'à terme, sur l'ensemble de l'Agglomération, nous allons aussi essayer d'avoir un prix unique du mètre cube pour l'ensemble des usagers ?

Une autre question qui dépasse cette partie technique : la Lyonnaise va perdre une partie du contrat qu'elle avait jusqu'à maintenant. Normalement, le délégataire qui remporte le marché doit récupérer les emplois. Nous avons eu ce problème-là, juste pour comparaison, au niveau de la DSP concernant le transport sur l'agglomération Sud Pays Basque. C'est la loi mais à quelles conditions ? Aux conditions du délégataire. Je demande ici, si jamais des employés de la Lyonnaise devaient être menacés, que l'on borde complètement les conditions de reprise des salariés., de manière à ce qu'il n'y ait aucun risque de perte d'emploi.

Monsieur Eric NARBAIS-JAUREGUY :

D'abord sur le prix du m<sup>3</sup>, la réponse est oui. Aujourd'hui il y a des prix différents qui sont pratiqués sur le territoire sud Pays basque. Le 14 avril prochain, nous allons voter les prix de l'eau, puisqu'il y a deux contrats de délégation de service public nouveaux qui vont être validés normalement aujourd'hui. L'objectif, c'est bien entendu que ce soit un prix unique. Par contre, il y aura des incidences différentes en fonction des communes. Une réunion est prévue sur le sujet avec Monsieur Ecenarro, vice-président du pôle.

Par rapport à l'aspect plus global, pour le territoire Pays basque : la réponse est oui également. Aujourd'hui, vous le savez, nous sommes passés de 114 autorités organisatrices à une seule. Il y a différents prix qui sont pratiqués aujourd'hui sur le Pays basque. C'est accepté, toléré par l'Etat, mais cela ne va pas être accepté et toléré indéfiniment. La commission Cycle de l'eau va se réunir mercredi prochain pour commencer à étudier, à travailler le schéma d'harmonisation tarifaire et examiner les éléments indispensables qui doivent être évalués dans le cadre de cette étude. Nous nous orientons vers un prix unique à

l'échelle du Pays Basque, avec une période de lissage qui reste à définir. C'est l'étude aussi qui la définira.

Par rapport au personnel : le personnel est repris par le nouveau délégataire ou en tout cas il y a des propositions qui sont faites à l'ensemble du personnel. Le personnel a la possibilité d'accepter ou de refuser, aux conditions qui étaient les conditions antérieures. Donc il y a des propositions de reprise de personnel qui seront faites.

Monsieur Jean-René ETCHEGARAY :

Je complète le propos, nous prendrons bien sûr le soin de vérifier que ces emplois soient respectés et que les conditions soient équivalentes.

Monsieur Kotte ECENARRO :

Je souhaite vous informer que la semaine dernière, j'ai réuni les maires et les délégués du pôle Sud Pays Basque. Sur 14, nous étions 10 maires et deux délégués et dans leur majorité, ils n'ont pas compris ce qui s'est passé au niveau de cette DSP.

Pour ce qui me concerne, je ne participerai pas au vote de cette délibération. J'ai expliqué aux dirigeants de Suez et aux dirigeants de Agur, qui sont venus me voir, à leur demande, que je tenais partout, et pour tous, le même langage.

Nous avons eu la réunion de rendu des offres. Y participaient la Direction de l'eau et de l'assainissement de l'Agglomération (trois agents) et trois élus Éric Narbais-Jaureguy, Jean-Pierre Laflaquière et moi-même. Les offres, telles qu'elles ressortaient semble-t-il des propositions émanant des uns et des autres, nous ont été présentées sur PowerPoint, à quatre mètres de distance ! Je veux bien comprendre, pour des raisons de confidentialité, que l'on ne nous ait pas remis de documents. Jean-Pierre Laflaquière est intervenu le premier en disant, alors que le dossier de l'assainissement était clos, (il n'y avait aucun problème sur l'assainissement) : "ça, tel que vous le décrivez les uns les autres, tout doit partir à Suez". Une petite discussion s'est engagée. Nos directions des services de l'assainissement n'ont rien dit et j'ai levé la main pour dire que ce n'était pas normal. Il faut qu'Agur trouve du travail et sur le territoire Sud Pays basque, nous avons l'habitude de travailler avec Agur. Si nous sommes d'accord, nous allons faire une proposition au Président pour qu'Agur et la Lyonnaise travaillent sur le volet, en tout cas, de l'eau ensemble. C'est la commande que nous avons passée. Effectivement, trois jours après, le Président a dû se faire expliquer par les services, certains points, peut-être par l'AMO aussi. Il en résulte que la décision n'était pas celle-là, pas du tout celle-là. C'était Agur qui avait la totalité de la DSP de l'eau. Je pense que le Président de l'Agglomération doit arbitrer. Il n'y a que lui qui peut arbitrer. Moi je pense qu'il nous manque des éléments d'appréciation, qu'est-ce qui s'est passé entre la première proposition, faite par le jury, de nous trois et puis la décision qui a été rendue ? Simplement dire qu'au niveau du pôle Sud Pays Basque, mes collègues élus, dans leur immense majorité, ont exprimé a minima de l'incompréhension, voire un petit peu de colère. C'est tout ce que j'avais à dire et je vous remercie.

Monsieur Jean-René ETCHEGARAY :

La décision d'attribution du contrat de DSP revient effectivement in fine au président ou au maire suivant le cas, au président en l'occurrence, président qui n'assiste pas aux réunions de préparation, qui n'assiste pas aux réunions de travail, mais qui à la fin du process est amené à prendre une décision. J'assumerai toujours mes responsabilités, comme je le fais à la ville de Bayonne. S'agissant des principes de la commande publique, on ne me fera jamais comprendre que sous prétexte qu'il y a de l'eau, il faut partager le réseau pour en donner un à l'un, et l'autre à l'autre. Je ne connais pas cela. Je ne connais qu'un seul principe juridique : les règles de la commande publique et on vérifie quelle est la meilleure proposition. Je ne suis pas technicien, bien évidemment. Je me fais expliquer les choses.

J'ai donc effectivement, et Kotte a raison de le dire, réuni les vice-présidents concernés, c'est-à-dire Alain Iriart et surtout à Eric Narbais, et en présence, bien sûr, de notre directrice générale adjointe en charge du cycle de l'eau. Je me suis fait expliquer tout ce qui s'était passé. Je sais qu'il y a eu un malentendu lors d'une réunion. N'empêche qu'il y a des éléments objectifs qui sont présentés, un rapport qui est fait par un cabinet de maîtrise d'œuvre et qui vient donner un point de vue très clair. J'ai pris effectivement cette décision et

je ne la regrette pas. D'ailleurs j'ai compris aussi qu'elle n'est pas contestée en soi. Dans deux secondes, il va être question de l'assainissement, où la meilleure proposition est celle de Suez. Il n'y avait pas de problème pour considérer que Suez avait la meilleure offre sur l'assainissement.

Je n'ai pas d'autre explication à donner, mais les choses sont parfaitement transparentes.

Monsieur Arnaud VILLENEUVE :

En tant qu'élu de Soule qui va être concerné par la même démarche l'année prochaine si je ne m'abuse, est-il possible que l'on connaisse un petit peu la méthodologie mise en place en amont ? Si le pôle doit se réunir, pouvons-nous avoir les mêmes informations techniques que vous ? Est-ce que cela est nécessaire de nous réunir pour discuter de ces choses-là ? Peut-on mettre en place une procédure qui évite ce genre de désagrément ?

Monsieur Eric NARBAIS-JAUREGUY:

Il n'y a pas de problème là-dessus. C'est ce qui est mis en place. Nous en avons parlé avec les services, avec monsieur Laflaquière et avec Monsieur Ecenarro. Le groupe qui suit les procédures est composé comme suit : l'élu en charge de la thématique, le président de la commission DSP et un élu représentant du pôle.

Pour compléter et même si cela a été dit par le président, effectivement à l'occasion de la réunion organisée sur le rendu des offres, il y a eu des points de vue différents qui se sont exprimés, notamment sur la hiérarchisation des offres et la notion de critère. Certains disaient que l'entreprise devait être classée numéro un sur la partie qualité du service rendu à l'utilisateur. Et c'est notamment dans cette partie-là qu'il y a toute la partie renouvellement de réseaux et investissement par rapport à l'amélioration des rendements. Il n'y avait pas d'autre solution que de classer les deux offres de Agur n°1, au vu de la qualité technique des offres de cette entreprise. Les choses sont claires de mon point de vue.

Monsieur Jean-René ETCHEGARAY :

Je vous propose de mettre aux voix cette délibération par un vote électronique.

Le rapport est adopté à la majorité.

Pour : 146 voix

Contre : 10 voix

Abstention : 22

Ne prend pas part au vote : 5

Non votants : 5

Contre : 010 ARAMENDI Philippe, 044 BUTORI Nicole, 058 CAZALIS Christelle, 076 DEVEZE Christian (169 LAMERENS Jean-Michel), 086 PEYROUTAS Maitena, 136 HIRIART Michel, 162 KEHRIG COTTENCON Chantal (058 CAZALIS Christelle), 179 LATAILLADE Robert, 224 TRANCHE Frédéric, 232 VILLENEUVE Arnaud.

Abstention : 065 DARASPE Daniel, 074 DEQUEKER Valérie, 075 DESTIZON Patrick, 080 DUBOIS Alain, 085 ECHEVERRIA Andrée, 087 ELGOYHEN Monique (085 ECHEVERRIA Andrée), 090 ELISSALDE Philippe (117 FOURNIER Jean-Louis), 091 ELIZALDE Iker (010 ARAMENDI Philippe), 097 ESMIEU Alain, 105 ETCHEMENDY Jean, 106 ETCHEMENDY René (105 ETCHEMENDY Jean), 117 FOURNIER Jean-Louis, 120 GAMOY Roger, 132 HARRIET Jean-Pierre (217 SANSBERRO Thierry), 146 IPUTCHA Jean-Marie, 147 IRASTORZA Didier (146 IPUTCHA Jean-Marie), 166 LAFITE Guy (075 DESTIZON Patrick), 184 LOUGAROT Bernard, 188 MEYZENC Sylvie (097 ESMIEU Alain), 189 MIALOCQ Marie José, 217 SANSBERRO Thierry, 218 SECALOT Michel.

Ne prend pas part au vote : 020 BAUDRY Paul, 079 DUBLANC Gilbert, 084 ECENARRO Kotte, 111 ETCHEBER Pierre, 165 LACOSTE Xavier.

Non votants : 029 BERTHET André (074 DEQUEKER Valérie), 047 CAPDEVIELLE Colette, 066 DARRASSE Nicole (036 BLEUZE Anthony), 112 ANES Pascale, 139 IBARRA Michel.

**OJ N°15 - GESTION INTEGREE DU CYCLE DE L'EAU.**

**EAU ET ASSAINISSEMENT.**

**SECTEUR 1. GESTION DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT. APPROBATION DU CHOIX DU DÉLÉGATAIRE ET DU CONTRAT DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC.**

Rapporteur : Monsieur Alain IRIART

Monsieur Alain IRIART :

Le travail a été réalisé de la même façon que la DSP précédente. Il s'agissait d'étudier, sur un seul secteur, les propositions qui ont été faites par trois concurrents, Aguas de Valencia, Agur et Suez. Trois auditions ont eu lieu, en présence du représentant élu du secteur et du président de la commission DSP. Nous étions épaulés, je le rappelle, par un AMO pour étudier toutes les questions techniques, juridiques, financières et pour faire en sorte que nous ayons la meilleure offre possible à la fin de ces négociations. Pour la question de l'assainissement, c'est la société Suez qui l'a remporté, pour les mêmes raisons qu'évoquées précédemment : cette offre présentait la meilleure qualité technique et financière. Il vous est donc proposé d'approuver le choix de la société Suez comme délégataire en charge de l'exploitation du service public d'assainissement pour le secteur numéro un et d'approuver le projet de contrat et l'ensemble de ses annexes.

Monsieur Jean-René ETCHEGARAY :

Il n'y a pas de question. Je mets donc aux voix cette délibération par vote électronique.

Le rapport est adopté à la majorité.

Pour : 164 voix

Contre : 1 voix

Abstention : 10

Ne prend pas part au vote : 5

Non votants : 8

Contre : 010 ARAMENDI Philippe

Abstention : 040 BRAU-BOIRIE Françoise, 065 DARASPE Daniel, 074 DEQUEKER Valérie, 091 ELIZALDE Iker (010 ARAMENDI Philippe), 132 HARRIET Jean-Pierre (217 SANSBERRO Thierry), 146 IPUTCHA Jean-Marie, 184 LOUGAROT Bernard, 217 SANSBERRO Thierry, 218 SECALOT Michel, 232 VILLENEUVE Arnaud.

Ne prend pas part au vote : 020 BAUDRY Paul, 079 DUBLANC Gilbert, 084 ECENARRO Kotte, 165 LACOSTE Xavier, 190 MILLET-BARBE Christian.

Non votants : 002 AGUERGARAY Léonie, 029 BERTHET André (074 DEQUEKER Valérie), 066 DARRASSE Nicole (036 BLEUZE Anthony), 076 DEVEZE Christian (169 LAMERENS Jean-Michel), 112 ANES Pascale, 167 LAFITTE Pascal, 169 LAMERENS Jean-Michel, 209 POYDESSUS Jean-Louis.

**OJ N°16 - GESTION INTEGREE DU CYCLE DE L'EAU.**

**SECTEUR 2. CHOIX DU MODE DE GESTION DU SERVICE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE DES USINES DE LA NIVE, DE LA BARRE ET DES PONTOTS A ANGLET.**

Rapporteur : Monsieur Eric NARBAIS-JAUREGUY

Monsieur Jean-René ETCHEGARAY :

Je mets aux voix cette délibération à main levée. Abstention ? Vote contre ? Non-participation au vote éventuellement ? Il n'y en a pas. La délibération est donc adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

**OJ N°17 - GESTION INTEGREE DU CYCLE DE L'EAU.**

**SECTEUR 5. ADOPTION DU PROTOCOLE DE RETRAIT DE LA COMMUNE D'OSSERAIN-RIVAREYTE DU SIAEP DU SALEYS ET DES GAVES POUR LA COMPETENCE EAU POTABLE.**

Rapporteur : Monsieur Eric NARBAIS-JAUREGUY

Monsieur Jean-René ETCHEGARAY :

Je mets aux voix cette délibération à main levée. Abstention ? Vote contre ? Non-participation au vote éventuellement ? Il n'y en a pas. La délibération est donc adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

**OJ N°18 - GESTION INTEGREE DU CYCLE DE L'EAU.**

**SAGE ADOUR AVAL : AVENANT A LA CONVENTION DE PARTENARIAT POUR L'ANNEE 2019.**

Rapporteur : Monsieur Emmanuel ALZURI

Monsieur Jean-René ETCHEGARAY :

Je mets aux voix cette délibération à main levée. Abstention ? Vote contre ? Non-participation au vote éventuellement ? Il n'y en a pas. La délibération est donc adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

**OJ N°19 - GESTION INTEGREE DU CYCLE DE L'EAU.**

**SAGE ADOUR AVAL : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAYS BASQUE AU SEIN DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU.**

Rapporteur : Monsieur Emmanuel ALZURI

Monsieur Jean-René ETCHEGARAY :

Je mets aux voix cette délibération à main levée. Abstention ? Vote contre ? Non-participation au vote éventuellement ? Il n'y en a pas. La délibération est donc adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

**OJ N°20 – URBANISME ET AMENAGEMENT DE L'ESPACE.**

**COMMUNE DE GUICHE. APPROBATION DE LA MODIFICATION N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME.**

Rapporteur : Madame Marie-José MIALOCQ

Monsieur Jean-René ETCHEGARAY :

Je mets aux voix cette délibération à main levée. Abstention ? Vote contre ? Non-participation au vote éventuellement ? Il n'y en a pas. La délibération est donc adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

Ne prennent pas part au vote : BUSSIRON Yves, LACASSAGNE Alain

**OJ N°21 - URBANISME ET AMENAGEMENT DE L'ESPACE.**

**COMMUNE DE LARRESSORE. APPROBATION DE LA REVISION GENERALE DU PLAN LOCAL D'URBANISME.**

Rapporteur : Madame Marie-José MIALOCQ

Monsieur Jean-René ETCHEGARAY :

Je mets aux voix cette délibération à main levée. Abstention ? Vote contre ? Non-participation au vote éventuellement ? Il n'y en a pas. La délibération est donc adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

Ne prend pas part au vote : LACASSAGNE Alain

**OJ N°22 - URBANISME ET AMENAGEMENT DE L'ESPACE.  
COMMUNE DE SAINT-PIERRE D'IRUBE. ADOPTION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE  
N°2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME.**

Rapporteur : Monsieur Pascal JOCOU

Monsieur Jean-René ETCHEGARAY :

Je mets aux voix cette délibération à main levée. Abstention ? Vote contre ? Non-participation au vote éventuellement ? Il n'y en a pas. La délibération est donc adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

Ne prend pas part au vote : LACASSAGNE Alain

**OJ N°23 - URBANISME ET AMENAGEMENT DE L'ESPACE.  
COMMUNE DE SAINT-PALAIS. REVISION GENERALE DU PLAN LOCAL D'URBANISME.  
DEBAT SUR LES ORIENTATIONS DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE  
DEVELOPPEMENT DURABLES.**

Rapporteur : Madame Marie-José MIALOCQ

Cette délibération prend acte de la tenue du débat sur les orientations générales du PADD du PLU de la commune de la commune de Saint-Palais.

**OJ N°24 - URBANISME ET AMENAGEMENT DE L'ESPACE.  
COMMUNE DE URQUIT. REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME. DEBAT SUR LES  
ORIENTATIONS DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES.**

Rapporteur : Madame Marie-José MIALOCQ

Cette délibération prend acte de la tenue du débat sur les orientations générales du PADD du PLU de la commune de la commune de Urquit.

**OJ N°25 - URBANISME ET AMENAGEMENT DE L'ESPACE.  
REDEFINITION DU PERIMETRE DU CHAMP D'APPLICATION DU DROIT DE  
PREEMPTION URBAIN SUR LA COMMUNE DE LARRESSORE.**

Rapporteur : Monsieur Roland HIRIGOYEN

Monsieur Jean-René ETCHEGARAY :

Je mets aux voix cette délibération à main levée. Abstention ? Vote contre ? Non-participation au vote éventuellement ? Il n'y en a pas. La délibération est donc adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

**OJ N°26 - URBANISME ET AMENAGEMENT DE L'ESPACE.  
DEFINITION DES MODALITES D'EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN SUR  
LES COMMUNES DE BIARRITZ ET DE MOUGUERRE AYANT FAIT L'OBJET D'UN  
CONSTAT DE CARENCE SRU.**



Rapporteur : Monsieur Roland HIRIGOYEN

Monsieur Jean-René ETCHEGARAY :

Je mets aux voix cette délibération à main levée. Abstention ? Vote contre ? Non-participation au vote éventuellement ? Il n'y en a pas. La délibération est donc adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

**OJ N°27 - HABITAT.**

**AVENANTS 2019 A LA CONVENTION DE DELEGATION DE COMPETENCES POUR L'ATTRIBUTION DES AIDES DE L'ETAT AU LOGEMENT.**

Rapporteur : Monsieur Paul BAUDRY

Depuis la transmission du dossier de la présente séance aux élus communautaires, je souhaite vous préciser que les services de l'État ont proposé un nouveau cadre contractuel pour cet avenant. Ces modifications sont de pure forme et elles n'affectent pas le contenu de l'avenant.

Monsieur Jean-René ETCHEGARAY :

Je mets aux voix cette délibération à main levée. Abstention ? Vote contre ? Non-participation au vote éventuellement ? Il n'y en a pas. La délibération est donc adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

**OJ N°28 - HABITAT.**

**AVENANT N°1 A LA CONVENTION DU PROGRAMME D'INTERET GENERAL PAYS BASQUE EN VUE D'Y INTEGRER LE PARTENARIAT AVEC ACTION LOGEMENT.**

Rapporteur : Monsieur Paul BAUDRY

Monsieur Jean-René ETCHEGARAY :

Je mets aux voix cette délibération à main levée. Abstention ? Vote contre ? Non-participation au vote éventuellement ? Il n'y en a pas. La délibération est donc adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

Monsieur Jean-René ETCHEGARAY remercie ses collègues et lève la séance à 15h10.

Le texte complet des délibérations mentionnées ci-dessus sera publié, en application de l'article L 2131-1 du code général des collectivités territoriales, aux prochains numéros du fascicule du recueil des délibérations prises par le Conseil.

Compte rendu affiché le 22 mars 2019.

Le secrétaire de séance

André LARRALDE